Sommaire

- page 3 Les missions de la DT-SDTICE et de la DUI
- page 6 Synopsis des programmes et projets
- page 9 Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre
- page 12 Expertises et co-tutelles
- page 13 Programme « Jeunes et familles »
- page 21 Programme « Infrastructures et services »
- page 34 Programme « Ressources numériques »
- page 44 Programme « Usages des TIC dans l'enseignement »
- page 53 Programme « Formation aux TICE et accompagnement »
- page 60 Programme « Qualité, veille et diffusion »
- page 65 Réseau international
- page 69 Organigramme
- page 70 Responsables des programmes et projets
- page 74 Quelques définitions
- page 76 Liste des sigles utilisés

Les missions de la DT-SDTICE et de la DUI

La sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (DT-SDTICE) et la Délégation aux Usages de l'Internet (DUI) ont pour mission de généraliser l'usage de l'internet et des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'École — de la maternelle à l'université — (SDTICE) et dans la société en général (DUI).
Leur rôle est de mettre en œuvre les décisions prises par le Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) du 10 juillet 2003 en application du plan RESO/2007 (pour une REpublique numérique dans la SOciété de l'information) lancé en novembre 2002. Le développement de l'usage des TIC est, en effet, depuis 2 ans, considéré par le gouvernement comme une condition essentielle de l'égalité des chances, de la compétitivité de la croissance économique et de l'emploi. La DUI est chargée de coordonner, dans le domaine des TIC, les actions gouvernementales touchant le grand public.
Par ailleurs, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 définit « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » comme l'une des 5 composantes du « socle commun de connaissances et compétences » qu'il est indispensable d'avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire ; il faut donc que soient remplies toutes les conditions qui permettent à chaque élève, futur adulte-citoyen, d'acquérir ces compétences.

Pour mener à bien ces missions, 5 programmes d'actions et un programme de soutien ont été créés :

- le programme « Jeunes et familles » de la DUI a pour dessein de généraliser l'accès à l'internet et aux nouvelles technologies au delà des clivages d'origine sociale, géographique ou générationnelle ;

- les 5 autres programmes sont ceux de la SDTICE et concernent l'Éducation nationale :
  - « Infrastructures et services » a pour ambition d'offrir à la communauté éducative (y compris les parents) l'environnement de travail adapté à ses besoins : développement des infrastructures, bureaux virtuels, universités numériques en régions, sécurisation des accès à internet (protection des élèves mineurs en particulier), assistance aux utilisateurs,…
  - le programme « Ressources numériques » a pour objectif d'inciter à la production de contenus pédagogiques numériques de qualité répondant aux attentes des élèves, des étudiants et de leurs enseignants ;
  - le programme « Usages des TIC dans l'enseignement », consiste à repérer, scénariser, mutualiser et diffuser des exemples d'usages pédagogiques faciles à mettre en œuvre et validés ; pour l'enseignement supérieur, l'objectif est, notamment, de développer les universités numériques dans toutes les disciplines enseignées ;

– le programme « Formation aux TICE et accompagnement » s'articule autour de 3 grands axes : les certifications — brevets et certificats informatique et internet —, la formation et l'accompagnement des personnels de l'Éducation nationale et de la recherche, enfin le développement de nouvelles modalités de formation ;
– le programme « Qualité, veille, diffusion » a pour objet d'optimiser le fonctionnement des autres programmes (gestion des projets, mise à disposition d'outils,…) et d'aider à la professionnalisation des démarches en vue de la certification ISO 9001 : 2000 (management par la qualité).

Les programmes de la DUI et de la SDTICE sont constitués d'une quarantaine de projets complémentaires, articulés entre eux, formant un plan d'ensemble, propre à rendre l'internet et les TIC accessibles à tous les Français (voir synopsis ci-après).

Dans la continuité des réalisations de 2004, l'année 2005 a été marquée par quelques avancées notables :

- Pour le programme « Jeunes et familles » : l'opération micro portable étudiant (MIPE).
  Lancée en septembre 2004, elle proposait à chaque étudiant d'acheter à crédit, pour le prix « d'un café par jour », un ordinateur portable équipé « WiFi ». L'opération a été un plein succès (353 000 ordinateurs portables ont été achetés pendant l'année civile 2005) et est reconduite en 2005-2006 ; pendant le seul mois d'octobre 2005, 40 000 portables ont été vendus.
  En 2006, sera lancée l'opération « Internet Accompagné » qui s'adressera à la fraction de la population (50% environ) qui n'est pas encore familiarisée avec l'informatique et l'internet et qui souhaite se former sur son propre matériel nouvellement acquis. « Internet accompagné » proposera des offres « clé en main » avec des sessions de formation à domicile, qui pourront bénéficier des nouvelles mesures fiscales relatives aux services à la personne.
  Le projet CONFIANCE (Confiance dans un internet sans crainte pour les enfants) sera également mené par la DUI, en 2006, pour sensibiliser et impliquer tous les acteurs concernés par la protection des mineurs dans les utilisations d'internet.

- Pour le programme « Infrastructures et services » : le déploiement des bureaux virtuels ou environnements numériques de travail (ENT).
  Depuis la fin 2005, dans l'enseignement scolaire, plus de 200 000 utilisateurs (élèves, parents d'élèves, enseignants, autres personnels) ont accès à un ENT et les usages croissent de manière exponentielle.
  Dans l'enseignement supérieur, 67 établissements sont concernés par le projet Université Numérique en région (UNR). Les réseaux sans fil se sont multipliés : le nombre de bornes WiFi dans les établissements d'enseignement supérieur est passé de 532 en octobre 2004 à 4 100 en octobre 2005. Près de 600 000 étudiants ont accès, au début de 2006, à un ENT.
  L'année 2006 verra la poursuite du déploiement des ENT et son articulation avec la généralisation des Brevets et Certificats informatique et internet.

- Pour le programme « Ressources numériques » : le schéma de l'édition numérique pour l'enseignement SCHENE.
  Un premier appel à propositions a été lancé pour la production de ressources numériques pour la classe de 4e ou l'ensemble du collège (selon les disciplines), 13 projets présentés par les éditeurs sont soutenus et en cours de réalisation. En 2006, ce sont tous les niveaux et toutes les disciplines qui seront concernés.

En mai 2006, seront organisés les premiers examens numériques d'attestations scolaires de sécurité routière : le projet @SSR, mis en place en 2004-2005, est une « première » en terme technologique.
Une autre priorité ministérielle sera prépondérante en 2006 : « l'accompagnement à la scolarité et l'égalité des chances ». Un appel à proposition sera lancé pour renforcer cette égalité en soutenant les initiatives et les projets mettant en œuvre des services d'accompagnement à la scolarité utilisant les TIC.

- Pour le programme « Usages des TIC dans l'enseignement » : le projet PrimTICE.
  Ce projet d'identification, de description et de mutualisation d'usages pédagogiques des TIC dans l'enseignement primaire s'est concrétisé en 2005. Sa base de données est opérationnelle depuis janvier 2005 et son contenu s'accroît régulièrement, parallèlement au nombre de départements contributeurs (35 à la fin de l'année). L'objectif 2006 est d'impliquer 50 départements et, par ailleurs, le moteur de recherche de la base de métadonnées simplifiera encore l'accès aux scénarios pour les utilisateurs.
  Pour l'enseignement supérieur, sera organisé en mai 2006, à la cité des sciences et de l'industrie de Paris, un colloque international « L'université à l'heure du numérique ». Ce colloque permettra la rencontre de toutes les composantes de l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, écoles d'ingénieurs, instituts universitaires de formation des maîtres) et de tous les ministères concernés par les formations supérieures diplômantes et professionnelles ; il essaiera de capitaliser les acquis de tous et d'ouvrir de nouvelles perspectives aux institutions, établissements, enseignants et apprenants.

- Pour le programme « Formation aux TICE et accompagnement » : le développement des certifications.
  Les brevets informatique et internet attestent des compétences d'écoliers et de collégiens toujours plus nombreux et l'inscription de la « maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » dans le socle commun de la loi d'orientation devrait développer le nombre d'attestations délivrées en 2006, d'autant que le B2i collège sera pris en compte dans le diplôme national Brevet dès 2007.
  Quant aux certificats informatique et internet, ils concernent déjà les premières années de l'université, la deuxième année d'IUFM et les niveaux master de la santé et du droit. D'autres filières d'études seront touchées en 2006.

- Enfin, l'auto-évaluation interne, réalisée à l'occasion de la première phase du plan d'action qualité, a fait ressortir une demande de publication d'un petit nombre d'indicateurs en phase avec les grands enjeux. C'est pourquoi en 2006 un baromètre permettant de mieux suivre l'évolution d'ensemble sera testé.

À ce stade il est envisagé de développer cinq indicateurs :
– Le nombre de foyers avec enfants ou jeunes adultes connectés à haut débit ;
– Le nombre de personnes utilisant un environnement numérique de travail (bureaux virtuels) ;
– Le nombre d'établissements offrant un ensemble de ressources pédagogiques en ligne ;
– Le nombre d'élèves et d'étudiants titulaires d'un brevet ou certificat Internet et Informatique ;
– Le nombre d'enseignants utilisant les sites et les documents pédagogiques en ligne.

Lors des cérémonies de vœux 2006, le président de la République a souhaité que la France prenne de l'avance pour tout ce qui concerne le numérique. Un prochain comité interministériel pour la société de l'information (CISI), qui devrait se tenir au premier semestre 2006, décidera des actions à mener pour transformer ces vœux en réalité et définira les futures feuilles de route de la DUI et de la SDTICE.

Synopsis des programmes et projets

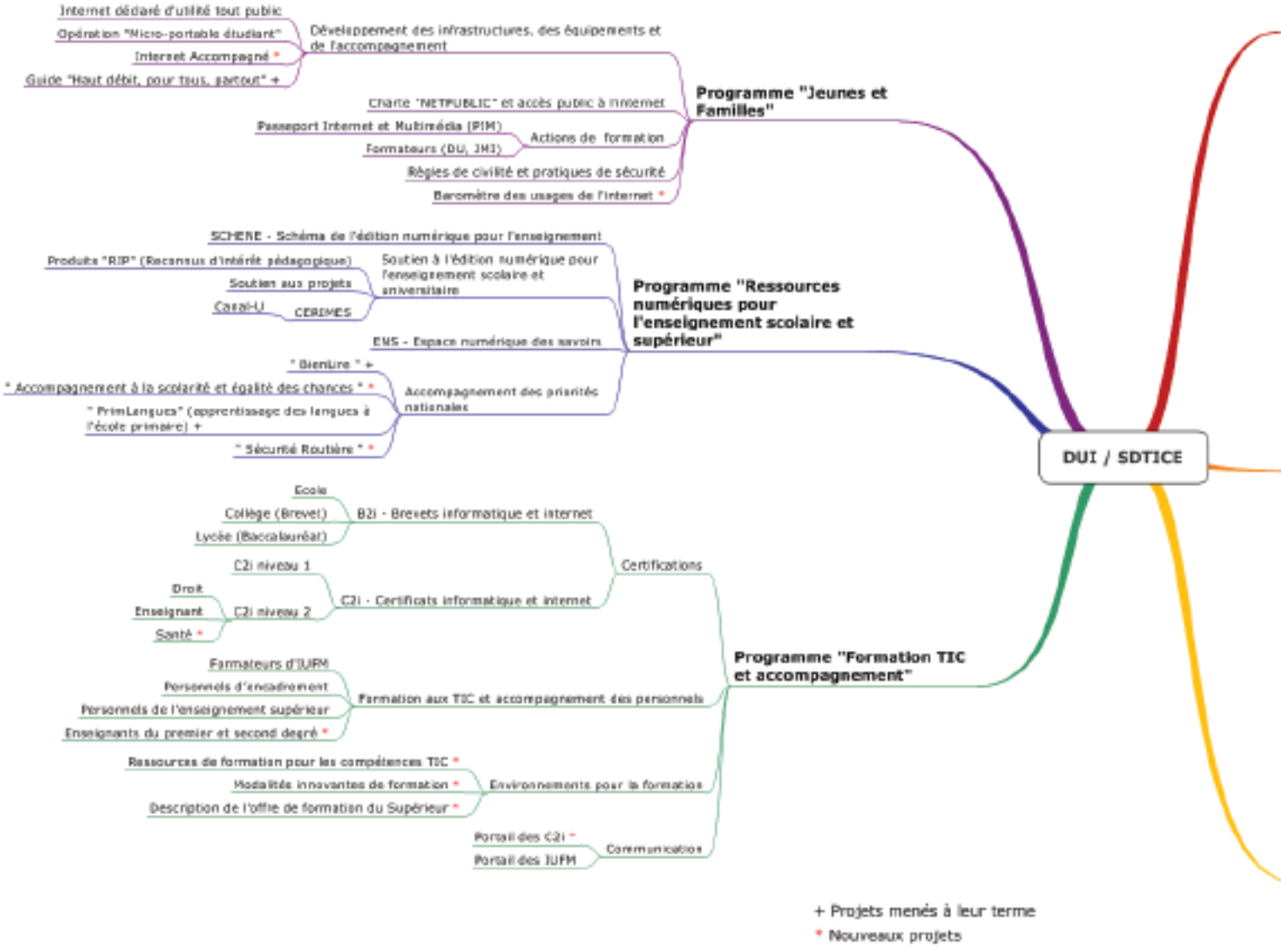
DUI / SDTICE
Programme "Jeunes et Familles"
Développement des infrastructures, des équipements et de l'accompagnement
Internet dédié d'utilité tout public
Opération "Micro-portable étudiant"
Internet Accompagné *
Guide "Haut débit, pour tous, partout" +
Actions de formation
Charte "NETPUBLIC" et accès public à Internet
Passeport Internet et Multimédia (PIM)
Formateurs (DUI, IM1)
Règles de civilité et pratiques de sécurité
Baromètre des usages de l'Internet *
Programme "Ressources numériques pour l'enseignement scolaire et supérieur"
Soutien à l'édition numérique pour l'enseignement scolaire et universitaire
SCHENE - Schéma de l'édition numérique pour l'enseignement
Produits "RIP" (Reconnus d'Intérêt pédagogique)
Soutien aux projets
CERIMES
Canal-U
ENS - Espace numérique des savoirs
Accompagnement des priorités nationales
" BienLire " +
" Accompagnement à la scolarité et égalité des chances " *
" PrimLangues" (apprentissage des langues à l'école primaire) +
" Sécurité Routière " *
Programme "Formation TIC et accompagnement"
Certifications
B2i - Brevets informatique et internet
Ecole
Collège (Brevet)
Lycée (Baccalauréat)
C2i - Certificats informatique et internet
C2i niveau 1
C2i niveau 2
Droit
Enseignant
Santé *
Formation aux TIC et accompagnement des personnels
Formateurs d'IUFM
Personnels d'encadrement
Personnels de l'enseignement supérieur
Enseignants du premier et second degré *
Environnements pour la formation
Ressources de formation pour les compétences TIC *
Modalités innovantes de formation *
Description de l'offre de formation du Supérieur *
Communication
Portail des C2i *
Portail des IUFM
+ Projets menés à leur terme
* Nouveaux projets

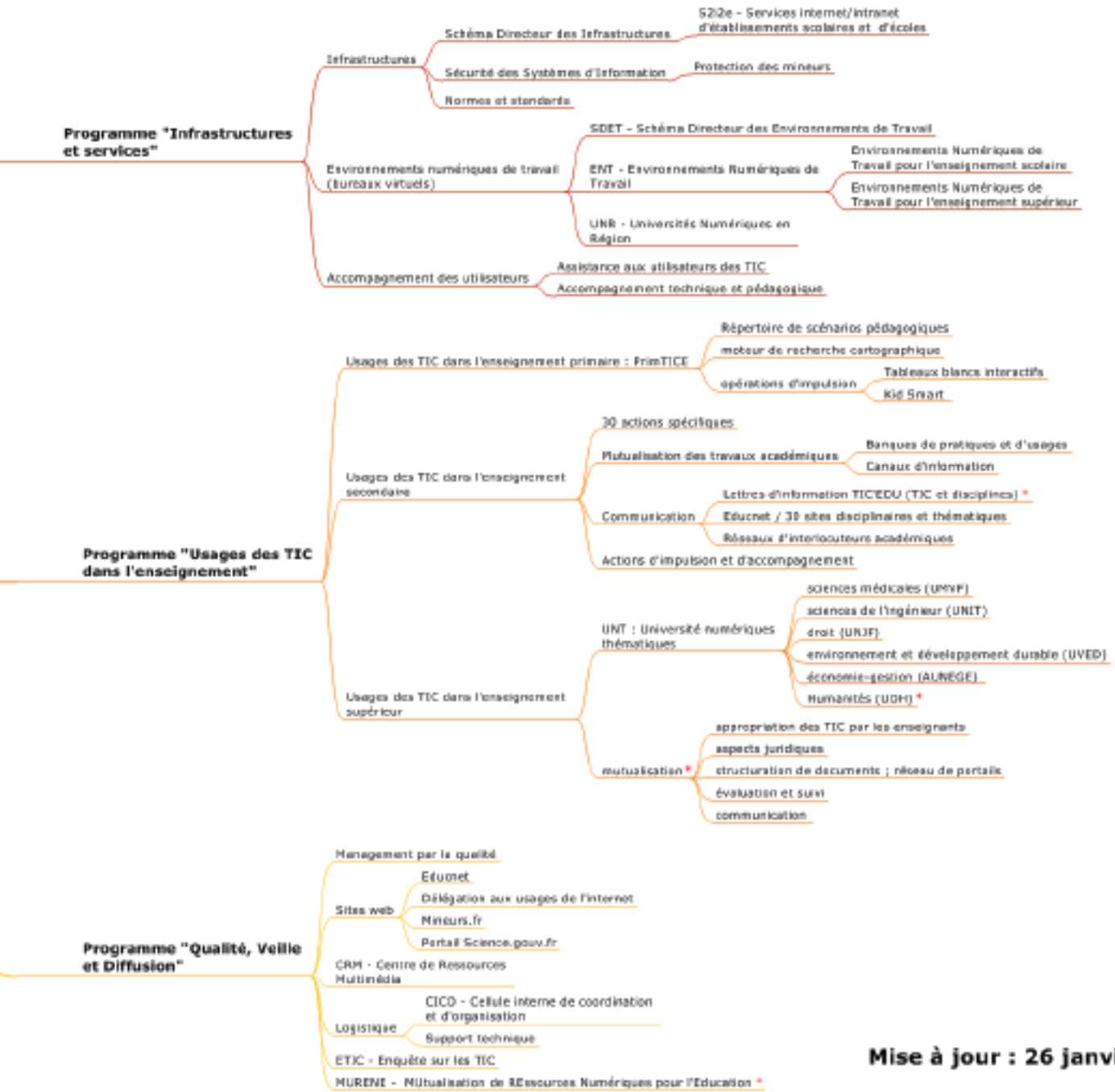
Programme "Infrastructures et services"
Infrastructures
Schéma Directeur des Infrastructures
S2i2e - Services internet/intranet d'établissements scolaires et d'écoles
Sécurité des Systèmes d'Information
Protection des mineurs
Normes et standards
Environnements numériques de travail (bureaux virtuels)
SDET - Schéma Directeur des Environnements de Travail
ENT - Environnements Numériques de Travail
Environnements Numériques de Travail pour l'enseignement scolaire
Environnements Numériques de Travail pour l'enseignement supérieur
UNR - Universités Numériques en Région
Accompagnement des utilisateurs
Assistance aux utilisateurs des TIC
Accompagnement technique et pédagogique
Programme "Usages des TIC dans l'enseignement"
Usages des TIC dans l'enseignement primaire : PrimTICE
Répertoire de scénarios pédagogiques
moteur de recherche cartographique
opérations d'impulsion
Tableaux blancs interactifs
Kid Smart
Usages des TIC dans l'enseignement secondaire
30 actions spécifiques
Mutualisation des travaux académiques
Banques de pratiques et d'usages
Canaux d'information
Communication
Lettres d'information TICEDU (TIC et disciplines) *
Educnet / 30 sites disciplinaires et thématiques
Réseaux d'interlocuteurs académiques
Actions d'impulsion et d'accompagnement
Usages des TIC dans l'enseignement supérieur
UNT : Université numériques thématiques
sciences médicales (UMVF)
sciences de l'ingénieur (UNIT)
droit (UNJF)
environnement et développement durable (UVED)
économie-gestion (AUNEGE)
Humanités (UDH) *
mutualisation *
appropriation des TIC par les enseignants
aspects juridiques
structuration de documents ; réseau de portails
évaluation et suivi
communication
Programme "Qualité, Veille et Diffusion"
Management par la qualité
Sites web
Educnet
Délégation aux usages de l'internet
Mineurs.fr
Portail Science.gouv.fr
CRM - Centre de Ressources Multimédia
Logistique
CICO - Cellule interne de coordination et d'organisation
Support technique
ETIC - Enquête sur les TIC
MURENE - MUtualisation de REssources Numériques pour l'Education *

Mise à jour : 26 janvier 2006

Programmes et Projets

Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre

Le rôle de la DUI et de la DT-SDTICE est de préparer les décisions politiques et de proposer au Ministre les grandes options concernant les TIC.
Une fois le cap fixé et les options devenues des programmes de travail, la DT-SDTICE et la DUI assument la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des programmes et projets dont le synopsis vient d'être présenté.
Pour certains projets, DUI et SDTICE délèguent la maîtrise d'ouvrage aux conseillers TICE des recteurs par exemple ; pour d'autres elles assument également la maîtrise d'œuvre, mais cet état de fait a vocation à disparaître.
Programme par programme et projet par projet, le détail de ces délégations et des partenariats noués est présenté dans le tableau récapitulatif pages suivantes.

Un exemple de la chaîne de la maîtrise d'ouvrage à la réalisation :
http://www.science.gouv.fr

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la SDTICE et la maîtrise d'œuvre par le CERIMES qui choisit ses prestataires.

Un rappel des définitions nécessaires à la bonne compréhension du tableau est donné pages 74 et 75.

Maîtrise d'ouvrage
et Maîtrise d'œuvre

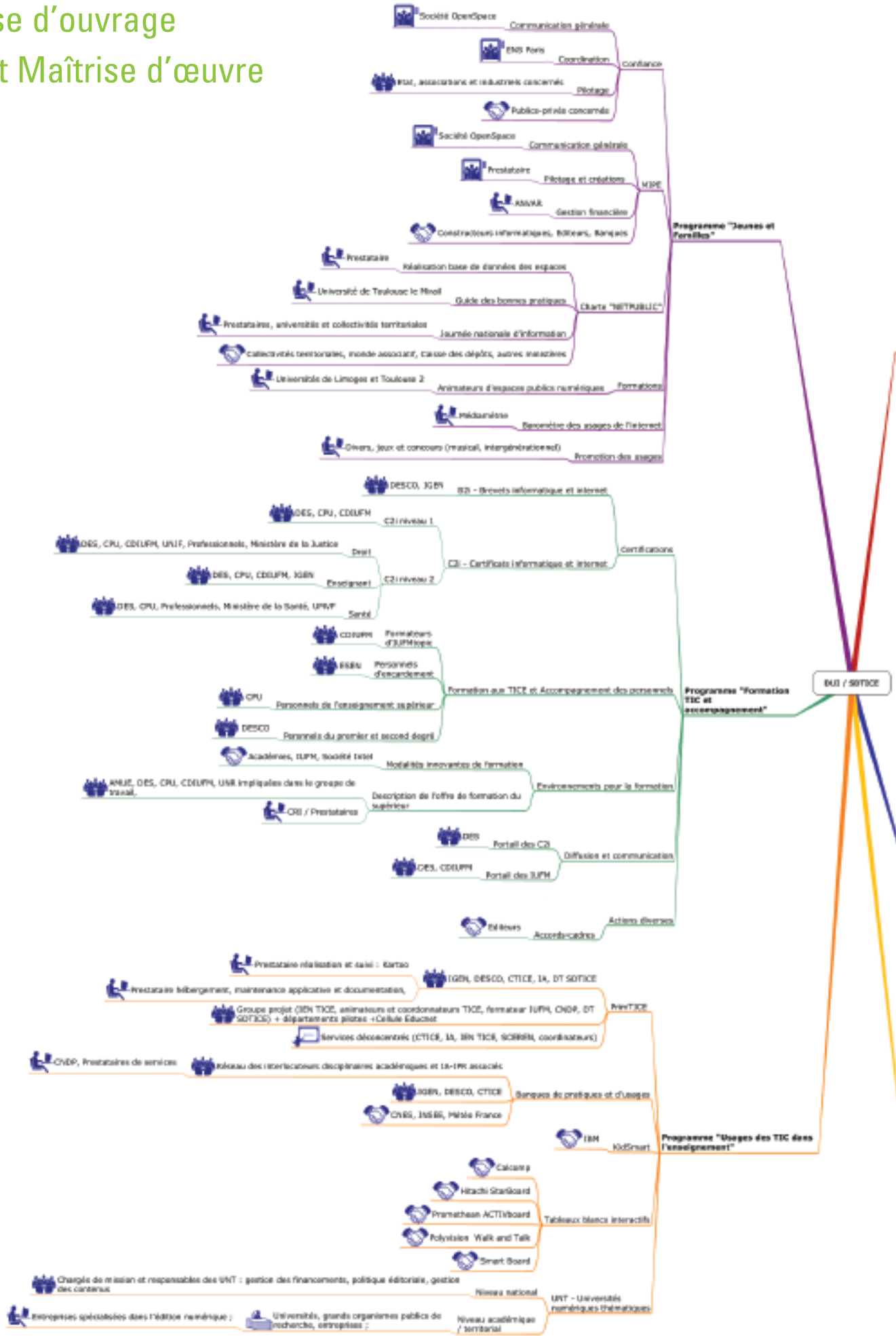

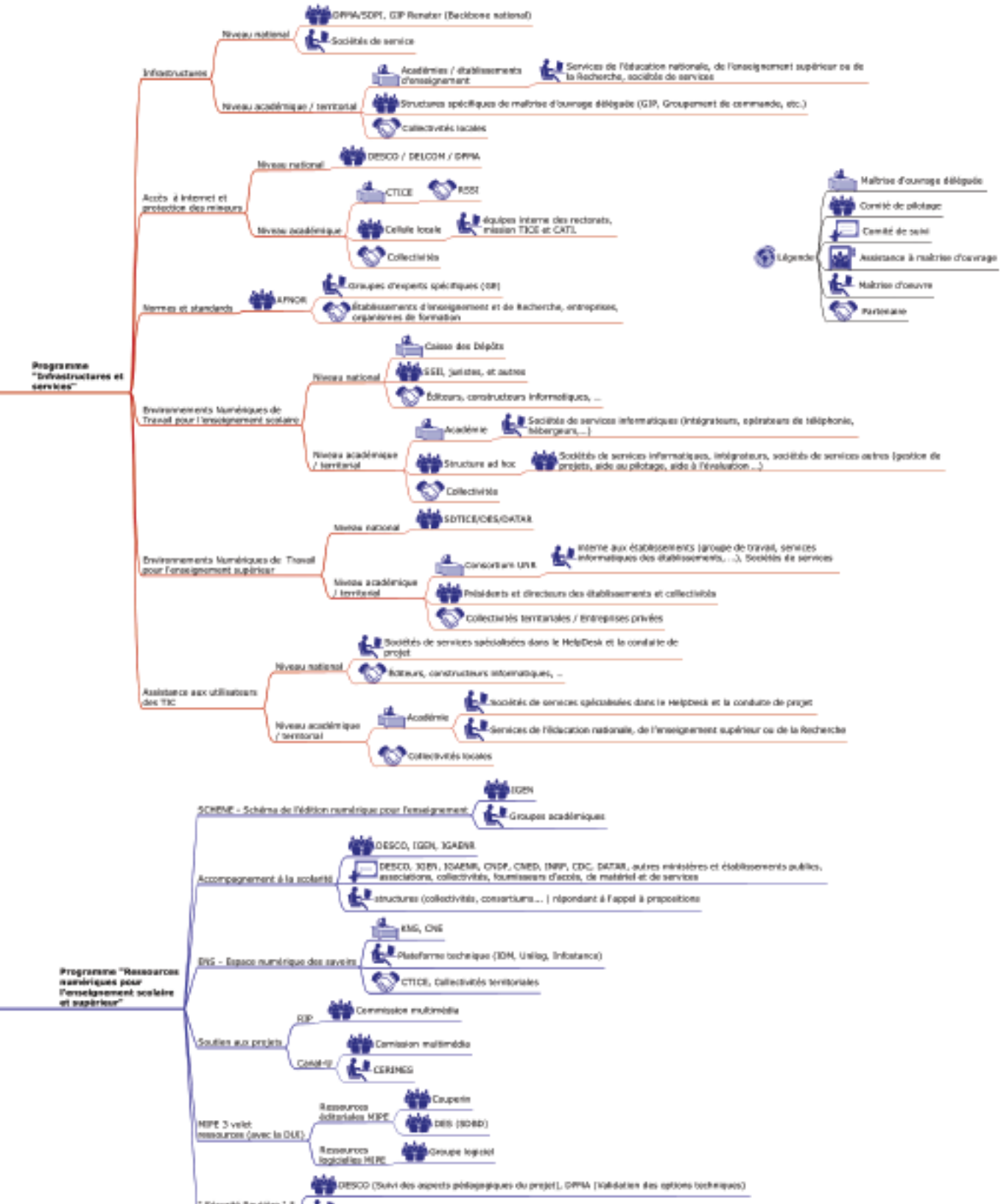
Programme "Infrastructures et services"
Infrastructures
Niveau national
DPMA/SDPI, GIP Renater (Backbone national)
Sociétés de service
Niveau académique / territorial
Académies / établissements d'enseignement
Services de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur ou de la Recherche, sociétés de services
Structures spécifiques de maîtrise d'ouvrage déléguée (GIP, Groupement de commande, etc.)
collectivités locales
Accès à Internet et protection des mineurs
Niveau national
DESCO / DELCOM / DPMA
Niveau académique
CTICE
RSSI
Cellule locale
équipes interne des rectorats, mission TICE et CATI
Collectivités
Normes et standards
AFNOR
Groupes d'experts spécifiques (GIP)
établissements d'enseignement et de Recherche, entreprises, organismes de formation
Environnements Numériques de Travail pour l'enseignement scolaire
Niveau national
Caisse des Dépôts
SSEI, juristes, et autres
Éditeurs, constructeurs informatiques, ...
Niveau académique / territorial
Académie
Sociétés de services informatiques (intégrateurs, opérateurs de téléphonie, hébergeurs,...)
Structure ad hoc
Sociétés de services informatiques, intégrateurs, sociétés de services autres (gestion de projets, aide au pilotage, aide à l'évaluation ...)
Collectivités
Environnements Numériques de Travail pour l'enseignement supérieur
Niveau national
SDTICE/DIES/DATAR
Niveau académique / territorial
Consortium UNR
interne aux établissements (groupe de travail, services informatiques des établissements, ...), Sociétés de services
Présidents et directeurs des établissements et collectivités
Collectivités territoriales / Entreprises privées
Assistance aux utilisateurs des TIC
Niveau national
Sociétés de services spécialisées dans le HelpDesk et la conduite de projet
Éditeurs, constructeurs informatiques, ...
Niveau académique / territorial
Académie
Sociétés de services spécialisées dans le Helpdesk et la conduite de projet
Services de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur ou de la Recherche
Collectivités locales
Légende
Maîtrise d'ouvrage déléguée
Comité de pilotage
Comité de suivi
Assistance à maîtrise d'ouvrage
Maîtrise d'oeuvre
Partenaire
Programme "Ressources numériques pour l'enseignement scolaire et supérieur"
SCRIME - Schéma de l'édition numérique pour l'enseignement
IGEN
Groupes académiques
Accompagnement à la scolarité
DESCO, IGEN, IGAENR
DESCO, IGEN, IGAENR, CNDP, CNED, INRP, CDC, DATAR, autres ministères et établissements publics, associations, collectivités, fournisseurs d'accès, de matériel et de services
structures (collectivités, consortiums...) répondant à l'appel à propositions
ENS - Espace numérique des savoirs
KMG, CNE
Plateforme technique (IDM, Unilog, Infostance)
CTICE, Collectivités territoriales
Soutien aux projets
FIP
Commission multimédia
CAMM-IP
Comission multimédia
CERIMES
MIPE 3 volet ressources (avec la CUE)
Ressources éditoriales MIPE
Caupenn
DBS (BDBD)
Ressources logicielles MIPE
Groupe logiciel
" Sécurité Routière " *
DESCO (Suivi des aspects pédagogiques du projet), DPMA (Validation des options techniques)
Titulaire du marché : société Atos Origin
Programme "Qualité, Veille et Diffusion"
Mise en place d'une démarche qualité
Prestataires
Consultant DPMA
Entités ayant mis en oeuvre une démarche qualité
Sites web / Edscnet
Prestataire
DPMA A2 (bureau des marchés et des budgets informatiques) - conseil pour l'appel d'offres
Société Jet Multimédia
ETIC - Enquête sur les TIC
DEP, DPMA, CTICE
Equipe de développement nationale
MUSENE - Mutualisation de Ressources Numériques pour l'Education *
CNDP
Société Evaleod

Expertises et co-tutelles

Outre la maîtrise d'ouvrage de la quarantaine de projets de travail, la DUI et la SDTICE exercent des fonctions d'expertise :

– sur les contrats de plan État-régions ;
– sur les contrats quadriennaux des établissements d'enseignement supérieur ;
– sur le pôle de compétitivité de l'Île-de-France, à vocation mondiale, « Image, Multimédia & Vie Numérique », qui devrait prendre le nom de Cap Digital.

Enfin la DUI et la SDTICE exercent une co-tutelle sur un certain nombre d'établissements publics.

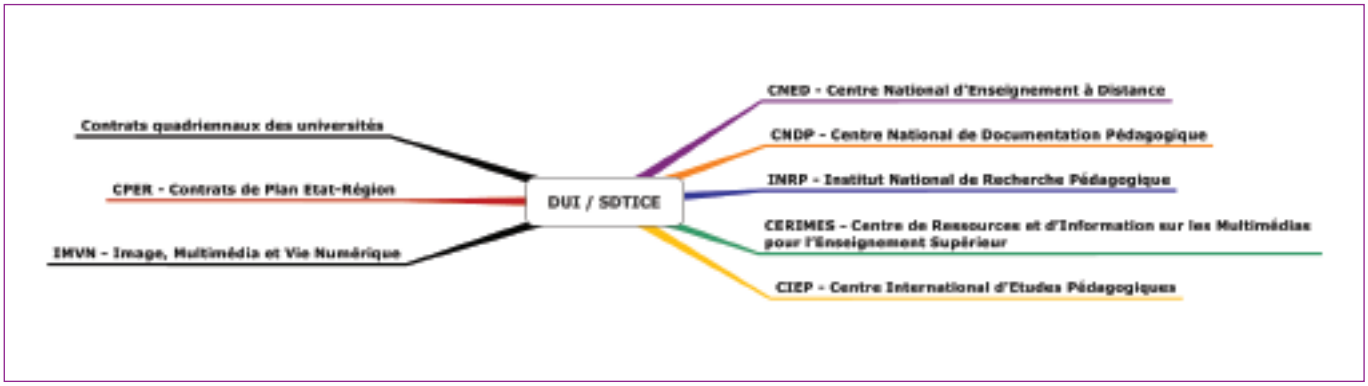
Contrats quadriennaux des universités
CPER - Contrats de Plan Etat-Région
IMVN - Image, Multimédia et Vie Numérique
DUI / SDTICE
CNED - Centre National d'Enseignement à Distance
CNDP - Centre National de Documentation Pédagogique
INRP - Institut National de Recherche Pédagogique
CERIMES - Centre de Ressources et d'Information sur les Multimédias pour l'Enseignement Supérieur
CIEP - Centre International d'Etudes Pédagogiques

Programme “Jeunes et familles” de la DUI

Rappel des objectifs et de l’organisation mise en place

La délégation aux usages de l’internet (DUI) a pour mission essentielle de réduire la « fracture numérique » dans ses dimensions sociales, géographiques et générationnelles. Pour ce faire, elle met en œuvre un programme d’actions intitulé « Jeunes et familles » qui vise à généraliser l’accès, l’usage et la formation aux technologies de l’information et de la communication (TIC), partout sur le territoire national, en faveur des jeunes, des familles et du grand public en général.

Ce programme se décompose en projets visant à multiplier les équipements, les points d’accès publics à l’internet et les actions de formation. Il s’agit aussi d’amplifier les usages de l’internet tout en les sécurisant et en développant les valeurs républicaines de justice, de civilité et de respect de l’autre. Pour suivre régulièrement les progrès accomplis, un baromètre des usages grand public a été mis en place.

1. Développement des infrastructures, des équipements et de l’accompagnement

• Équipements

L’action phare de ce projet est l’opération « micro-portable étudiant » (MiPE).

Il s’agit de proposer à chaque étudiant d’acheter, un ordinateur portable WiFi, spécifiquement étudié et de bénéficier, si besoin, des offres de prêts dites « 1 euro par jour ». En s’équipant ainsi, il peut bénéficier gratuitement d’un abonnement haut débit sur son campus universitaire. L’opération, lancée le 28 septembre 2004, réunissant 17 sociétés partenaires, a rencontré un large succès. En un an, 353 000 portables ont été achetés.

L’opération MiPE a été relancée à la rentrée universitaire 2005, en développant l’accompagnement et la formation des étudiants, au sein des établissements d’enseignement supérieur. Le nombre de partenaires s’élève désormais à 31 dont 7 grandes enseignes de distribution. D’août à décembre 2005, 228 000 configurations MiPE ont été achetées.

Au premier trimestre 2006, va être lancée une opération « Internet Accompagné » en direction des quelques 50 % de Français qui ne sont pas encore familiarisés avec l’informatique et l’internet. Il s’agit de leur faciliter l’accès en confiance à ces technologies en leur proposant des offres « clés en main » avec des sessions de formation à domicile éligibles dans le cadre des nouvelles mesures fiscales relatives aux services à la personne.

• Infrastructures sans fil

En octobre 2004 a été lancée auprès des établissements d'enseignement supérieur un « Appel d'offres incitatif WiFi » dont l'objectif était d'aider ces établissements à s'équiper de dispositifs sans fil permettant à leurs étudiants d'accéder gratuitement au réseau depuis leur portable. 111 établissements ont été financés pour un montant de 1,8 M d'euros et ont mobilisé 6,5 M d'euros : de 770 accès sans fil en décembre 2004, on est passé à 4 100 accès en septembre 2005.

2. Charte NetPublic et accès public à l'internet

Il s'agit de fédérer sous un même label, par l'adhésion commune à une charte « NetPublic », les quelques 3 500 espaces publics numériques (EPN), de genèses diverses, existant sur le territoire, de les mieux faire connaître et d'obtenir pour eux les meilleures conditions de fonctionnement.

• Animation des espaces publics numériques (EPN)

Les 3 et 4 mai 2005, la DUI a organisé un séminaire, à Marseille, pour les responsables et animateurs des EPN.

À l'issue de ces « Rencontres de Marseille », un guide exposant la synthèse des attentes et des propositions formulées par les animateurs pour la pérennisation de leurs activités au sein des espaces publics numériques, sera édité en 2006.

Un deuxième guide sera rédigé à la suite du Prix Inter-génération 2006, dont la DUI est partenaire, et proposera une méthodologie pour monter des projets inter-générationnels. Il sera édité en ligne et distribué à toutes les structures numériques susceptibles de déployer des ateliers sur cette thématique.

Par ailleurs, pour animer les espaces publics numériques, la DUI lance en 2006 deux concours, l'un portant sur la création musicale et l'autre sur les usages inter-générationnels liés aux TIC. Ces concours entrent dans le dispositif « Confiance » initié par la DUI (voir infra).

3. Actions de formation aux pratiques et techniques des TIC

La formation est un maillon essentiel dans le processus d'accès aux TIC.

• Passeport internet et multimédia (PIM)

La DUI propose, à destination du grand public débutant, une formation dispensée dans les espaces publics numériques. Cette formation de premier niveau débouche sur une certification nationale : le Passeport Internet Multimédia (PIM). Cette certification est aujourd'hui généralisée.

En 2006, les référentiels évolueront vers un « PIM » de niveau 2, et permettront des apprentissages plus spécialisés, liés à des usages familiaux ou privés (e-administration, e-santé, auto-formation en ligne, télé-achat, création multimédia, communication audio et vidéo, etc.).

• Formation des animateurs des espaces publics numériques (EPN)

– DU3MI

Le rôle des animateurs d'EPN est fondamental dans la diffusion et la démocratisation des usages liés aux TIC et dans l'accès public à l'Internet. Les animateurs qui souhaitent perfectionner leur pratique peuvent suivre des formations spécifiques.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'université virtuelle de Limoges, la DUI a soutenu en 2004 et 2005 plusieurs promotions d'animateurs d'espaces publics numériques admis en formation continue. La formation débouche sur un Diplôme d'Université Multimédia et Monitorat de l'Internet (DU3MI) et apporte 30 crédits européens capitalisables ainsi que la Certification informatique et internet de niveau 1 (voir le § 1 du chapitre « Formation aux TICE »).

http://www-tic.unilim.fr

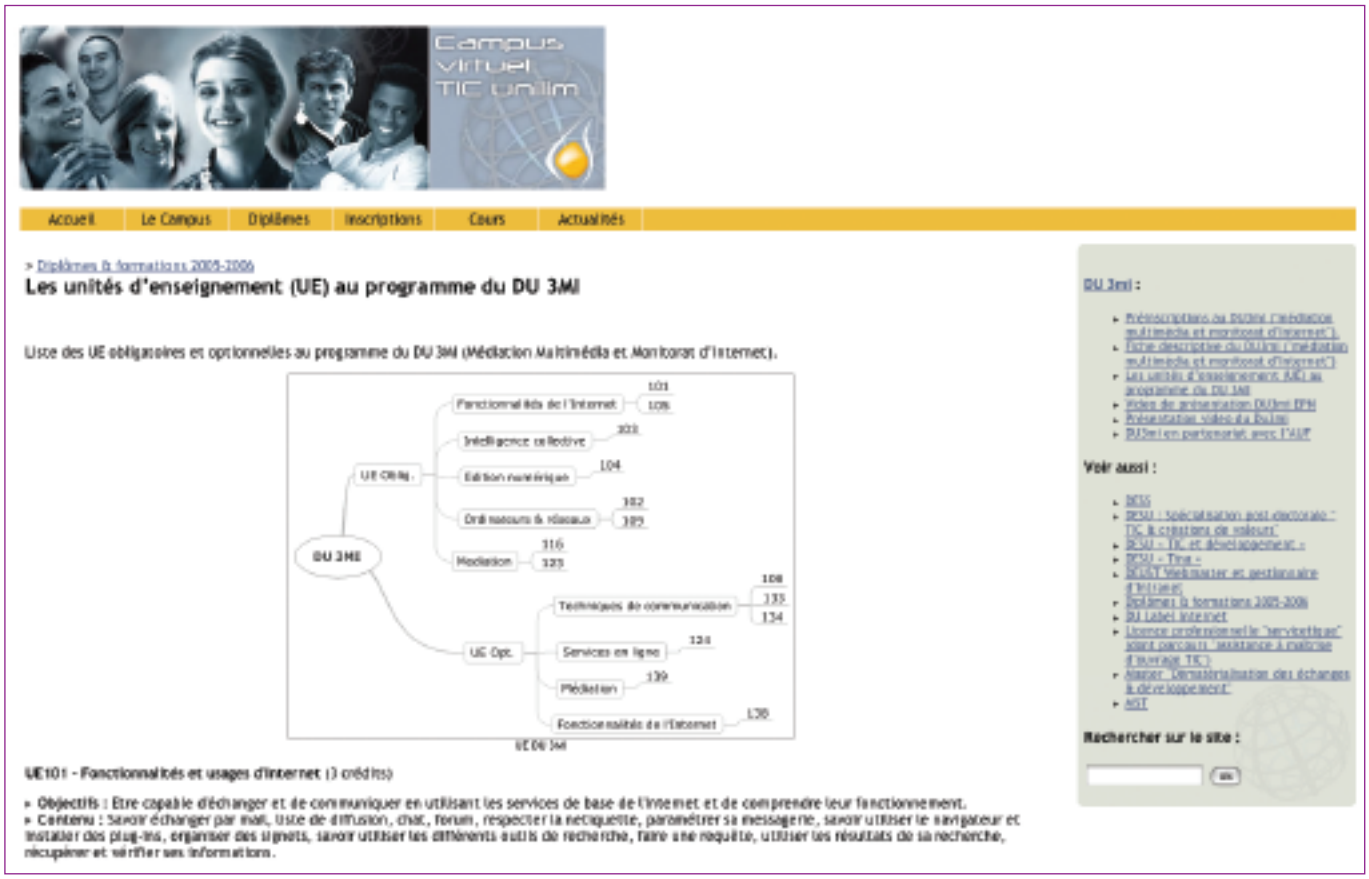
Campus virtuel TIC unilim
Accueil
Le Campus
Diplômes
Inscriptions
Cours
Actualités
Les unités d'enseignement (UE) au programme du DU 3MI
Liste des UE obligatoires et optionnelles au programme du DU 3MI (Médiation Multimédia et Monitorat d'Internet).
DU 3MI
UE Obl.
UE Opt.
Fonctionnalités de l'Internet
Intelligence collective
Edition numérique
Ordinateurs & réseaux
Médiation
Technologies de communication
Services en ligne
Médiation
Fonctionnalités de l'Internet
UE101 - Fonctionnalités et usages d'Internet (3 crédits)
Objectifs : Etre capable d'échanger et de communiquer en utilisant les services de base de l'Internet et de comprendre leur fonctionnement.
Contenu : Savoir échanger par mail, liste de diffusion, chat, forum, respecter la netiquette, paramétrer sa messagerie, savoir utiliser le navigateur et installer des plug-ins, organiser des signets, savoir utiliser les différents outils de recherche, faire une requête, utiliser les résultats de sa recherche, récupérer et vérifier ses informations.
Voir aussi :
Rechercher sur le site :

La formation est ouverte en priorité aux animateurs d'espaces numériques mais la philosophie qui l'anime peut aussi intéresser les bibliothécaires (agents de bibliothèques chargés d'espace multimédia ou de logithèques ou des ressources numériques). Internet, en offrant un champ étendu de possibilités, ré-actualise en effet les missions des animateurs de bibliothèques et de médiathèques. Pour ces publics aussi, la formation est un des enjeux de la réussite de la médiation.

Les animateurs qui souhaitent poursuivre une carrière dans les collectivités peuvent, par la suite, se spécialiser davantage et préparer une licence professionnelle « Assistance à maîtrise d'ouvrage ». Cette formation a été créée en 2005 et a également été aidée par la DUI dans sa phase de lancement. Le parcours « Assistance à maîtrise d'ouvrage TIC » s'adresse à tous ceux qui souhaitent acquérir une seconde compétence en matière de TIC afin de l'intégrer dans leur environnement professionnel en complément de leur formation initiale ou de leur métier. L'étudiant acquiert en une année la capacité de concevoir des services innovants sur Internet/intranet et d'exercer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets liés à Internet dans les organisations publiques ou privées (administrations, collectivités, entreprises, systèmes éducatifs).

– Licence professionnelle

Une « licence professionnelle accompagnateur de formation en ligne » est en projet. Ce titre permettra à des animateurs d'espace public numérique d'accompagner des demandeurs d'emploi dans leur orientation et leur formation professionnelle à l'aide de supports en ligne. Des accord sont prévus avec l'ANPE.

– Master professionnel

Durant l'année 2005, a été préparée, à l'Université de Toulouse 2, la création d'un futur Master professionnel : e-administration, e-développement numérique des territoires. Ce Master fera l'objet d'une demande d'habilitation en 2006 pour être ouvert au recrutement en septembre 2007. Il intéressera, entre autres, les animateurs d'espaces numériques titulaires d'une licence, désireux d'évoluer dans leur carrière.

• Jeunes médiateurs internet (JMI)

Ce programme de formation des adultes par des adolescents lycéens ou étudiants a été adopté par la Conférence de la Famille le 29 juin 2004. Il est piloté par les unions départementales des associations familiales (UDAF). En 2006, le dispositif pourra être déployé, compte tenu des nouvelles dispositions légales relatives à l'utilisation du CESU (chèque emploi service universel) qui autorisent ces jeunes à percevoir une rémunération avec une couverture sociale.

• Assistance informatique et internet à domicile

Les services d'aide à domicile sur les usages de l'informatique et de l'internet sont en passe de se développer considérablement (loi du 26 juillet 2005, Décret du 29 décembre 2005 http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/joe_20051230_0303_0016.pdf). L'opération « Internet Accompagné » (voir supra) contribuera largement à dynamiser le secteur.

La DUI, en relation avec l'université Toulouse 2, s'est engagée dans la constitution d'un référentiel relatif aux activités « assistants informatique et internet », qu'elle envisage de proposer à la profession en cours de structuration.

4. Règles de civilité et pratiques de sécurité, en particulier pour les mineurs

La DUI a conduit une série d'actions pour sensibiliser les jeunes et les familles aux enjeux et aux risques de l'Internet :

- Création, dès décembre 2003, du site Mineurs.fr qui recense les possibilités existantes pour protéger les mineurs des contenus illicites d'Internet.

INTERNET POUR TOUS
Délégation aux usages de l'Internet
DÉLÉGATION INTERNET
PROTECTION DES MINEURS
DISPOSITIF
Actualité
Actions engagées
Protection et éducation à l'école
Accords cadres
Projet Confiance
Études et rapports
ESPACE PARENTS
Règles et usages du Net
Protection à la maison
Qu'est-ce que le filtrage ?
Tests des logiciels de filtrages
ESPACE JUNIORS
Des sites pour apprendre à surfer
www.mineurs.fr
A la maison comme à l'école, naviguer sur internet ne va pas sans risques pour les mineurs : sites illégaux, racoleurs, racistes, violents abondent sur le net. La Délégation aux usages de l'Internet (DUI) se devait de prendre en compte ce problème. Sa première action a été de créer ce site qui regroupe toutes les initiatives ayant trait à la protection et à la responsabilisation des mineurs sur Internet.
La DUI poursuit une politique active de sensibilisation à la sécurité sur internet avec l'aide des institutions publiques, des associations et des industriels. Dans les mois à venir, le projet Confiance devrait encore renforcer la concertation de tous les acteurs impliqués dans ce domaine.
Avec comme ambition de promouvoir dans notre pays cette nouvelle "citoyenneté numérique" seule capable de donner aux enfants les clefs nécessaires pour une utilisation « éclairée » et vigilante des nouvelles technologies.
ACTUALITES
10 janvier 2006 : une charte sur l'usage du multimédia mobile est signée avec les opérateurs de téléphonie mobile
Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes Âgées, aux Personnes Handicapées et à la Famille, et les dirigeants des sept opérateurs membres de l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM) - Bouygues Telecom, Orange, SFR, Debitel, NRJ Mobile, Omer Telecom et Universal Mobile - ont signé le 10 janvier une Charte sur le multimédia mobile.
Les fournisseurs d'accès Internet fourniront en 2006 à leurs abonnés un outil de contrôle parental performant, facile à installer et sans surcoût pour l'utilisateur
Annoncé le 16 novembre par Philippe BAS, ministre délégué à la Famille, cette action est le résultat d'un travail de concertation auquel la DUI a fortement participé. Le Premier ministre avait relevé l'importance qu'il attachait à la protection des mineurs lors de la Conférence de la famille du 22 septembre.
© 2005 - Délégation aux usages de l'Internet
Haut de page

- Lancement du projet CONFIANCE le 1er octobre 2005, financé par la Commission européenne à hauteur de 550 000 €.

Les trois principaux objectifs de ce projet sont :

– de mener une campagne nationale de sensibilisation des enfants et de leurs parents à la sécurité et à la civilité de l'Internet ;

– d'impliquer l'ensemble des acteurs de l'Internet concernés par la sécurité et la protection des mineurs pour constituer une structure établie et reconnue de concertation et de partenariat entre les institutions publiques, les associations et les entreprises privées du secteur ;

– de réaliser un site WEB de référence en matière de prévention des risques, comprenant des espaces dédiés à chacune des cibles du projet, mettant en ligne tant l'actualité que les outils de sensibilisation.

- Participation, avec le ministère de la famille, au renforcement de l'obligation faite aux fournisseurs d'accès à l'internet (FAI) d'informer systématiquement les internautes de l'existence des logiciels de contrôle parental et d'en fournir obligatoirement un par

défaut. À cette occasion, la DUI soutient l'association Action Innocence, notamment pour pérenniser la publication du site « Filtra », banc d'essais comparatif des logiciels de filtrage et de contrôle parental. Un projet est également à l'étude pour mesurer l'efficacité des dispositifs prochainement mis en œuvre par les FAI.

- Tour de France des collèges « Un clic, déclic »
  L'opération, à destination des élèves, des enseignants et des parents d'élèves a touché plus de 500 collèges en 2004-2005 ; elle est relancée en 2005-2006 et étendue aux écoles élémentaires.

- Préparation de la deuxième édition de la semaine de la sécurité informatique avec un ensemble de partenaires privés, publics et associatifs. Lors de la première édition, plus d'un million de brochures d'information grand-public et de bandes dessinées pour enfants avaient été distribuées.

- Le nouveau site Légamédia, complété et enrichi, est désormais accessible depuis les pages d'accueil des 2 sites du MENESR dédiés à Internet : Educnet pour l'enseignement et Internet pour tous pour le grand public.

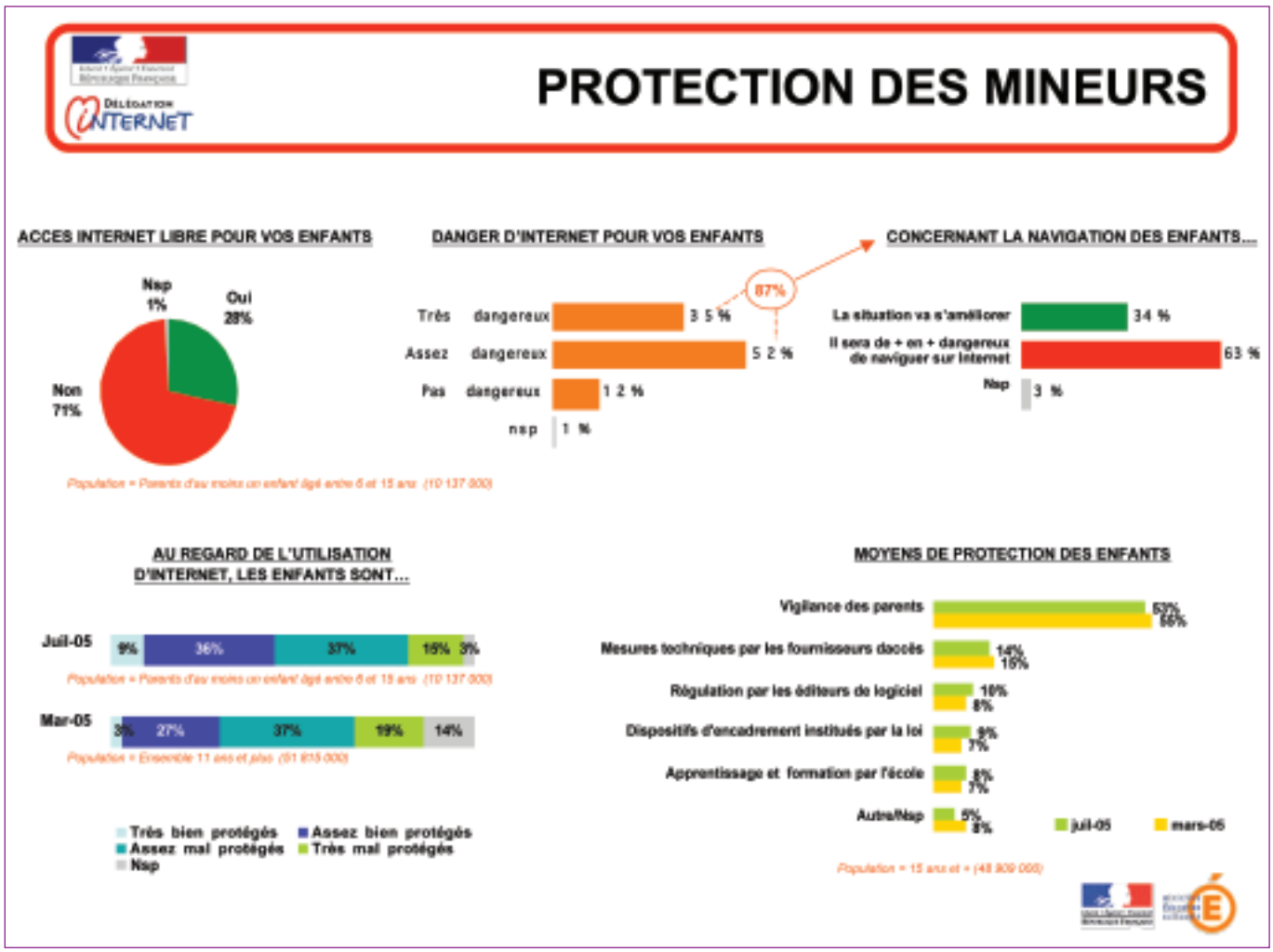

5. Baromètre des usages de l'Internet

Le Baromètre est une étude réalisée par Médiamétrie pour la DUI.
Son objectif est de suivre l'évolution des équipements et des usages de l'Internet auprès des individus âgés de 11 ans et plus, et de suivre l'évolution des principales problématiques que sont :

– les équipements et usages informatiques et Internet des Français ;
– Internet à l'école ;
– Internet et la formation ;
– Internet et la protection des mineurs.

Trois vagues d'enquête ont été réalisées en 2005 : en mars, juillet et décembre. Pour chaque vague, le dispositif s'appuie sur un terrain d'enquêtes téléphoniques auprès de 1500 individus représentatifs de la population âgée de 11 ans et plus.

Quelques résultats du premier baromètre :

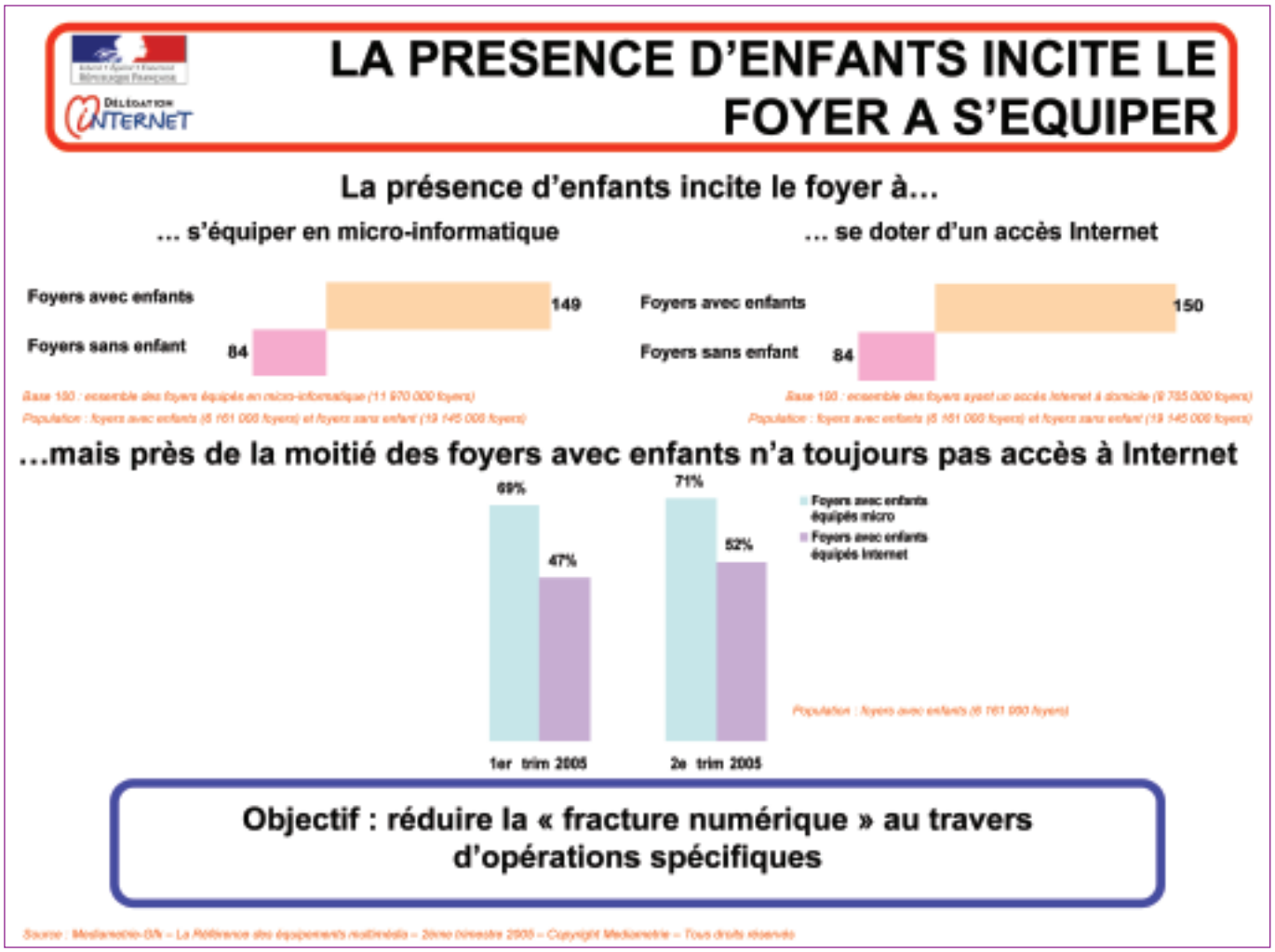
LA PRESENCE D'ENFANTS INCITE LE FOYER A S'EQUIPER
La présence d'enfants incite le foyer à…
… s'équiper en micro-informatique
Foyers avec enfants
149
Foyers sans enfant
84
… se doter d'un accès Internet
Foyers avec enfants
150
Foyers sans enfant
84
…mais près de la moitié des foyers avec enfants n'a toujours pas accès à Internet
69%
47%
71%
52%
Foyers avec enfants équipés micro
Foyers avec enfants équipés Internet
1er trim 2005
2e trim 2005
Objectif : réduire la « fracture numérique » au travers d'opérations spécifiques

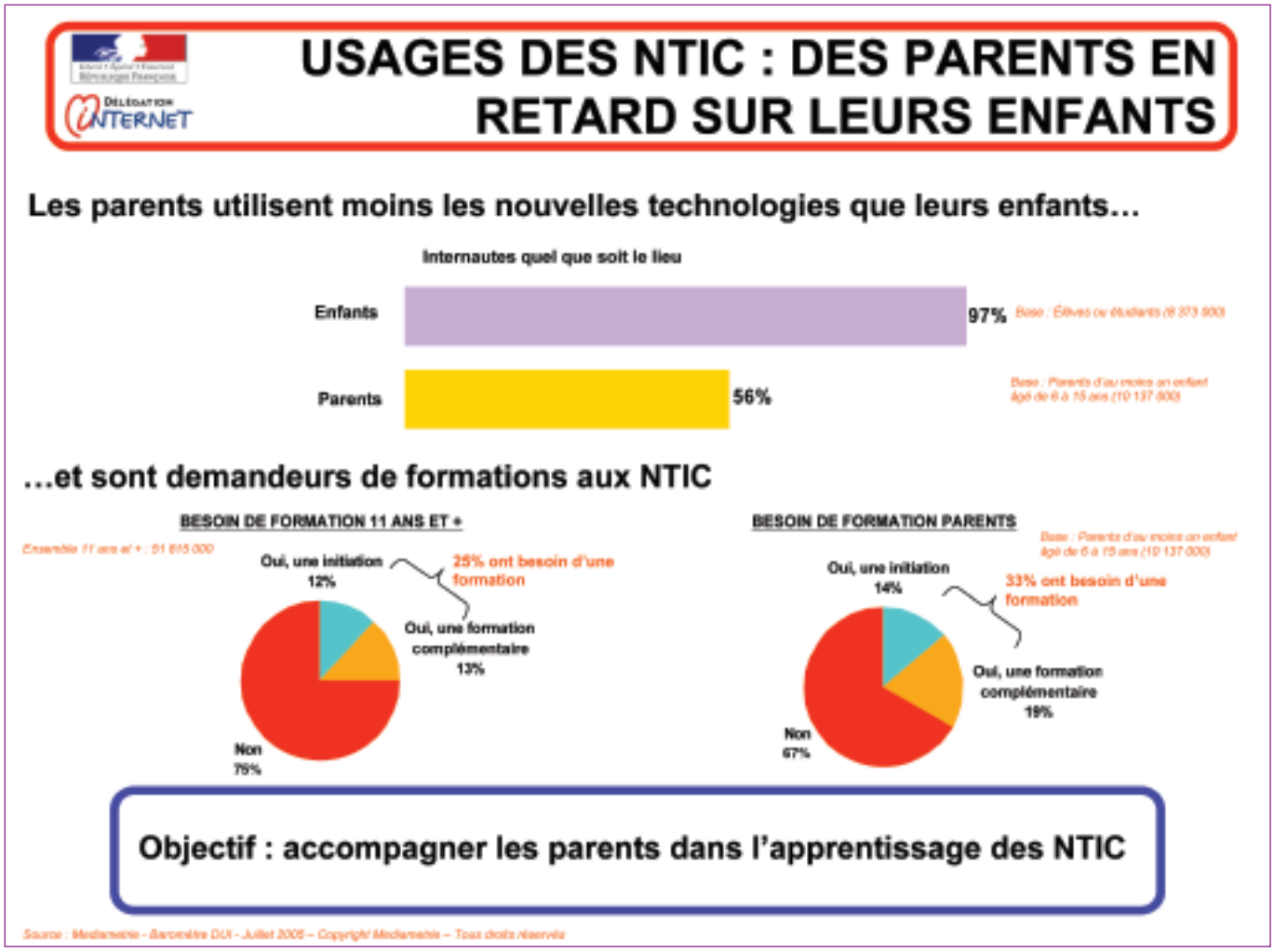
USAGES DES NTIC : DES PARENTS EN RETARD SUR LEURS ENFANTS
Les parents utilisent moins les nouvelles technologies que leurs enfants…
Internautes quel que soit le lieu
Enfants
97%
Parents
56%
…et sont demandeurs de formations aux NTIC
BESOIN DE FORMATION 11 ANS ET +
Oui, une initiation 12%
25% ont besoin d'une formation
Oui, une formation complémentaire 13%
Non 75%
BESOIN DE FORMATION PARENTS
Oui, une initiation 14%
33% ont besoin d'une formation
Oui, une formation complémentaire 19%
Non 67%
Objectif : accompagner les parents dans l'apprentissage des NTIC

L'Annexe 1 présente d'autres résultats de la 3e vague (décembre 2005) du Baromètre des usages de l'internet.

Programme “Infrastructures et services” de la SDTICE

Rappel des objectifs et de l’organisation mise en place

Le programme vise à mettre à la disposition de la communauté éducative l’infrastructure et les services adaptés au développement des usages.
Son objectif est de faire en sorte que chacun, et en particulier chaque élève ou étudiant et chaque enseignant, puisse bénéficier dans le cadre de ses activités spécifiques (activités d’enseignement, activités d’apprentissage,…) de l’environnement de travail adapté à ses besoins en prenant en compte la pluralité de ses lieux de travail (établissement, domicile,…) et les partenaires concernés, notamment les familles.

Le programme « Infrastructures et services » a pour mission d’offrir aux usagers l’environnement de travail leur permettant d’utiliser les ressources et services numériques dans les meilleures conditions. Il a pour caractéristique d’intervenir sur un champ de compétences partagées avec de nombreux partenaires, notamment en interne, le secteur de l’informatique de gestion avec lequel il doit travailler en cohérence et en externe, les collectivités territoriales qui contribuent au développement des infrastructures et outils mis à la disposition des établissements et écoles.
Les actions menées pour atteindre l’objectif se répartissent en trois grandes catégories de projets : Infrastructures / Services numériques (environnements numériques de travail) / Accompagnement des utilisateurs.
Le programme est ainsi constitué d’un ensemble de projets de services complémentaires, articulés entre eux, ayant pour ambition de faciliter le développement des ressources et des usages.

1. Les infrastructures

L’objectif poursuivi est la mise à disposition de l’ensemble des écoles et établissements d’outils favorisant l’usage pédagogique des TIC. Le projet « Infrastructures » s’organise en trois grands domaines :

- Les schémas directeurs, outils de dialogue et d’échanges avec les collectivités qui fixent les cadres de définition et d’évolution des diverses infrastructures réseaux, sécurité et postes de travail ;
- Les actions d’expérimentation et de suivi de solutions ou de technologies nouvelles en collaboration avec des partenaires industriels ou du monde de la recherche ;
- La normalisation, dans un objectif d’interopérabilité des diverses solutions.

1. 1. Le projet SDI/S2i2e (Schéma directeur des infrastructures / Services Intranet / Internet d'établissements scolaires et d'écoles)

- S2i2e : En 2005, une étude a été réalisée, en commun avec la DPMA, qui porte sur l'état des lieux des solutions déployées, la description des besoins et le cadre d'un schéma directeur futur, en lien avec le Schéma Directeur des Espaces Numériques de Travail (SDET) et le Schéma Directeur de la Sécurité des Systèmes d'Information (SDSSI).

L'objectif, pour 2006, est de produire ce schéma directeur des S2i2e.

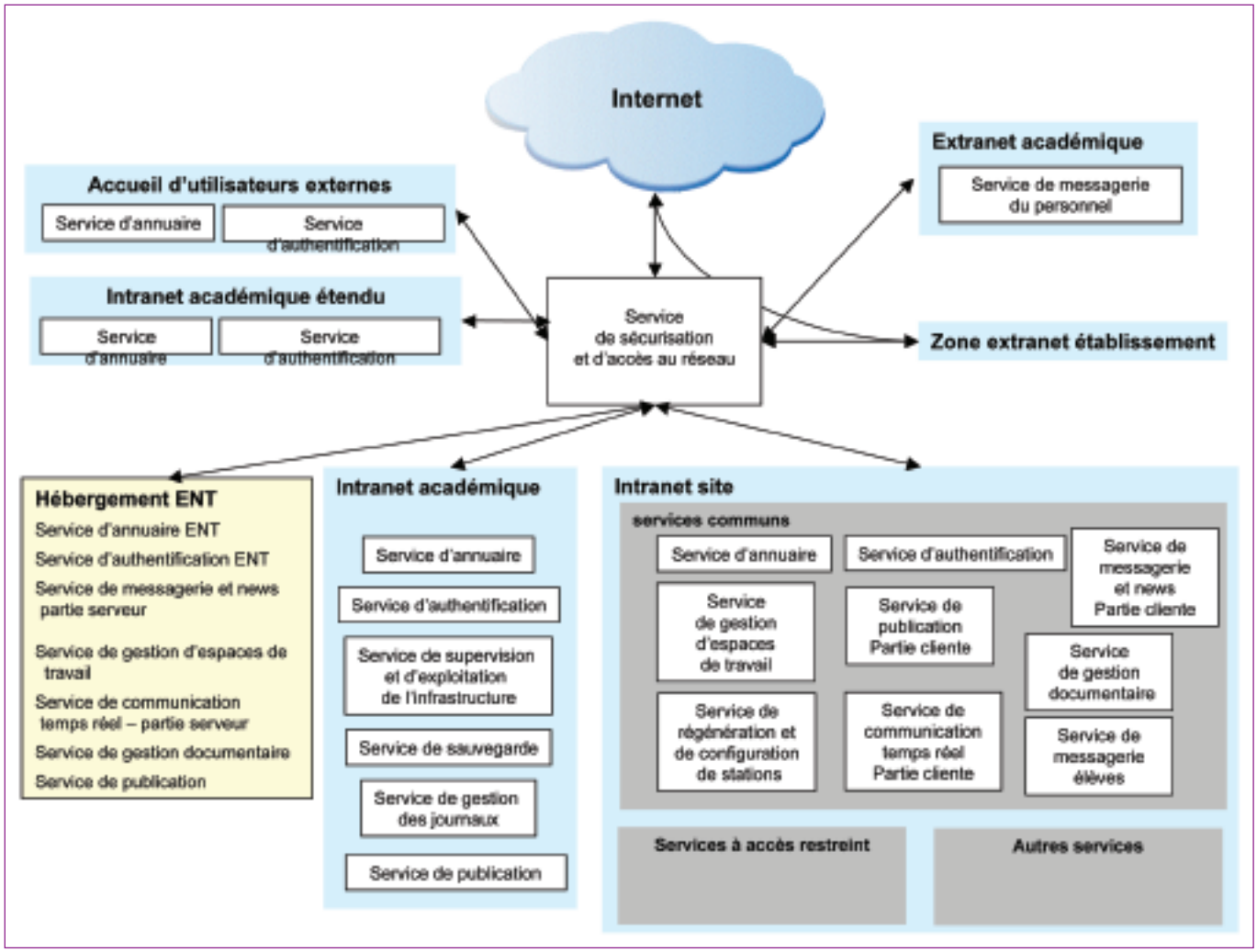

Positionnement des S2i2e dans le Système d'information de l'Éducation nationale

- SDI : En 2005, une réflexion sur l'actualisation du Schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications (S3IT) a été menée pendant un semestre. Un plan d'actions pour la mise à jour du schéma directeur des infrastructures (SDI) a été élaboré et proposé dans le cadre de l'actualisation du S3IT par la cellule du pilotage des systèmes d'information (CePSI) de la DPMA) :

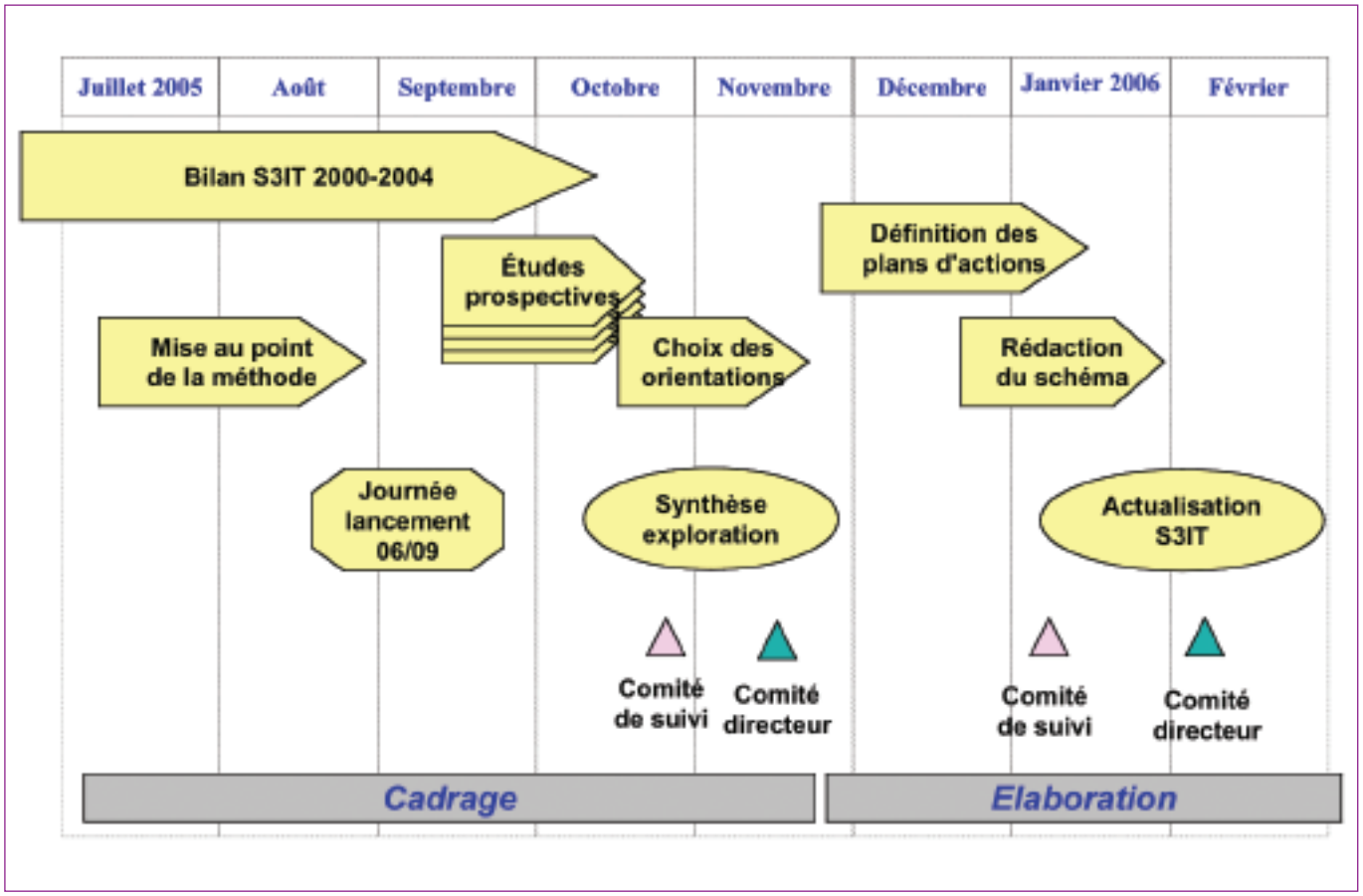

Calendrier d'élaboration du Schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications S3IT (document CePSI)

L'actualisation du SDI devrait être réalisée durant l'année 2006.

1. 2. Autres actions dans le domaine SDI/S2i2e

- S2i2e dans l'enseignement primaire : l'expérimentation d'une solution commerciale de type S2i2e équipée d'une borne Wi-Fi en école a été réalisée mais les résultats n'ont pas été jugés suffisamment probants pour opérer une extension du dispositif à d'autres écoles.

- La vidéoconférence sur IP : des premières expérimentations ont été menées qui ont permis de juger de l'impact de ce service sur les infrastructures. L'objectif, en 2006, sera d'intégrer ces résultats dans les préconisations d'infrastructures et services.

- L'opération Kidsmart menée en partenariat avec IBM : Cette opération a permis, en 2005, à 65 écoles maternelles réparties sur 9 départements de bénéficier de stations de travail Kidsmart et d'exploiter les TIC dans le cadre des activités éducatives. L'opération est reconduite en 2006, IBM offrant 138 stations, qui seront partagées entre 80 écoles volontaires, réparties sur 13 départements (voir aussi le § 1 du chapitre « Usages des TIC dans l'enseignement »).

Une station Kidsmart

1. 3. Le Schéma directeur de la sécurité des systèmes d'information (SDSSI) et la protection des mineurs

La SDTICE a participé à l'élaboration du SDSSI, piloté par la DPMA, mais a fait porter plus particulièrement son effort sur « l'usage de l'internet dans le cadre pédagogique et la protection des mineurs », projet qui vise à mettre en place un cadre cohérent pour développer l'usage pédagogique des TIC en prenant en compte les spécificités de l'internet. Au cours de l'année 2005, les actions se sont axées sur la consolidation des mesures mises en œuvre au sein des académies :

– réalisation d'un état des lieux exhaustif au niveau académique, afin de connaître l'avancement de la mise en œuvre des mesures au sein des écoles et établissements (sensibilisation de la communauté éducative de chaque école ou établissement, charte-type à intégrer au projet d'établissement ou d'école, affiche « protection des mineurs : que faire en cas d'urgence », mise à disposition d'une liste noire de sites inappropriés, création de cellules académiques et d'une cellule nationale de veille,…);

– établissement d'accords cadres avec des fournisseurs de solution de filtrage de contenus inappropriés sur Internet.

Les résultats de l'enquête nationale ETIC menée par la DEP (voir aussi le § 4 du programme « Qualité, veille, diffusion ») montrent que 85 à 95 % des collèges et lycées disposent d'une

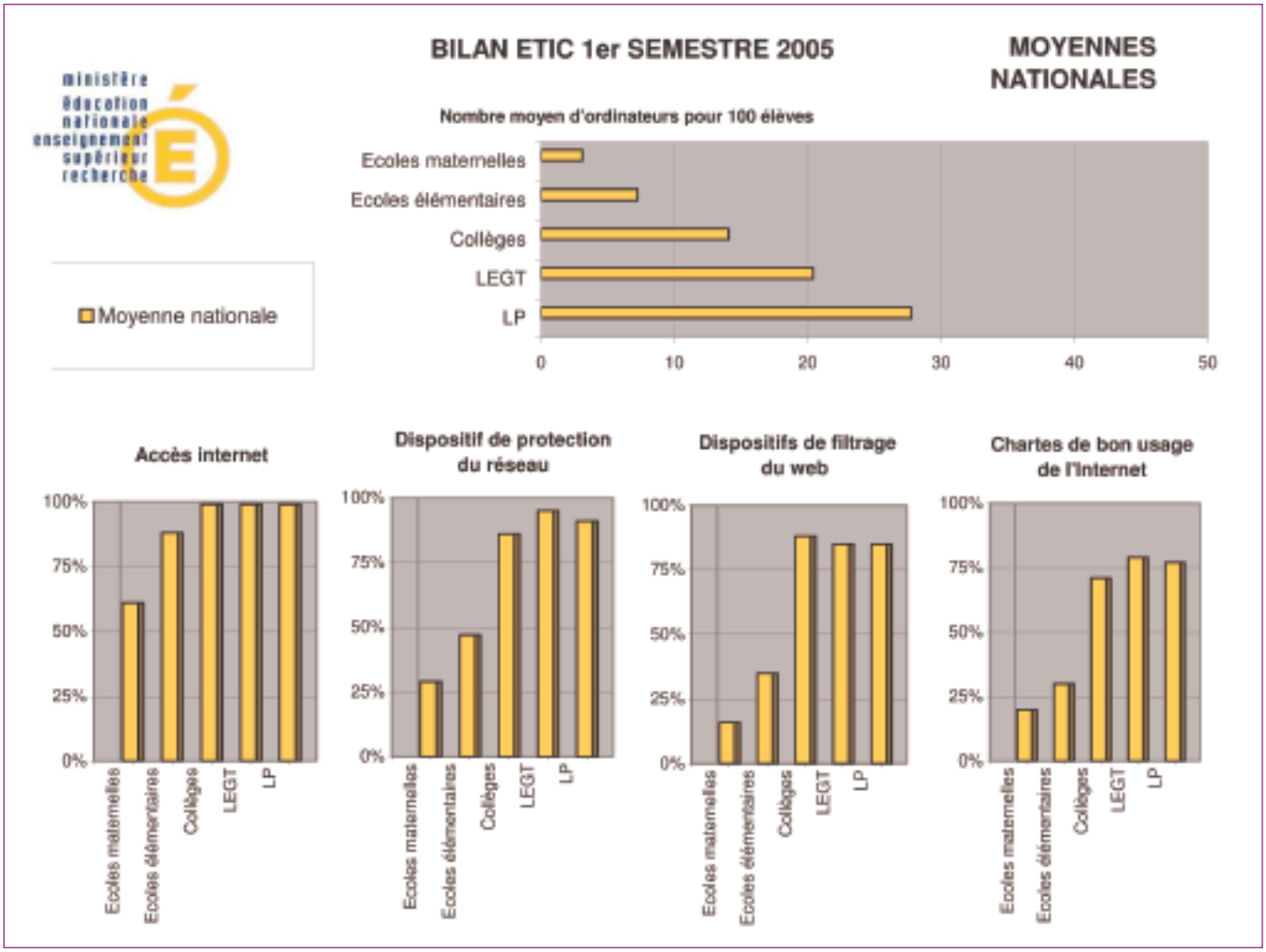

protection du réseau, que 85 à 90 % disposent de filtrages du web et que 75 % des établissements se sont dotés d'une charte de bon usage de l'internet. Les résultats pour les écoles élémentaires et les écoles maternelles sont nettement plus faibles et c'est sur l'enseignement primaire que les académies et les départements devront faire porter leur effort en 2006. Le document « Annexe 2 » détaille, académie par académie, le bilan ETIC.
Au cours de l'année 2006, il sera aussi nécessaire de vérifier la bonne adéquation du cadrage de ces actions avec les mises en œuvre concrètes. Une actualisation d'une partie des documents sera certainement nécessaire, ainsi qu'un travail autour des chartes d'établissement ou d'école, en cohérence avec la réactualisation des référentiels B2i.

1. 4. Le projet Normes et standards

L'objectif principal du projet est de définir un positionnement et une stratégie de la SDTICE par rapport aux processus de standardisation et de normalisation et, plus précisément, d'assurer une meilleure prise en compte des besoins du MENESR et de la France dans l'élaboration des normes et standards concernant l'éducation.
La SDTICE soutient financièrement la commission CN36 (TIC pour l'éducation et la formation) de l'AFNOR depuis 2001. Elle en suit les travaux, et propose des orientations pour ses travaux.

En 2005, ont été réalisés :
- la production du profil français d'application du LOM (Learning Object Metadata : standard international de description des métadonnées associées aux objets pédagogiques) : le LOM FR ;
- l'expérimentation du LOM FR avec mise à disposition en ligne ;
- le lancement des travaux d'adaptation des bases gérées par la SDTICE au LOM FR ;
- l'inscription du CDM-FR (Course Description Metadata) aux travaux de l'AFNOR (voir aussi le § 3 du chapitre « Formation aux TICE »).

Les objectifs pour 2006 sont :
- le suivi de l'expérimentation du LOM FR et son déploiement dans le milieu éducatif ;

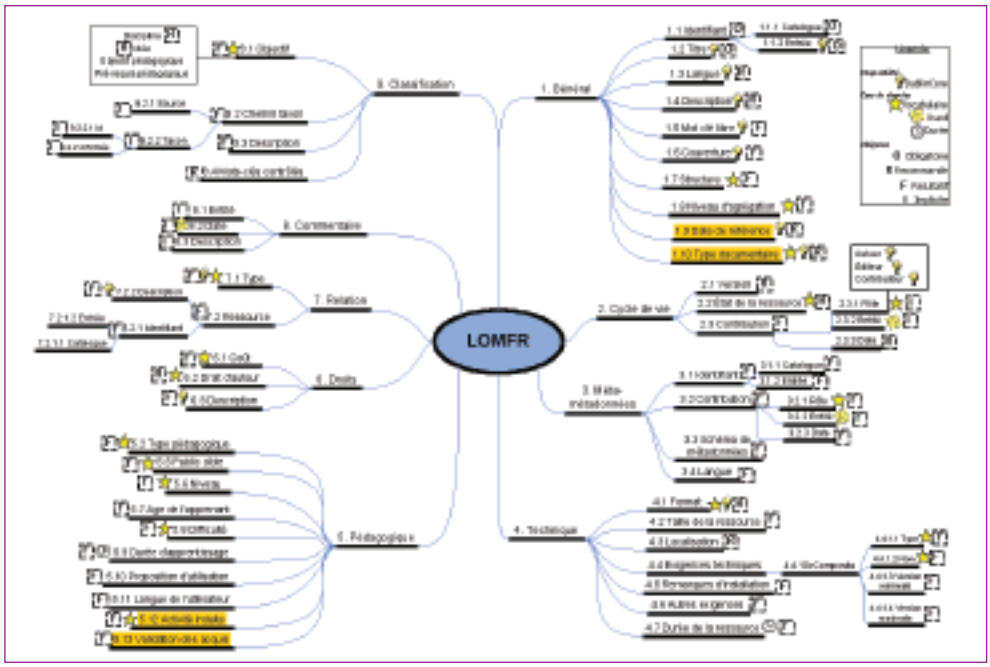

– la mise en place d'une structure ministérielle de pilotage des travaux normatifs ;
– le renouvellement éventuel de la convention avec l'AFNOR.

2. Les services numériques (environnements numériques de travail : ENT)

2. 1. Le projet « Schéma directeur des environnements de travail » (SDET)

Au cours de l'année 2005, un ensemble de travaux complémentaires au SDET ont été réalisés. De nouveaux documents de préconisation sont disponibles pour l'ensemble des acteurs « ENT ».
http://tice.education.fr/educnet/Public/services/bureau_virtuel/scolaire?affdoc=6

Les travaux de remise à jour du SDET vont se poursuivre, pour aboutir, à la rentrée 2006, à une nouvelle version prenant en compte les évolutions depuis 2003 :
– réflexion sur les fonctions d'un ENT ;
– organisation et conduite d'un projet ENT ;
– préconisations technologiques ;
– cadre juridique de fonctionnement d'un projet ENT ;
– exploitation technique et fonctionnement d'un ENT.

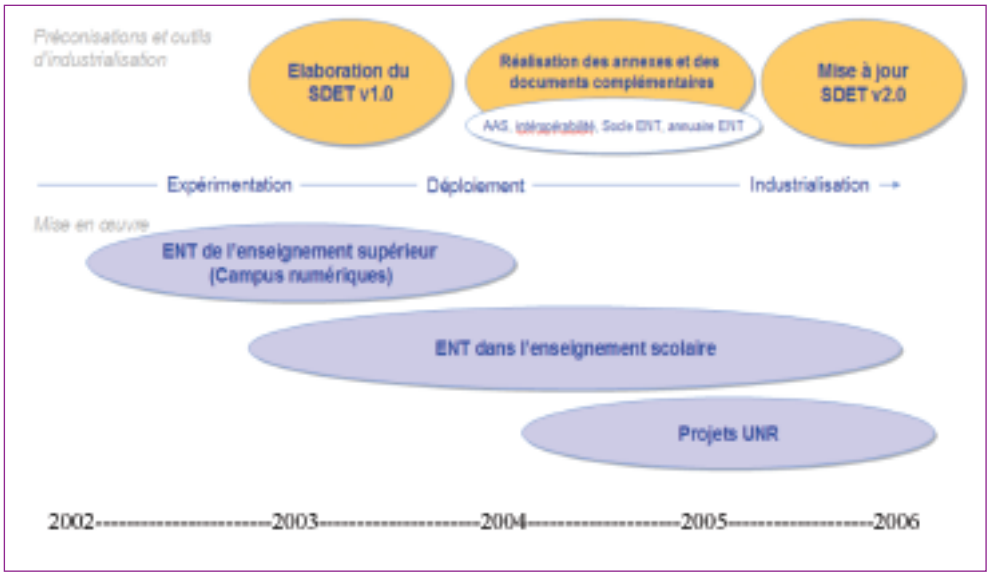

2. 2. Le projet ENT - pour l'enseignement scolaire

Sur les 13 projets du secondaire retenus lors des appels à projet lancés par le ministère et la Caisse des dépôts (CDC) : 2 projets sont en voie de généralisation, 5 en déploiement pilote et 3 en étude de faisabilité.

Pas moins de 11 académies, 7 régions et 17 départements sont mobilisés et participent activement au dispositif de mutualisation et d'animation MENESR/Caisse des dépôts mis en place depuis septembre 2003.

Déploiement des projets E.N.T. du secondaire

accompagnés par la cellule MENESR-CDC au cours de l'année 2005-2006

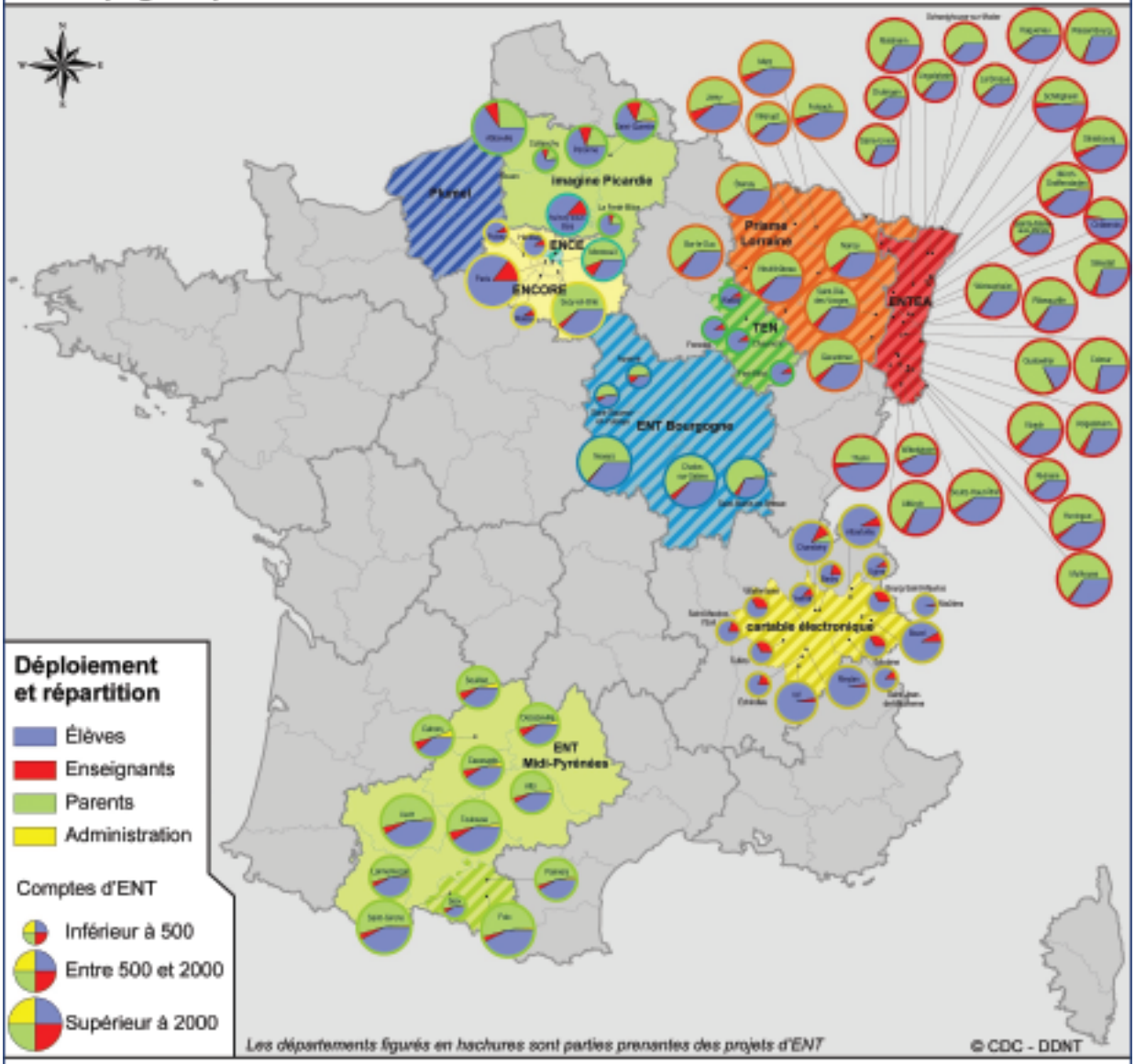

Projets ENT

- **ENTEA** : Alsace - Haut-Rhin, Bas-Rhin - Académie de Strasbourg
- **Prisme Lorraine** : Lorraine - Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges - Académie de Nancy-Metz :
- **Cartable électronique** : Savoie, Isère - Académie de Grenoble

2 projets en phase de généralisation

- **ENCORE** : Ile-de-France - Académies de Paris, Créteil et Versailles
- **ENT Midi-Pyrénées** : Midi-Pyrénées - Ariège - Académie de Toulouse
- **imagine Picardie** : Picardie - Académie d'Amiens
- **TEN** : Haute-Marne - Académie de Reims

5 projets en phase de déploiement pilote

- **ENCE** : Seine-Saint-Denis - Académie de Créteil
- **ENT Bourgogne** : Bourgogne - Côte d'Or, Nièvre, Yonne, Saône-et-Loire - Académie de Dijon
- **Plumel** : Haute-Normandie - Eure, Seine-Maritime - Académie de Rouen

3 projets en phase d'étude de faisabilité

Extrait de CNESMag nº 27 de décembre 2005

LE BUREAU VIRTUEL AU FIL DES PAGES

A virtual office tour

Le ministère de l'Éducation nationale, en partena
dépôts, favorise le déploiement des environne
travail (ENT). Les services mis en ligne sont pe
accessibles à la communauté éducative. Mais le
pour seul objectif de moderniser les méthodes d'
Il propose aux élèves une meilleure adaptati
aptitudes de chacun. Il donne la possibilité aux
leurs cours à partir de références, d'exemples acc
favoriser les exercices individuels et de communi
leur administration... Il représente une véritable "
Ce concept est proposé actuellement à plus de 1
2007, tous les élèves et tous les enseignants,
terminale, devraient pouvoir disposer d'un bureau

LE BUREAU VIRTUEL DE L'ENSEIGNANT

Pour faciliter l'accès des enseignants et des chefs d'établissement aux applications de gestion et d'administration qui leur sont destinées, le ministère de l'Éducation nationale met en place des espaces numériques professionnels. Ces modules, indépendants, sont sécurisés et ne sont accessibles qu'à partir d'un mot de passe particulier. L'application I-Prof, qui simplifie la relation enseignant/administration, fonctionne déjà. Deux nouveaux axes devraient rapidement être accessibles, concernant les applications d'administration de l'établissement et de gestion de la scolarité.

TEACHER'S VIRTUAL OFFICE

The Ministry of Education is setting up professional digital workspaces to allow teachers and school heads easier access to management and administration applications. These standalone modules are secure and password-protected. For example, the I-Prof application designed to simplify communication between teachers and administrative staff is already up and running. Two new streams for school administration and pupil registration applications should be accessible soon.

LE BUREAU VIRTUEL POUR LES PARENTS

L'ENT permet aux parents de s'informer de la vie de l'établissement, depuis les délibérations des conseils jusqu'au menu cantine. Il permet aussi d'être informé des absences et des retards, de consulter les résultats de leurs enfants uniquement. Enfin, les parents peuvent communiquer avec les enseignants et l'équipe éducative.

PARENT'S DW

The DW lets parents keep track of day-to-day school life, from minutes of teachers' class meetings to the canteen menu. They can also keep a check on attendance and punctuality, and consult grades—but for their children only. Lastly, parents can also communicate with teachers and the educational team.

LA MISE À DISPOSITION PERMANE
DE SERVICES DE BASE

C'est au niveau du socle que sont géré
autorisations d'accès aux services. Un tronc com
services, dits "de base", regroupe des données d
général : carnet d'adresses, espace de travail, a
outils de publications sur le Net, outils bureau
moteur de recherche, annuaire, etc. L'ENT e
nouveaux outils de communication comme le ser
messagerie, le service de forum facilitant les
entre élèves, hors temps scolaire, le chat.
déploiement est conçu comme une possibil
partenariat éventuel avec les collectivités publique

PERMANENT BASIC SERVICES

The platform is where service access authorizati
managed. A common core of so-called "basic" s
provides general data, including an address
workspace, diary, Web publishing tools, desktop
search engine and directory. The DW offers
communication tools such as electronic mail, a fo
pupils to exchange ideas outside school hours an
area. Roll-out of DWs also serves to forge closer t
government agencies.

UN ESPACE PRIVÉ POUR
DES UTILISATEURS AUTORISÉS

L'ENT est un portail. Il est accessible par Internet, depuis le domicile ou l'établissement, uniquement à chaque membre de la même communauté éducative : enseignant, élève, administratif, technicien, parent ou intervenant extérieur. Il est donc un espace privé dans lequel chaque membre autorisé peut accéder aux services qui le concernent. Il s'appuie sur un concept de "cartable numérique", par analogie à l'équipement traditionnel de l'écolier ou l'étudiant.

A PRIVATE WORKSPACE FOR AUTHORIZED USERS

A digital workspace (DW) is an Internet portal that everyone in the same education community—teachers, pupils, administrative staff, technicians, parents and peripatetic staff—can access from home or at their school. It is a members-only private space in which members can access services that concern them. It is based on an "electronic school bag" concept, an analogue of the accessory well known to pupils and students alike.

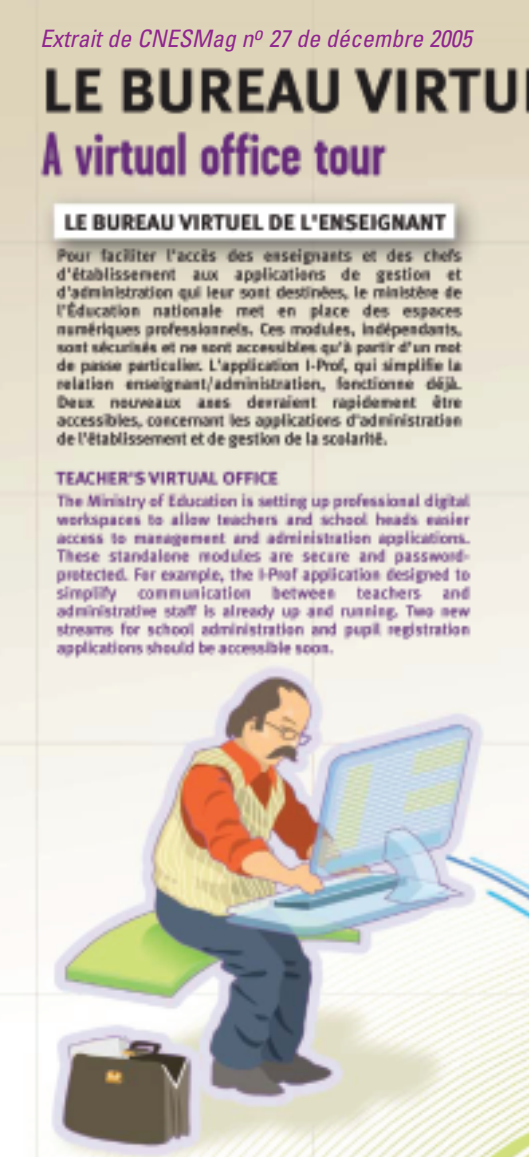

UN POINT D'A
COMME PIÈCE MAÎ

L'ENT fournit à chaque utilis
ouvrant sur l'ensemble des
informatiques en lien avec
l'utilisateur est identifié, grâc
accéder aux ressources. Donn
communautaires ou spécifiqu
d'accès s'inscrit dans les fon
Outre le portail et l'annuaire,
office aux enseignants.

A SINGLE POINT OF ACCESS

The DW offers each user a sin
tools, content and IT services.
Users log on through a passwo
and services may be communi
This access point is one
functions. Besides the portal a
teachers with a back-office ser

LE BUREAU VIRTUEL POUR L'ÉTUDIANT

Ce bureau a pour but de fournir de nouveaux services aux étudiants et à l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur. Quatre projets sont actuellement déployés et totalisent 70 000 utilisateurs. En 2005, ce bureau virtuel devrait favoriser des échanges inter-universitaires.

STUDENT'S VIRTUAL OFFICE

This office provides new services for students and personnel in higher education. Four projects have currently been deployed, totalling 70,000 users. This year it plans to foster inter-university exchanges.

LE BUREAU VIRTUE

Pour l'élève, le bureau vi
possibilité d'accéder, en
établissement, à son emploi
textes ou à ses notes. Il pe
documentations ou éléments
par les professeurs. L'élève pe
en collaboration avec les autre

PUPIL'S VIRTUAL OFFICE

The pupil's virtual office offer
or from home, to timetables,
grades. It also has document
by teachers. Pupils can then
classmates.

…ariat avec la Caisse des …ements numériques de …ersonnalisés, sécurisés, …e bureau virtuel n'a pas …l'enseignement scolaire. …tion au rythme et aux …x enseignants d'enrichir …ccessibles sur le Net, de …niquer entre eux ou avec … "plus-value" éducative. …140 000 utilisateurs. En …, de la maternelle à la …u virtuel.

The French Ministry of Education, in partnership with the Caisse des Dépôts (the French deposit and consignment office), is supporting the deployment of digital workspaces to give the education community personalized, secure on-line services. The virtual office aims not only to modernize teaching methods in schools, but also to help pupils of all abilities get up to speed. It gives teachers ways to supplement their lessons with reference materials accessible on the Internet, set individual exercises and communicate with colleagues and administrative staff. All in all, it adds genuine educational value. The concept is currently available to more than 140,000 users. All pupils and teachers, from kindergarten through to senior high school should have a virtual office by 2007.

LA STRUCTURATION PAR SERVICES APPLICATIFS

Au plus haut de la pyramide, des services dédiés s'ouvrent à des services spécifiques qui peuvent être liés à la vie scolaire (emploi du temps - notes - bulletins - absences), aux espaces pédagogiques (suivi individuel et tutorat - cahier de textes - logiciels pédagogiques), aux services documentaires (catalogues - bibliothèque - CDI - dictionnaires - bases de données) ou à la vie de l'établissement (publications - lettres d'informations - débats).

APPLICATION-DRIVEN STRUCTURE

Dedicated services at the top of the pyramid branch out into specific services related to school organization (timetable - grades - notices - attendance), teaching spaces (individual tutoring - homework notebook - educational software), documentary resources (catalogues - library - information centre - dictionaries - databases) or school life (publications - newsletters - debates, etc.)

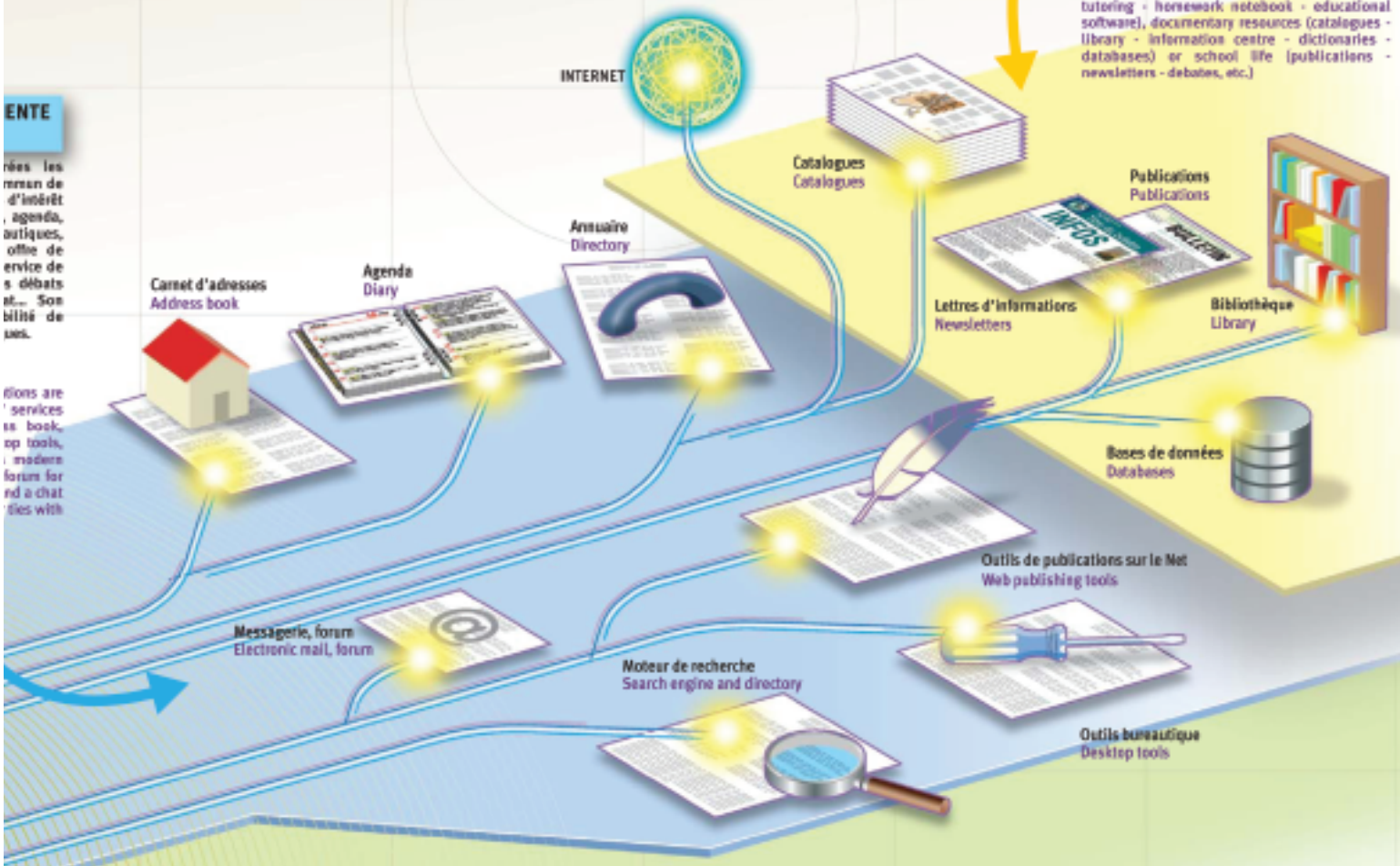

…ENTE

…ries les …rmun de …d'intérêt …, agenda, …autiques, …offre de …ervice de …s débats …nt... Son …bilité de …ues.

…tions are …services …ss book, …op tools, …modern …forum for …nd a chat …ties with

…'ACCÈS UNIFIÉ …AÎTRESSE DU SOCLE

…sateur un point d'accès unifié …s outils, contenus et services …son activité. Concrètement, …ce à un mot de passe, et peut …nées et services peuvent être …ques à une catégorie. Ce point …onctions génériques du socle. …ne, il propose un service *back*

…S UNDERPINS THE PLATFORM

…ingle point of access to all the …s related to his/her activities. …word to access resources. Data …nity-wide or category-specific. … of the generic "platform" …l and directory, it also provides …ervice.

…EL POUR L'ÉLÈVE

…virtuel se traduit par la … ligne, dans ou hors …l du temps, à son cahier de …permet aussi de consulter …s de cours mis à disposition …peut donc travailler seul ou …tres élèves.

…ers on-line access, at school …, homework notebooks and …nts or lesson plans posted …erefore work alone or with

FICHE EXEMPLE

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

OBJECTIF : MUTUALISER DES OBSERVATIONS DE TERRAIN
MOYEN : EXPLOITER UNE SORTIE GÉOLOGIQUE

1 AVANT LA SORTIE

. Un dossier d'accompagnement est remis aux élèves ; il est aussi mis en ligne sur l'espace numérique commun à la classe. Les élèves y accèdent soit depuis le lycée soit depuis chez eux
. L'espace numérique de classe propose une excursion virtuelle pour préparer l'excursion réelle.

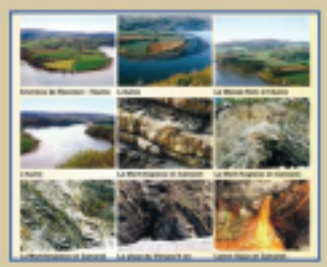

3 APRÈS LA SORTIE

. Les documents photos collectés sont transférés sur l'espace numérique de la classe le soir même. Les élèves peuvent visualiser, depuis chez eux, l'ensemble des acquis apportés par cette journée. La mutualisation des ressources enrichit la matière dont chaque élève va s'inspirer pour l'élaboration du compte rendu détaillé de la sortie géologique.

2 PENDANT LA SORTIE

. Les élèves complètent les informations de ce dossier par des relevés GPS et des photos numériques pour "mémoriser" la vision de l'élève sur le paysage, l'affleurement de roche...

LES APPORTS DE L'ENT

1 - Le professeur dispose, depuis chez lui, d'un accès complet à l'ensemble des ressources partagées de la classe.
2 - Il peut préparer l'exploitation des documents collectés dans la journée par l'ensemble des élèves.
3 - En classe, via un rétroprojecteur, il peut naviguer des notions étudiées en cours aux observations de terrain.
4 - Les documents mutualisés sont accessibles aux élèves depuis leur domicile.

© SNES / INTERNATIONAL 2006

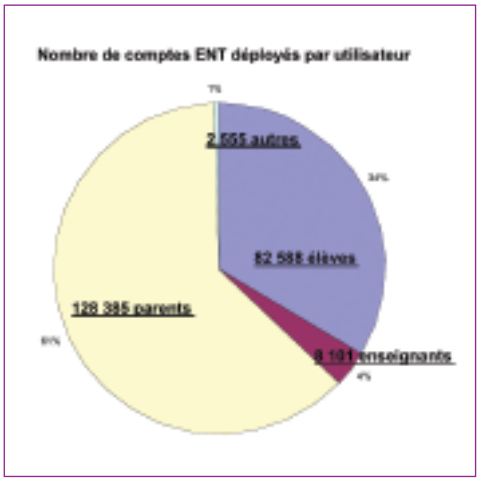

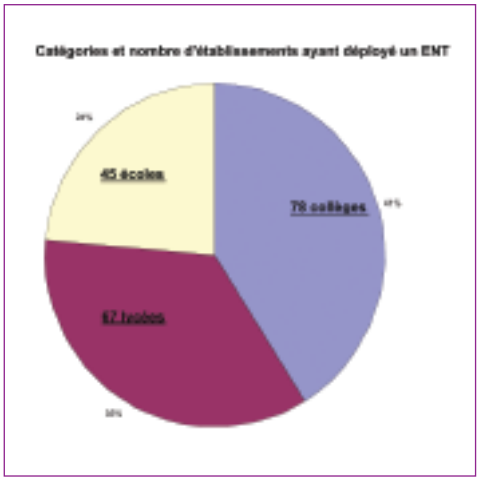

Depuis la fin 2005, plus de 200 000 utilisateurs (élèves, parents d'élèves, enseignants, autres personnels) ont accès à un environnement numérique de travail.

Plusieurs études ont été poursuivies ou engagées en 2005 : élaboration d'un guide juridique, démarches CNIL, première version du guide « ENT mode d'emploi », conduite du changement, ergonomie, analyse d'impact auprès des enseignants,… Du point de vue technique, les spécifications du socle industriel de l'ENT sont désormais partagées par tous, l'annuaire ENT est spécifié et la version 2 du SDET, prévue pour juin 2006, viendra compléter la mise à jour de ce corpus technique.

Les comptes ENT sont déployés sur 78 collèges, 67 lycées et 45 écoles. Ils font l'objet d'un suivi national par la cellule Ministère-Caisse des dépôts grâce à 9 indicateurs mensuels relatifs aux usages des 4 catégories de population concernée (élèves, parents, enseignants, autres personnels).

Ils viennent nourrir des démarches locales d'évaluation partagée État/Collectivités qui se mettent progressivement en place et font l'objet d'un accompagnement par le dispositif national d'animation.

Des outils de pilotage sont disponibles depuis septembre 2004 : fiches projets, liste des actions, diagnostic des projets, diagnostic des études mutualisées, calendriers. Ils sont remis à jour mensuellement.
Ces tableaux de bords permettent de mettre en évidence une nette progression des usages durant l'année 2005.

Le rapport 2004-2005 de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale et de l'Inspection Générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche sur les espaces numériques de travail a réaffirmé l'un des enjeux majeurs des ENT : « une profonde modification du rapport au temps et à l'espace, mais également des relations entre les acteurs et des relations au savoir ». Des propositions concrètes y figurent, qui feront l'objet d'actions spécifiques en 2006, complémentaires de celles déjà lancées afin de préparer la généralisation du déploiement : propositions de textes réglementaires régissant l'utilisation des services numériques, mise en place de la conduite du changement et des formations associées, travaux autour de la mutualisation des usages pédagogiques, renforcement des services offerts aux parents pour ce qui concerne l'organisation quotidienne de la vie scolaire...

Les objectifs principaux, pour 2006-2007, sont :
- La mise en place d'une évaluation globale des déploiements pilotes ;
- La formalisation des retours d'expériences associés à la première phase de déploiement.
- L'encouragement au déploiement d'ENT dans les autres académies et territoires ;
- L'enrichissement du document « ENT mode d'emploi » à destination des nouveaux projets ;
- La poursuite de la structuration du marché des services et des plates-formes ENT ;
- La mise en place d'un accompagnement de haut niveau permettant aux projets d'entamer une réflexion sur la généralisation dans des conditions optimales ;
- La structuration des ENT avec un nombre restreint de plates-formes techniquement stabilisées, et une diversité d'offres de services et de contenus.

2. 3. Le déploiement d'environnements numériques de travail dans l'enseignement supérieur

2.3.1 Le projet ENT – enseignement supérieur

À la suite de l'appel à projets « campus numérique volet 2 » lancé en 2002 par la direction de la technologie, 4 projets ont été retenus, afin de mettre au point des solutions technologiques et de les déployer dans les établissements partenaires. Ces travaux ont conduit au développement de 4 solutions ENT.

Un bilan a été effectué au cours du mois d'avril 2005. Il a permis de faire le point sur les fonctionnalités réellement mises en œuvre au sein de ces 4 projets, de mesurer le déploiement des solutions et de donner des éléments de décision aux établissements qui souhaitent se positionner. Un document de synthèse est disponible à l'adresse http://tice.education.fr/educnet/Public/services/bureau_virtuel/superieur9569, rubrique « Bilan des ENT mars 2005 ». Ces documents ont été présentés lors d'un séminaire le 31 mars 2005, à la Sorbonne.

Le déploiement des ENT se poursuit au sein des établissements d'enseignement supérieur, notamment à travers l'appel à projets Universités numériques en région et les contrats quadriennaux.

2.3.2 Le projet Universités numériques en région (UNR)

L'appel à projets « Universités numériques en région » a été lancé en mai 2003, par la direction de la technologie, la direction de l'enseignement supérieur et la Datar.

Sur la base de la constitution de consortiums d'établissements d'enseignement supérieur à une échelle régionale, cet appel à projets a eu pour but de favoriser le déploiement par ces consortiums de services numériques à destination des étudiants et des personnels et la prise en compte de l'accès à ces services par l'ensemble des étudiants (équipements collectifs et individuels, réseaux, WiFi,…).

En 2003 et 2004, ce sont 11 projets qui ont été retenus, représentant 67 établissements et 860 000 étudiants. En novembre 2005, la SDTICE a accepté la candidature des universités de Paris, pour la constitution d'une UNR Paris-Île de France. Ce nouveau projet permettra de prendre en compte le plus important pôle universitaire français.
Au cours de l'année 2005, les actions entamées en 2004 se sont poursuivies :
– animation des projets et mutualisation inter-UNR lors de réunions périodiques thématiques : portails d'offre de formation, normes et standards, conduite de projet,…
– communication vers les projets à travers le portail « UNR » http://unr.education.fr ;
– inscription de la poursuite du projet UNR à travers les contrats quadriennaux inter-universitaires, expertisés par la SDTICE (voir le programme « Usages des TIC »).

Par ailleurs, les actions engagées au sein des projets UNR ont progressé au cours de l'année 2005. Parmi celles-ci, les actions les plus visibles sont certainement :
– l'accélération du déploiement des réseaux sans fil sur les campus des établissements, en cohérence avec l'appel à projets Micro Portable étudiant (MiPE 1, voir le chapitre « Jeunes et familles ») auquel les UNR ont fortement participé ;
– la mise à disposition des étudiants d'ordinateurs portables en prêt ou en location ;
– le déploiement des Environnements numériques de travail dans les universités : 250 000 étudiants et personnels pouvaient accéder à un ENT en novembre 2005, ils seront plus de 600 000 à en bénéficier au début de l'année 2006 ;
– la mutualisation des efforts autour du portail de présentation de l'offre de formation régionale.
L'annexe 3 présente la situation détaillée des 12 universités numériques en région.

L'année 2006 va permettre de consolider ces différentes actions, de finaliser le déploiement des ENT dans les établissements et d'engager plus fortement la conduite du changement et la formation des usagers. L'articulation avec le C2i®, déjà très présente au sein des UNR, va se renforcer à partir de la rentrée 2006. L'animation et le suivi des projets UNR va se poursuivre, pour informer les porteurs de projets et favoriser la mutualisation inter-projets.

3. L'accompagnement des utilisateurs des TIC

Le projet « Accompagnement des utilisateurs des TIC » fait suite aux projets engagés dans le cadre du Schéma Stratégique des Systèmes d'Information et des Télécommunications, « Assistance aux utilisateurs » (2000-2004) et « Missions et métiers des personnels qui concourent au développement des usages des TICE » (2002-2004).
Il regroupe 2 grands types d'actions : d'une part les actions de consolidation des dispositifs mis en place dans le cadre du projet « Assistance » et d'autre part les actions de structuration de l'accompagnement technique et pédagogique.

3. 1. Les actions de consolidation des dispositifs mis en place dans le cadre du projet « Assistance »

Les travaux de mutualisation des compétences engagés en 2004 se sont poursuivis en 2005, en s'appuyant fortement sur les dispositifs mis en place dans le cadre de l'externa-

lisation de plates-formes d'accueil et de premier niveau d'assistance dans 4 académies. Le passage à une phase de généralisation, avec intégration de l'existant, est l'objet aujourd'hui d'une étude qui sera finalisée en 2006.

Dans le domaine du pilotage de l'assistance, l'action a été centrée sur l'exploitation des tableaux de bord, en support à la réflexion sur l'évolution des dispositifs d'assistance. L'organisation de dispositifs automatisés de production et de recueil des tableaux de bord au niveau national reste à finaliser.

3. 2. Les actions de structuration de l'accompagnement technique et pédagogique

La réflexion engagée dans le cadre du projet Missions et Métiers sur les deux grands axes de l'accompagnement « l'accompagnement technique avec notamment la maintenance des réseaux, serveurs, postes de travail » et « l'accompagnement pédagogique » se poursuit, en relation avec les collectivités territoriales.

Sur le champ de l'accompagnement pédagogique, un référentiel des missions et activités du coordinateur TIC est en cours d'élaboration. Une version V1, expérimentale, de ce référentiel sera disponible au cours de l'année 2006 et mise à la disposition des académies et des établissements, qui pourront l'exploiter en fonction de leurs besoins propres.

Programme “Ressources numériques” de la SDTICE

Rappel des objectifs et de l’organisation mise en place

Le programme « Ressources numériques pour l’enseignement scolaire et supérieur » poursuit un double objectif :

– donner à l’ensemble des élèves, des étudiants et des enseignants des contenus pédagogiques « numériques » de qualité qui répondent à leurs attentes et accompagner leur diffusion ;

– promouvoir une industrie française de l’édition numérique scolaire et universitaire de qualité et affirmer ainsi la place de la France - et par là même de l’Europe - dans les industries de la connaissance.

À cette fin, il conduit un certain nombre de projets tout au long du processus de production et de diffusion de ces ressources.

Le programme :

– articule les différents projets entre eux et travaille en inter-actions avec les autres programmes de la sous-direction ;

– assure la tutelle des actions du Scéren/CNDP dans le domaine des ressources numériques (animation, information, lesite.tv,…) ;

– pilote la politique de diffusion de Canal-U déployée par le CERIMES/SFRS.

Ce programme se décline actuellement en cinq projets qui couvrent l’enseignement scolaire et supérieur :

– Le Schene : Schéma de l’édition numérique pour l’enseignement ;

– Le soutien à l’édition numérique pour l’enseignement scolaire et supérieur ;

– L’espace numérique des savoirs (ENS) ;

– Les priorités ministérielles (@ssr, accompagnement à la scolarité) ;

– L’audiovisuel.

1. Le schéma de l’édition numérique pour l’enseignement : SCHENE

L’objectif principal du projet consiste à faire émerger les demandes issues de groupes de travail académiques, à les traduire en nouveaux besoins en matière d’objets numériques puis à inciter, en liaison avec le dispositif de « Soutien à l’édition numérique », à leur réalisation.

1. 1. Fin de la première phase d'expérimentation

La première phase expérimentale du Schene a été lancée au cours du premier semestre 2004 afin de faire émerger les attentes pédagogiques en ressources numériques pour les niveaux 4e, cycle central ou collège (selon les disciplines). La mise en œuvre de ce projet a réuni un grand nombre d'acteurs de l'Éducation nationale : corps d'inspection, conseillers TICE des recteurs, formateurs IUFM, professeurs-usagers avertis mais aussi nouveaux enseignants, en particulier des professeurs stagiaires de 2ème année d'IUFM. Il a reposé sur les travaux de 28 groupes disciplinaires répartis dans 19 académies et a concerné environ 350 participants.

Le travail des groupes académiques a été organisé selon deux axes :

– dresser un bilan et porter un regard critique sur les ressources existantes, produits disponibles, produits peu ou mal utilisés, produits à faire connaître ou à faire évoluer ;
– faire émerger, en référence au programme de la discipline, une demande en terme « d'objet(s) numérique(s) » permettant de répondre à la problématique de son enseignement.

La synthèse de ces travaux a traduit ces attentes sous forme de besoins en ressources numériques et a fait l'objet d'un premier appel à propositions (avril-juillet 2005). 67 dossiers, dont 54 avec demande de soutien, ont été transmis par 22 éditeurs ; 13 projets ont été retenus pour un financement par la commission multimédia.

1. 2. Deuxième phase : généralisation

La démarche Schene s'est poursuivie pour les autres niveaux et disciplines du collège et du lycée pendant l'année 2005. Elle aura concerné dans cette deuxième phase 120 groupes disciplinaires répartis dans 26 académies, soit environ 1 450 participants. Le prochain appel à propositions qui sera publié au début de l'année 2006 concernera la classe de 1re.

Discipline	6e	5e	4e	3e	2de	1re	Tle
Arts plastiques							
Documentation							
Économie-Gestion – STG							
Éducation musicale							
Éducation physique et sportive							
Histoire – Géographie							
Langues vivantes							
Lettres et Langues vivantes							
Mathématiques							
Philosophie							
Physique – Chimie							
Sciences de la vie et de la Terre							
Sciences économiques et sociales							
STI – Biotechnologie/SMS							
STI – Secteur industriel							
Technologie							

Sans objet Programmé En cours Réalisé

2. Le soutien à l'édition numérique éducative

Le dispositif de soutien à la production de contenus numériques pour l'enseignement a été défini en septembre 1998, réactualisé dans le B.O. spécial n° 9 du 10 août 2000. Il s'appuie sur une commission multimédia qui donne son avis sur les projets sollicitant un soutien financier du ministère et sur les produits postulant à l'attribution de la marque « Reconnu d'intérêt pédagogique » (RIP).

Ces procédures de soutien évoluent actuellement pour répondre aux nouveaux enjeux liés à la généralisation des TIC dans l'Éducation nationale. Elles doivent en effet mieux prendre en compte les besoins des élèves et des enseignants (projet Schene), intégrer les possibilités offertes par l'internet pour la diffusion des ressources numériques (ENS), enfin travailler plus étroitement avec les professionnels du secteur.

2. 1. Organisation générale des procédures

- La composition de la commission multimédia a été modifiée pour permettre désormais une représentation de l'édition privée.
- Les procédures de « Soutien aux projets » et l'attribution de la marque « Reconnu d'intérêt pédagogique » ont été modifiées.
- L'application de gestion de la base des produits et projets déposés (Sigma) a été rénovée afin de mieux répondre à l'évolution des procédures.

2. 2. Attribution de la marque RIP en 2005

Sur les 128 produits qui ont été présentés à la Commission multimédia pendant l'année 2005 :

- 41 produits ont été reconnus d'intérêt pédagogique (les plus nombreux concernent l'enseignement primaire et les sciences de la vie et de la Terre) ;
- pour 34 d'entre eux, la commission multimédia a demandé qu'ils fassent l'objet de modifications avant réexamen ;
- 53 ont été refusés.

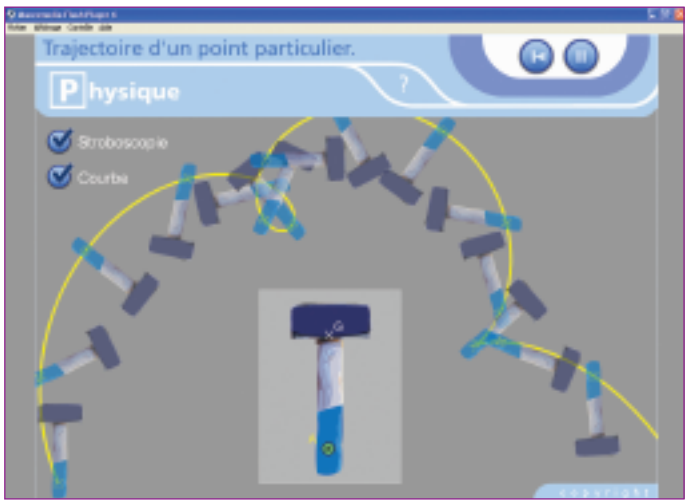

Animation scientifique du site Edumedia, bénéficiaire du label RIP et vainqueur des World Summit Awards 2005 dans la catégorie eScience

Pour mieux faire connaître les produits RIP, dans le passé, les prescripteurs (conseillers des recteurs, corps d'inspection,…) ont été destinataires des produits « ripés » de leurs domaines de compétence ; en 2006, il est projeté d'offrir une mallette de produits RIP de leur discipline ou de leur niveau aux enseignants stagiaires de 2ème année d'IUFM.

2. 3. Soutien aux projets

Les sollicitations pour soutien financier auprès de la commission multimédia concernent des projets toujours plus nombreux :

– Pour l'enseignement scolaire :
  53 projets ont été présentés (22 en 2004) ;
  20 ont fait l'objet d'un soutien financier (12 en 2004) ;
  33 ont été refusés (10 refus en 2004).

Par ailleurs, un projet a été engagé avec l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI) dans le cadre de la nouvelle loi relative au handicap.

– Pour l'enseignement supérieur :
  9 projets ont été examinés ;
  2 projets ont été soutenus ;
  7 projets ont été refusés ou réorientés.

La somme moyenne allouée, en 2005, par projet soutenu, a été de 52 000 euros (63 000 en 2004), le budget total de soutien aux projets étant de 1,189 million d'euros.

Image du site Le grenier de Sarah soutenu par le ministère, « coup de cœur » du prix média jeunesse 2005 décerné par La Ligue de l'Enseignement et le CIEM

Par ailleurs, les accords 2004 avec l'INA et FR5/CNDP ont fait l'objet d'avenants en 2005 (cf. aussi § 5) et un soutien financier a été accordé pour aider à l'évolution du site « Main à la pâte ».

Jalons pour l'histoire du temps présent, site développé par l'INA, le choix des vidéos et le dispositif critique de visionnage.

2. 4. CERIMES/SFRS – Canal U (voir aussi le § 5)

- Le décret (n°2005-995 du 17 août 2005) créant le Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur CERIMES, régissant son organisation et son fonctionnement est paru au Journal Officiel du 20 août 2005.
- Une nouvelle version du site Canal U, la webtélévision de l'enseignement supérieur et de la recherche, est désormais en ligne : http://www.canalu.fr/canalu/index.php tandis que son projet est en cours de modification. En effet, une étude a été lancée pour redéfinir à court et moyen terme le positionnement de Canal-U, son organisation et son offre de contenus et de services et une charte est en cours de rédaction.

En mars 2005, le jury de la « Learning on screen conference », qui se tenait à Bradford, a décerné à Canal-U le Special Jury Award et son projet européen RPPN a été nominé pour les « Royal television Society technology award » dans la catégorie « Content Creation, Capture or Restoration ».

2. 5. Amélioration de la diffusion des ressources numériques auprès des publics étudiants dans le prolongement de l'opération MIPE

(voir le chapitre « Jeunes et familles »)

- Des solutions de prêt d'ouvrages numériques dans les établissements d'enseignement supérieur sont à l'étude et dix établissements sont partenaires de cette opération menée en collaboration avec le consortium Couperin ;
- De même, les conditions d'extension de l'accès en texte plein aux ressources éditoriales dans le domaine du droit sont en cours d'examen et de négociation : plusieurs réunions de concertation ont été organisées pour aider au rapprochement des points de vue des différents acteurs (Couperin, éditeurs, UNT, CPU, acteurs institutionnels).

Le projet « Soutien à l'édition numérique » participe, par ailleurs, aux réunions du Groupe Logiciel de la Direction de la Recherche et aux réunions du projet de Bibliothèque Numérique Européenne (BNUE) ; il prépare aussi des tables rondes sur l'édition des ressources multimédias et leur diffusion pour le colloque international sur l'« Université à l'ère du numérique » qui sera organisé par le Programme « Usages des TIC dans l'enseignement » en mai 2006.

2. 6. Participation aux structures intervenant dans la R&D

Le projet participe également au comité d'orientation, au bureau exécutif et à la rédaction de l'appel à projets 2005 du RIAM (Réseau Innovation Audiovisuel et Multimédia) ainsi qu'au suivi du Pôle de compétitivité mondial Image, Multimédia & Vie Numérique.

En 2006, le soutien à l'édition numérique sera poursuivi, dans le souci toujours présent de favoriser un juste équilibre entre le respect du droit d'auteur et le respect du droit au savoir, avec pour objectifs de :

- rénover la procédure RIP, en tenant compte des trois audits réalisés en 2004 (CREM, Éducation et Territoires et inspections générales IGAENR et IGEN); il conviendra de l'ouvrir aux sites internet et, d'autre part, d'assurer une meilleure information sur les produits ayant acquis le label ;
- mettre en place un service d'information et d'analyse des logiciels libres en vue d'améliorer la connaissance et la diffusion de ces productions ;
- orienter l'édition numérique pour l'enseignement scolaire en s'appuyant sur le Schene (classe de 1ère) en vue d'une généralisation de l'utilisation des TICE ;
- accompagner la production de ressources numériques pour l'enseignement supérieur dans le cadre de la mise en œuvre des UNT ;
- étendre aux étudiants les accords tarifaires conclus entre le Groupe Logiciel et les éditeurs de logiciels pour l'équipement des établissements d'enseignement supérieur ;
- intégrer le nomadisme des étudiants dans les accords conclus entre le consortium Couperin et les éditeurs de contenus pour l'accès en texte plein.

Cela suppose :

- pour le Schene, la définition des nouvelles procédures de soutien et la rédaction des appels à propositions ;
- la mise en œuvre d'actions de promotion et d'animation y compris à l'international ;
- la maîtrise d'ouvrage du « Pôle national de l'édition numérique » du CNDP ;
- l'élargissement des modalités de libération des droits sur les œuvres audiovisuelles (extension des accords déjà passés avec la BBC, RTVe & RTPi) ;
- le renforcement de la coopération avec le Consortium Couperin et le Groupe Logiciel.
- la coordination du projet avec d'autres dispositifs de soutien nationaux et européens.

3. L'espace numérique des savoirs (ENS)

Une première phase de mise en œuvre de l'ENS a été lancée en février 2003 et s'est achevée en juin 2004. Elle a consisté à tester une préfiguration d'un portail de ressources numériques libres de droits d'usages pédagogiques, acquis par le ministère, dans un panel de 1500 établissements. L'évaluation de cette phase de préfiguration a montré que la diffusion en ligne de ressources pédagogiques de qualité à travers une plate-forme unique répondait à une réelle attente des enseignants.

La SDTICE a donc incité les éditeurs à créer des structures spécifiques de commercialisation et de distribution de leurs produits qui ont pris la forme de deux GIE, Groupements d'intérêt économique : le CNS, Canal numérique des savoirs et le KNE, Kiosque numérique

pour l'éducation regroupant au total 45 éditeurs publics et privés. Elle a également, avec le CNS et le KNE, poursuivi son soutien au panel d'établissements retenus dans la première phase de l'ENS, pour qu'ils deviennent des « vitrines » de la promotion des contenus numériques pédagogiques en ligne.

Ces consortiums d'éditeurs sont maintenant organisés pour porter l'offre de ressources numériques en ligne et la proposer à l'ensemble des élèves, étudiants, et enseignants des écoles, collèges, lycées et universités français. Ils sont en mesure d'assurer la maintenance et l'évolution de leur plate-forme technique d'accès. Les règles de participation aux consortiums d'éditeurs et celles d'accès aux ressources numériques en ligne qui constituent leurs offres doivent être simples et lisibles pour les éditeurs et les utilisateurs. La SDTICE joue son rôle d'accompagnateur, de régulateur voire, le cas échéant, de médiateur.

Le bilan 2005 peut se résumer à :
- la mise en place d'un groupe de travail pour recueillir les attentes du terrain et le suivi des opérations ;
- l'étude de l'intégration des ressources dans les ENT avec la cellule animation ENT (MENESR/Caisse des dépôts) (voir supra le programme « Infrastructures et services ») ;
- le doublement des sommes engagées pour l'achat des ressources numériques en ligne en un an ;
- l'engagement de nombreuses collectivités territoriales (20 % d'entre elles) dans l'achat de ressources numériques en ligne avec un accompagnement du ministère à parité ;
- l'acceptation, par tous les acteurs du principe du choix des ressources numériques par l'utilisateur ;
- l'évolution des conditions techniques d'accès aux ressources, en adéquation avec le développement des ENT (identification personnelle permettant l'accès dans l'établissement et à domicile) ;
- l'étude et la mise en œuvre d'un outil pour faciliter les abonnements et la gestion des accès dans les établissements aux deux plates-formes d'éditeurs CNS et KNE.

En 2006, les actions porteront essentiellement sur :
- la promotion vers les académies et les collectivités territoriales des possibilités d'abonnement aux ressources en ligne en s'appuyant sur les « établissements- vitrine » ;
- l'insertion de la dimension ENS dans les contrats académie/collectivités territoriales dans la mesure où les éditeurs suivent les recommandations ministérielles ;
- l'ouverture de l'ENS aux ressources des établissements publics et à celles des éditeurs qui ne sont pas présents dans les offres actuelles ;
- l'articulation avec les ENT ;
- la mise en place d'une lettre de cadrage pour l'accès aux ressources accompagnant le SDET version 2 et le S3IT (voir supra le programme « Infrastructures et services ») ;
- la définition d'une offre spécifique « enseignement technique » ;
- des opérations vers des publics particuliers : handicapés, sportifs de haut niveau ;
- l'ouverture et les échanges vers l'international.

4. Les priorités ministérielles

4. 1. Le projet @SSR

Dans le cadre de la réponse aux « Priorités ministérielles » qui, dans le passé a vu la mise en œuvre des sites « BienLire » et « PrimLangues », la nouvelle priorité concerne l'application relative à l'éducation à la « Sécurité routière ». En 2004, l'équipe de suivi du projet a été mise en place, le cahier des charges et le planning pour 2005-2006 ont été élaborés.

Début 2005, un appel d'offre européen a été lancé. La société Atos Origin, sous-traitant la partie multimédia à la société Péo Léo, a été choisie dans ce cadre. Les travaux ont débuté en mai 2005 et s'achèveront en février 2006. S'en suivra une phase de déploiement dans l'ensemble des établissements faisant passer l'examen (dont l'ensemble des collèges). Les premiers examens numériques seront organisés en mai 2006.

Le projet @SSR, au-delà de son intérêt stratégique pour la politique d'éducation à la sécurité routière, est une première en terme technologique. C'est en effet la première fois qu'un examen numérique à cette échelle (1,6 million d'élèves par an) est organisé. Par ailleurs les outils de programmation utilisés et la production de 400 vidéos en images de synthèse (près de 2h45 de visionnage) place d'emblée l'application à un haut niveau technologique.

4. 2. Le projet « Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC »

Comme le souligne l'avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCéé) de mai 2005, « laisser les élèves et leurs familles seuls face aux devoirs et leçons est source d'iniquité… ». Le ministre, très sensible à cette question, souhaite que tout soit fait pour garantir l'égalité des chances entre les enfants.

Le projet que le ministère met en œuvre vise à soutenir des initiatives de communes ou de groupements de communes, d'associations, de partenaires de l'Éducation nationale, pour la mise en œuvre de services d'accompagnement à la scolarité utilisant les TIC. Dans cette phase exploratoire, il concernera prioritairement les élèves de la fin de l'école primaire en difficulté scolaire pour des raisons diverses : maîtrise insuffisante de la langue, absence de méthode de travail, lacunes disciplinaires.

La phase de lancement de ce projet a pris la forme d'un séminaire national « Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC » qui s'est déroulé à Amiens les 28 et 29 novembre 2005 pour permettre de faire un point sur les besoins et l'état de l'art dans ce domaine. Cette manifestation a réuni 200 participants ; les actes sont disponibles à l'adresse http://www.educnet.education.fr/documentation/amiens/default.htm. Ils donnent les éléments de réflexion et des exemples aux consortiums susceptibles de répondre à l'appel à propositions que lancera le ministère début 2006. Le cahier des charges de cet appel à propositions mettra en évidence l'objectif d'égalité des chances et la nécessité d'y associer, sans a priori, tous les acteurs concernés.

5. L'audiovisuel

En ce qui concerne l'audiovisuel éducatif, plusieurs actions ont été menées en 2005 :

- En matière d'étude de besoins, une enquête a été lancée sur les pratiques de l'audiovisuel dans l'enseignement supérieur.

- En matière de soutien à la production, des vidéogrammes sur « Le management des organisations » produits en liaison avec le Centre National du Cinéma (CNC) ont été diffusés sur le site.tv.

- En matière de diffusion et acquisition de droits, une nouvelle version du site Canal U est en ligne : http://www.canalu.fr/canalu/index.php

- Les accords signés en 2004 avec l'INA et FR5/CNDP ont fait l'objet d'avenants en 2005 (cf. aussi §2).

En 2006, les actions prévues sont :

- en ce qui concerne les études de besoins
  - la diffusion des résultats de l'enquête sur les pratiques de l'audiovisuel dans l'enseignement supérieur ;
  - la réalisation d'une étude de faisabilité pour une cellule de veille sur l'audiovisuel numérique.

- en ce qui concerne le soutien à la production
  - la maîtrise d'ouvrage du portail « image » que le CNDP doit mettre en oeuvre ;
  - le suivi de la réalisation vidéo sur l'histoire des mesures de la vitesse de la lumière ;
  - la recherche de nouveaux accords avec des télévisions et radios étrangères.

- en ce qui concerne la diffusion et l'acquisition de droits
  - l'accompagnement du service lesite.tv dont le secrétariat général du comité d'orientation est assuré par la SDTICE ;
  - la consolidation et le développement de Canal U ;
  - le suivi du projet de l'ANATEC (Archives nationales Audiovisuelles du Travail des Entreprises et des Collectivités) pour la création d'une plate-forme de numérisation et de diffusion en ligne des ressources multimédias et audiovisuelles des entreprises et institutions françaises ;
  - l'élargissement des modalités de libération des droits sur les œuvres audiovisuelles.

lesite.tv : des vidéos, des documents pédagogiques et des services.

Programme “Usages des TIC dans l’enseignement” de la SDTICE

Rappel des objectifs et de l’organisation mise en place

L’objectif de ce programme est de développer les usages des TIC dans l’enseignement à tous les niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur).

Dans ce but, plusieurs actions complémentaires sont menées pour

- inciter à la réalisation, à l'indexation et à la mise en commun de « scénarios pédagogiques » ;
- prendre en compte les retombées de la recherche ;
- accompagner les changements pédagogiques associés à l’utilisation des TIC, notamment ceux qui sont liés aux projets prioritaires des différents programmes (infrastructures et services, formation, ressources) ;
- sensibiliser et motiver les enseignants par la mise en place de banques de pratiques et la diffusion d’exemples d’usages en soulignant leur intérêt pédagogique ;
- analyser l’impact des TIC sur l’activité des élèves, sur la classe et les nouvelles relations entre élèves et enseignants.

Le programme est organisé en trois projets, permettant de tenir compte des spécificités de chaque niveau tout en facilitant les échanges et le partage d'expériences entre les actions menées pour le premier degré, le second degré et l'enseignement supérieur. Le développement de l'information et de la communication sur les usages est une préoccupation commune pour l'ensemble du programme.

1. Usages des TIC dans l’enseignement primaire

Le projet PrimTICE

Ce projet d’identification, de description, d’indexation et de mutualisation d’usages pédagogiques des TIC, démarré en 2004, est entré dans sa phase de déploiement / généralisation depuis janvier 2005. Il s’agit d’un moyen au service de la généralisation des usages des TIC en adéquation avec les programmes et le B2i dont l’organisation s’appuie sur :

- l’existence de dispositifs départementaux et académiques et notamment l’implication de 14 départements pilotes chargés d’analyser leur propre fonctionnement à travers des projets et des bilans ;
- un groupe projet comprenant, outre les personnels de la sous-direction impliqués, des IEN TICE, des animateurs et coordonnateurs TICE, un formateur IUFM et des représentants du CNDP ;

– les orientations et préconisations d'un comité de pilotage comprenant un représentant de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale (IGEN), un représentant de la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO), un représentant des Conseillers TICE auprès des recteurs (CTICE), un Inspecteur d'Académie DSDEN ainsi que les chefs de projet et de programme concernés de la SDTICE.
http://primtice.education.fr

Le bilan fait état de l'atteinte des objectifs et de la réalisation des livrables pour la phase concernée en 2005 (« Déploiement / généralisation »), qui s'étend jusqu'en décembre 20 06, dont notamment :
– l'ouverture officielle et la généralisation de l'accès à la base PrimTICE;
–la définition d'une table de correspondance entre les métadonnées PrimTICE et le standard LOM;
– l'articulation entre les travaux de la SDTICE et l'Agence des Usages du CNDP;
– la mise en place d'un canal RSS et de requêtes préformatées;
– la mise en ligne des projets et des bilans des départements pilotes;
– l'élaboration d'un moteur de recherche cartographique et textuel spécifique;
– la poursuite des opérations associées :

• KidSmart : l'opération, menée en 2005, en partenariat avec IBM dans 65 écoles maternelles réparties sur le territoire national, a engendré 22 scénarios pédagogiques validés qui figurent dans la base PrimTICE (voir aussi le §1 du chapitre « Infrastructures et services »);

École Henri Dubreuil, à Berthecourt dans l'Oise (Académie d'Amiens)

- TBI : l'opération tableaux blancs interactifs (TBI) est conduite en partenariat avec 5 constructeurs qui ont mis à disposition, en octobre 2004, 50 TBI et vidéo-projecteurs dans 45 écoles et 5 IUFM. En complément, des crédits, délégués par le ministère aux inspections d'académie, ont permis d'équiper 550 écoles. 96 scénarios pédagogiques impliquant l'usage des TBI ont ainsi pu être validés et sont consultables sur la base PrimTICE. Une enquête en ligne, auprès des enseignants expérimentateurs, a montré leur extrême intérêt pour cet outil, 95,6 % d'entre eux estimant qu'il a un rôle important ou très important sur la motivation de leurs élèves. L'objectif pour 2006 est, avec l'aide des collectivités territoriales, de doubler le nombre de TBI dans les écoles.

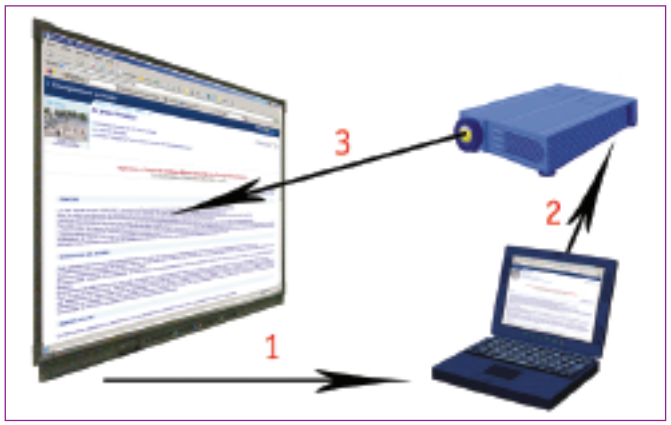

Schéma du fonctionnement du tableau blanc interactif : un écran mural tactile, qui commande un ordinateur, dont l'écran est projeté sur le TBI par l'intermédiaire du vidéo-projecteur. Les trois sont en inter-action simultanément.

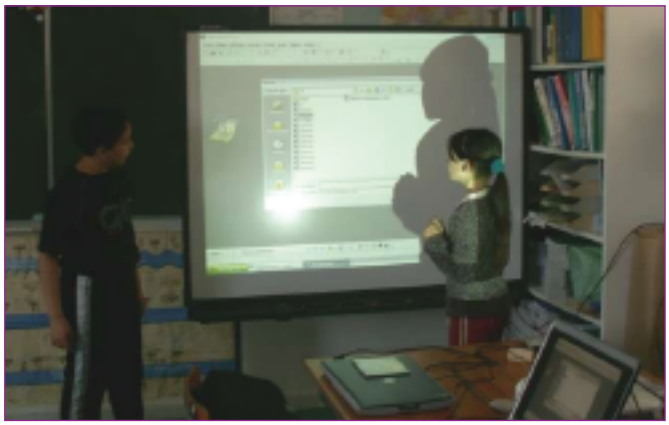

École François Rabelais de Maillezais -circonscription de Fontenay-le-Comte en Vendée (Académie de Nantes)

Le projet PrimTICE s'amplifiera en 2006, il est en particulier prévu :
- l'ouverture et le lancement du moteur de recherche PrimTICE ;
- l'expérimentation du LOM-FR ;
- la publication d'un document et d'une étude sur les tableaux blancs interactifs ;
- l'élaboration d'une étude universitaire sur le dispositif, le contenu et les attentes des utilisateurs de PrimTICE ;
- l'ouverture à de nouvelles opérations associées ;
- et la poursuite de la généralisation du dispositif en soutenant l'implication des départements qui produisent des scénarios pédagogiques et les indexent dans la base PrimTICE.

2. Usages des TIC dans l'enseignement secondaire

Largement développé depuis plusieurs années, ce projet s'appuie en particulier sur les réseaux disciplinaires académiques. Les actions à poursuivre sont : animer ce réseau en prenant en compte le nécessaire renouvellement des équipes, développer et faire connaître des exemples d'usages validés des TIC (en association avec le projet SCHENE), participer à l'indexation des exemples d'usages et à l'évolution des banques de pratiques, analyser et faire sauter les verrous qui limitent le développement de ces usages.

Les grands domaines d'actions à mener en s'appuyant sur le réseau second degré sont :

– Développer et faire connaître des exemples d'usages des TIC en fournissant des exemples, simples et faciles à mettre en œuvre, d'usages « d'objets numériques » et de nouveaux outils (tableau blanc interactif, Personal digital assistant PDA,…).
– Piloter des groupes de travail nationaux, disciplinaires ou interdiciplinaires, pour observer (ou anticiper) des évolutions de pratiques liées aux nouveaux outils et services (projet ENT par exemple); ces pilotages sont nommés « actions spécifiques ».
– Participer à l'indexation des exemples d'usages et à l'évolution des banques de pratiques.
– Analyser et travailler sur les blocages aux développements des usages.
– Proposer des incitations en liaison avec les corps d'inspection et la DESCO, en cohérence avec l'évolution des programmes et des examens.
– Développer la communication vis-à-vis des enseignants et des corps d'inspection.
– Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'enquêtes sur les usages.

Le bilan 2005 est le suivant :

- le net accroissement des visites sur les sous-sites de l'enseignement secondaire d'Educnet;

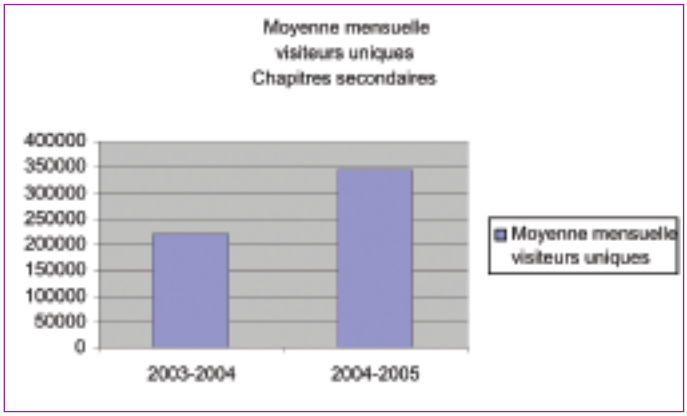

Évolution du nombre de visiteurs des chapitres « Enseignement secondaire » du site Educnet

- l'évolution de la base des actions spécifiques pour son ouverture vers une communication externe;
- un travail en relation avec les académies sur les orientations à venir des actions spécifiques;
- une extension du groupe de travail « ENT-usages » à 10 disciplines en relation avec le projet ENT scolaire;
- l'expérimentation de TIC'Edu : il s'agit de lettres électroniques d'information composées par les animateurs des réseaux disciplinaires de la SDTICE, en liaison avec l'Inspection Générale. Ces lettres sont envoyées aux inspecteurs pédagogiques régionaux qui les reroutent, accompagnées d'informations propres à l'académie, vers les enseignants de leur discipline. À la fin de l'année 2005, elles existent dans 12 disciplines : Arts plastiques, Biotechnologies, Documentation, Économie-Gestion, Éducation physique et sportive, Histoire et Géographie, Lettres, Mathématiques, Sciences économiques et sociales, Sciences physiques et chimiques, Sciences de la vie et de la Terre, mais leur envoi n'est pas régulier.

En 2006, l'accent sera mis sur :

– la généralisation et la régularité des envois des lettres TIC'Edu ainsi que la mise en place d'indicateurs de diffusion ; une action est déjà en cours pour faciliter les échanges entre la SDTICE et l'IGEN et permettre des formes d'envois variées, à la demande : txt, html et fil RSS ;
– l'accompagnement TIC de la rénovation des programmes de collège en cours ;
– le développement de la coopération avec les académies dans le domaine de la mutualisation des usages pédagogiques des TIC ;
– le développement du travail dans le cadre « d'ENT-usages » et l'indexation des banques de pratiques permettant d'afficher les exemples pédagogiques adaptés aux services en ligne ;
– la constitution d'un état des lieux des usages du tableau blanc interactif (TBI), des « Personal digital assistant » (PDA) et des Systèmes d'Information Géographiques (SIG) et leur indexation ;
– l'organisation de la maintenance et de l'évolution des 4 sites à destination des enseignants et élèves issus d'actions spécifiques arrivant à leur terme :
  - Météorologie et enseignement (accord-cadre avec Météo-France) ;
  - Apprendre avec l'INSEE (pour les Sciences économiques et sociales) ;
  - Musagora (pour les langues anciennes) ;
  - Nenuphar (pour les élèves nouveaux arrivants et néo-francophones).

3. Usages des TIC dans l'enseignement supérieur

La structuration du projet repose sur la création d'un réseau « enseignement supérieur », organisé autour des universités numérique thématiques « UNT ». Il a pour objectif de coordonner et piloter les différentes actions concourant à la diffusion des usages des TIC dans l'enseignement supérieur, par le développement d'une offre de services accessibles en ligne aux étudiants, dans différentes situations d'enseignement : sur le campus ou à distance. Ces services vont de la mise à disposition de ressources offertes librement aux étudiants à une offre de formation constituée permettant ainsi de renforcer les parcours d'étude dans l'établissement ou à distance et d'élargir l'accès à la formation dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie. Le développement de l'activité de production chez les enseignants-chercheurs, l'organisation de l'accès aux ressources pour les étudiants, l'inscription des TIC dans les activités d'enseignement font partie des enjeux prioritaires poursuivis.

Ces universités numériques thématiques sont fondées sur la mutualisation et la capitalisation nationale des ressources numériques des grandes disciplines de l'enseignement supérieur. Elles sont produites par tous les établissements regroupées par thématique : médecine, droit, sciences de l'ingénieur, économie-gestion, sciences humaines, sciences de l'environnement, langues, etc. Fin 2005, cinq UNT sont constituées et une dernière est en cours de création. Elles regroupent non seulement la plupart des campus numériques français issus des appels à projets précédents, mais également des établissements qui se sont engagés ultérieurement dans la conception et la diffusion de contenus numériques.

Les UNT en 2005 :

- **UMVF** : université médicale virtuelle francophone http://www.umvf.prd.fr
- **UNJF** : université numérique juridique francophone http://www.unjf.fr
- **UNIT** : université numérique ingénierie et technologie http://www.unit-c.fr
- **UVED**: université virtuelle environnement et développement durable http://www.uved.fr
- **AUNEGE** : association des universités pour l'enseignement numérique en Économie-Gestion
- **UOH** : université ouverte des humanités, en cours de création

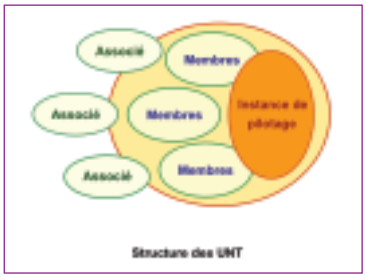

Structure des UNT

Ces UNT, bien que de formes juridiques différentes, sont structurées d'une manière similaire : un « noyau dur » de membres, piloté par une instance collégiale décisionnaire, autour duquel peuvent se greffer des structures associés, celles-ci pouvant d'ailleurs être d'autres UNT.

15 à 27 universités sont impliquées dans chacune des UNT.

L'organisation des UNT a pour objectif de rechercher la meilleure synergie possible entre les acteurs pour le développement des activités essentielles au développement des usages :

- mutualisation et mise en valeur commune des ressources pédagogiques existantes dans le thème ;
- accroissement significatif des productions de nouvelles ressources pédagogiques numériques nationales de qualité et indexées ;
- accès ouvert sur internet à un maximum de ressources pédagogiques, pour conforter la position des formations françaises du domaine concerné et permettre l'accès au savoir et savoir faire en ce domaine à un maximum d'apprenants ;
- information et sensibilisation des étudiants et des enseignants chercheurs pour une meilleure utilisation des ressources.

Les UNT sont de création récente, mais un premier bilan d'étape révèle la croissance effective de l'activité et la mise en place de services de mutualisation (ergonomie, aspects juridiques, formation à la production de ressources et portails communicants).

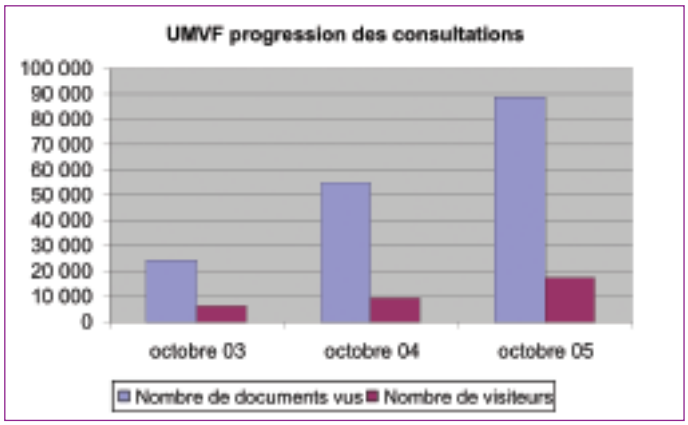

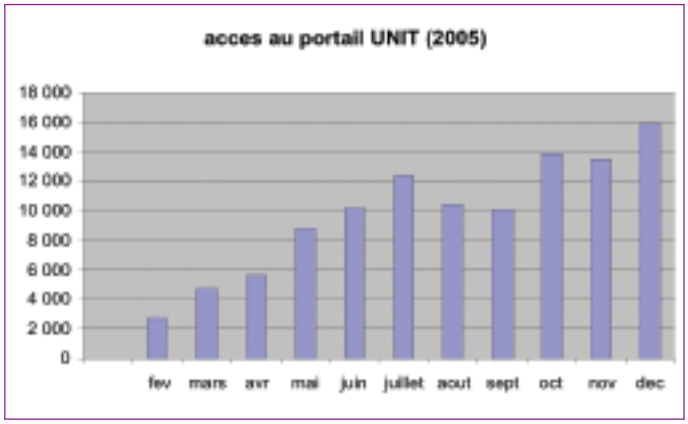

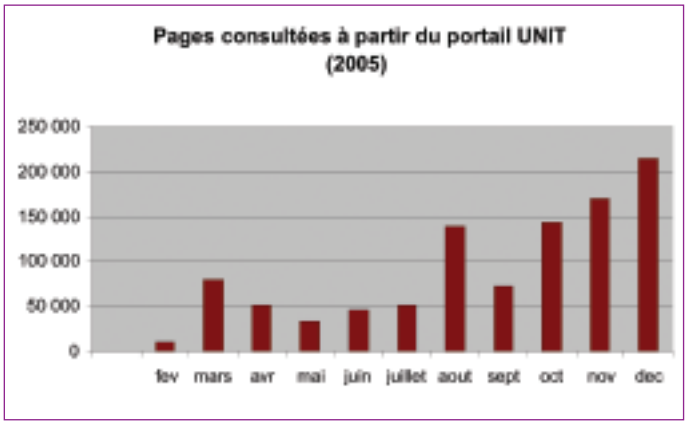

Exemples de croissance de l'activité de 2 UNT : UMVF et UNIT

Il convient désormais d'assurer la pérennité de ces structures en facilitant l'intégration des projets dans la gestion des contrats quadriennaux des universités (voir supra) et en s'assurant de l'interopérabilité entre UNT et Environnements numériques de travail (ENT) et entre UNT et Universités numériques en région (UNR). Pour ce faire, le lien avec les projets de normalisation (LOM-fr, CDM-fr), pilotés par les programmes « Infrastructures et services » et « Formation », sont fondamentaux.

En 2006, les actions engagées seront poursuivies et complétées autour des axes de travail suivants :

- amélioration de la visibilité des UNT par le développement de l'information et de la communication ;
- étude de faisabilité pour la création de nouvelles UNT (langues, sciences,…) ;
- mise en place des dispositifs d'évaluation et de suivi ;
- renforcement de la mutualisation de services entre les UNT :
  - appropriation des TICE par les enseignants, en particulier par l'auto-formation,
  - réseau de portails,
  - structuration des documents.
- analyse de l'impact des actions engagées sur les pratiques et les usages des enseignants et des étudiants.

En mai 2006, sera organisé à Paris un grand colloque international « L'université à l'ère du numérique » qui réunira plusieurs centaines d'acteurs et abordera tous les thèmes, des universités numériques thématiques et en région, aux équipements, au plan Micro portable étudiant, aux certificats informatique et internet, aux ressources numériques,…
Le colloque permettra de faire le point sur les développements actuels et à venir de la dynamique « Université numérique » ainsi que sur sa mise en œuvre.

L'expertise des contrats quadriennaux des établissements d'enseignement supérieur

La SDTICE participe à l'expertise des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la politique contractuelle pilotée par la direction de l'enseignement supérieur (DES).
Cette expertise, menée en liaison avec la direction de la recherche (DR) et la sous-direction des bibliothèques et de la documentation (SDBD), concerne tous les aspects TIC des contrats : l'enseignement, la recherche, l'administration et la gestion. Pour l'enseignement, les contrats

portent sur les usages mais aussi sur les ressources, l'équipement et les infrastructures.
Le budget annuel TIC des contrats quadriennaux représente plus de 20 % des 186,4 M d'euros du budget annuel total des contrats.
La « cellule contrats quadriennaux » de la SDTICE a élaboré un référentiel TIC et des batteries d'indicateurs ainsi que des documents et des outils d'expertise. Ces documents ont été récemment repensés dans le cadre de la mise en place de la LOLF à compter du 1er janvier 2006.
L'expertise de la SDTICE consiste également en visites d'établissements et en conseils prodigués aux équipes universitaires pour la rédaction des projets de contrats et leur mise en œuvre.
En 2005, les contrats ont été finalisés pour la vague C qui comporte 25 établissements (Île-de-France 1, Alsace et Lorraine) et les premières phases (réunions inter-direction, visites sur sites) des 42 établissements de la vague D (Île-de-France 2, Nord-Pas-de-Calais) ont été menées.
La « cellule contrats » a également expertisé les projets présentés par les établissements dans le cadre de l'opération MIPE 2 (voir le programme « Jeunes et Familles »).
En 2006, c'est la vague A, soit 52 établissements (Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Grenoble et Dijon) qui sera expertisée.
C'est le programme « Formation » qui a en charge l'expertise des contrats quadriennaux des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres.

Programme “Formation aux TICE et accompagnement” de la SDTICE

Rappel des objectifs et de l’organisation mise en place

La généralisation de la maîtrise des TIC dans les pratiques pédagogiques implique de fortes actions de formation et d’accompagnement de l’ensemble de la communauté éducative : personnels enseignants, personnels d’encadrement (d’inspection, de direction et administratif), mais aussi élèves et étudiants dont les compétences sont attestées par les brevets et certificats informatique et internet (B2i® et C2i®).

À travers la formation des étudiants c’est, à terme, l’ensemble des professions, et pas seulement celles du monde de l’éducation, qui sont visées.

Le programme « Formation aux TICE et accompagnement » s’articule autour de cinq grands axes : les certifications, la formation et l’accompagnement des personnels, les environnements pour la formation, la diffusion et la communication, les actions diverses enfin, parmi lesquelles l’étude des contrats quadriennaux des IUFM.

1. Les certifications

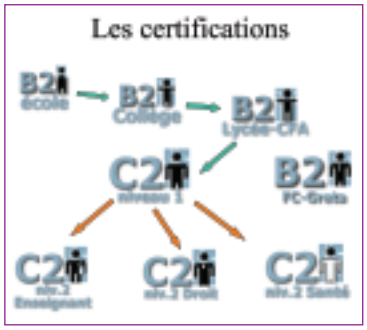

Les B2i® et C2i® ne sont pas des diplômes mais, pour les premiers, une attestation de compétences et, pour les seconds, une certification de compétences. Ils s’appuient sur des référentiels (liste officielle de compétences à valider) et jalonnent un parcours de formation graduel, de plus en plus approfondi, depuis la maternelle jusqu’au niveau master de l’université. Ces référentiels couvrent 8 grands domaines : utiliser un micro-ordinateur, communiquer au moyen d’une messagerie électronique, s’informer et se documenter, organiser des traitements numériques à l’aide d’un tableur, créer et exploiter un document, gérer l’information et son espace de travail, produire et présenter un document enfin intégrer la dimension éthique, citoyenne et sécurisée de l’utilisation de l’internet.

1. 1. Les brevets informatique et internet : B2i® école, collège et lycée

Les B2i école, collège et lycée sont acquis au cours d’activités variées, dans toutes les disciplines enseignées, et l’objectif est que tout élève terminant sa scolarité obligatoire soit en possession du B2i collège.

Cet objectif figure dans la loi d’orientation et de programme pour l’avenir de l’école du 23 avril 2005 (JO du 24/04/2005) qui stipule que « la maîtrise des techniques usuelles de l’information et de la communication » est l’une des cinq composantes du socle commun de « connaissances et de compétences indispensables » qui doivent être acquises à la fin de la scolarité obligatoire.

En application de la loi, la circulaire n°2005-153 du 9 septembre 2005 (BO n° 34 du 22/09/05) a actualisé la note de service n° 2000-206 du 16 novembre 2000 qui définissait

le B2i® école et collège. Cette circulaire organise la mise en œuvre du B2i® lycée-CFA gérés par les EPLE et précise que 80 % des items de chaque référentiel (école, collège ou lycée) sont nécessaires pour valider l'attestation.

Quelques indicateurs permettent de quantifier le bilan 2005 :

– d'une part, une meilleure visibilité du B2i : pour la première fois, l'enquête ETIC de la DEP donne des résultats au niveau national, à partir d'un panel représentatif d'écoles et de collèges.

Déploiement généralisé du B2i
Niveaux école et collège

	Nombre d'écoles ou de collèges		Elèves sortant de l'école ou de 3e en 2005		Enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i *
	Au niveau national	Mettant en œuvre le B2i	Avec une attestation	Avec une validation partielle	
Ecoles	51 155	74%	26%	24%	33,1%
Collèges	5 200	69%	18%	13%	11,9%

* dans les écoles ou les collèges mettant en œuvre le B2i
Source : *données ETIC 1er semestre 2005 exploitées au niveau national (DEP-DT)*

Ces résultats nationaux lissent une très grande hétérogénéité entre les académies. Celles-ci connaissent leurs propres performances puisqu'elles disposent du détail de leurs résultats et peuvent donc agir en conséquence.

– d'autre part, un intérêt accru : les pages B2i® d'Educnet ont reçu 20 % de visiteurs uniques de plus entre septembre 2004 (6000 visiteurs) et juin 2005.

Les objectifs pour 2006 sont :

– l'élaboration d'un référentiel de lycée-CFA géré par les EPLE et l'actualisation des référentiels B2i® collège et école devraient donner lieu à une parution au BO dans le courant de 2006 ;
– le déploiement du B2i lycée-CFA à la rentrée 2006 ;
– enfin et surtout l'augmentation significative du nombre d'élèves titulaires du B2i école et collège : la circulaire n° 2005-135 du 9 septembre 2005 rappelle aux Recteurs que « l'objectif est que l'ensemble des élèves de collèges puisse présenter le B2i de niveau 2 à l'horizon 2007 en vue d'une prise en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet ».

1. 2. Les certificats informatique et internet C2i®

Les certificats informatique et internet, conçus dans le prolongement des B2i, attestent des compétences désormais indispensables à l'étudiant pour la poursuite d'études supérieures. Le C2i de niveau 1 est certifié au cours du cycle licence, de préférence dès l'entrée à l'université ; les C2i de niveau 2 intègrent les compétences professionnelles spécifiques à chaque métier (pour l'instant en 2ème année d'IUFM pour l'Enseignement, dans le cursus master pour les professions du Droit et de la Santé).

1.2.1. Le certificat informatique et internet C2i® niveau 1 - licence

Après une expérimentation dans 38 établissements d'enseignement supérieur, l'année 2005 a été celle de la généralisation du C2i® niveau 1. La circulaire ° 2005-051 du 7 avril 2005 (BO n°15 du 4/04/05) précise les conditions (contenus, modalités de validation et suivi) de cette généralisation.

Plusieurs journées nationales d'échange et de réflexion ainsi qu'un suivi des universités volontaires ont été organisés et ont donné lieu à un bilan qui a servi de base à l'élaboration de cette circulaire.

Pour accompagner la généralisation, le recensement et la constitution d'une base de données des ressources pédagogiques pour le C2i®, la réalisation d'un portail C2i® niveau 1 et la mise en œuvre d'un plan de communication (cf les § 3 et 4 infra) sont en cours.

1.2.2. Le certificat informatique et internet C2i® niveau 2 « Enseignant »

À la suite de la circulaire n°2004-46 du 2 mars 2004 instituant les principes généraux de la mise en œuvre du C2i « Enseignant », un séminaire s'est tenu en novembre 2004, à Marseille, pour lancer l'expérimentation. La circulaire n° 2004-216 du 3 décembre 2004 (BO n° 46 du 16/12/04) précisait le référentiel de compétences et le cahier des charges des IUFM expérimentateurs. Vingt trois des trente et un IUFM se sont lancés, en 2005, dans l'expérimentation. Son accompagnement s'est appuyé sur 3 regroupements nationaux des chargés d'expérimentation des IUFM, 2 séminaires nationaux sur « la formation de formateurs » et le « eportfolio » et un travail d'observation et d'analyse réalisé par le CREAD de Rennes (disponible en janvier 2006).

Plusieurs journées de travail du groupe d'experts appuyées sur le comité de pilotage ont été organisées en 2005 avec pour objectifs de produire le référentiel définitif et de construire le processus de validation et de certification du C2i® « Enseignant » tenant compte des enseignements de l'expérimentation. Le texte est paru au BOEN n°1 du 5 janvier 2006 (circulaire n°2005-222 du 19 décembre 2005).

L'année 2005 a donc été celle de la première phase de généralisation et une forte proportion de professeurs-stagiaires devrait obtenir leur certification en juin 2006, avant que la totalité des professeurs-stagiaires de 2ème année d'IUFM ne soit touchée pendant l'année universitaire 2006-2007.

Quant aux professeurs déjà en poste, leur formation continue fait l'objet d'un projet commun avec la direction de l'enseignement scolaire (DESCO).

1.2.3. Le certificat informatique et internet C2i® niveau 2 « Métiers du droit »

La circulaire n° 2004-090 du 9 juin 2004 (B.O. n° 24 du 17 juin 2004) a précisé, pour les métiers du droit, dans le cadre du master, les principes généraux de la mise en œuvre et de la validation de ce C2i® niveau 2.

En 2005, le travail d'un groupe d'experts et d'un comité de pilotage réunissant toutes les composantes universitaires et professionnelles des métiers juridiques (UFR de droit, École nationale de la magistrature, École nationale des greffes, juristes d'entreprises, huissiers, barreaux, notariat,…) a permis la parution de la circulaire n° 2005-158 du 7 octobre 2005 (BO n° 38 du 20/10/05) qui présente le référentiel de l'expérimentation et le cahier des charges des 15 universités volontaires pour débuter l'expérimentation à la rentrée universitaire 2005.

Parallèlement, l'Université numérique juridique française (UNJF) a prévu le développement

de ressources numériques liées au C2i® dans le cadre de sa politique de mutualisation des ressources entre les universités membres de l'UNJF (voir le § 3 du programme « Usages des TIC »).

1.2.4. Le certificat informatique et internet C2i® niveau 2 « Métiers de la santé »

Suivant le même processus de développement que les deux autres C2i® de niveau 2, le C2i® « Métiers de la santé » a été institué par la circulaire n° 2005-121 du 27 juillet 2005. Un comité de pilotage et un groupe d'experts, réunissant toutes les compétences universitaires (de niveau master) et professionnelles en médecine, pharmacie et odontologie, élaborent un référentiel et un cahier des charges pour une expérimentation à la rentrée universitaire 2006.

En miroir également, l'Université médicale virtuelle francophone (UMVF) s'intéresse de très près au C2i® « Métiers de la santé » et prévoit des ressources numériques d'accompagnement.

2. Les formations aux TICE et l'accompagnement des personnels

2. 1. La formation et l'accompagnement des formateurs d'IUFM

Leur formation aux TICE et leur accompagnement, tâche de longue haleine, se poursuit depuis des années mais la généralisation du C2i® de niveau 2 « Enseignant » a provoqué une accélération du mouvement.

En 2005, plusieurs séminaires de travail ont réuni plusieurs centaines de formateurs : à Marseille, à Reims, à Dijon, à Montpellier sur la mise en place de l'expérimentation, sur la formation de formateurs, sur le « eportfolio » et, précisément, sur la généralisation du C2i® « Enseignant ».

Les autres acteurs de la formation des professeurs-stagiaires, particulièrement les conseillers pédagogiques-tuteurs, seront concernés par la formation en 2006.

2. 2. La formation et l'accompagnement des personnels de l'enseignement supérieur

La généralisation des C2i® de niveau 1 et bientôt, dans toutes les filières, des C2i® de niveau 2, impose une relance des actions de soutien et de formation en direction des personnels de l'enseignement supérieur et, en tout premier lieu, des équipes de direction des universités et des enseignants-chercheurs. Deux thèmes sont incontournables :

- la mutualisation des ressources et des expériences, notamment pour le développement des UNT et des UNR (cf supra) ;
- la conception de contenus numériques qui présente un caractère stratégique pour l'ouverture à un public plus large et international.

Pendant l'année universitaire 2004-2005, plus de 600 personnes ont participé à des séminaires de travail sur ces thèmes.

En 2006, sont prévues des universités de printemps, d'été ou d'automne sur les mêmes thèmes ainsi que sur les modèles pédagogiques et sur le contexte juridique de la production de ressources pédagogiques numériques.

2. 3. La formation et l'accompagnement des personnels d'encadrement

La co-maîtrise d'ouvrage, pour la formation de ces personnels, est désormais définie avec la direction de l'encadrement (DE) et l'École supérieure de l'Éducation nationale (ESEN).

Les modalités et les étapes de l'action commune sont menées autour de deux pôles :

– la formation des personnels de direction ;

– la formation des personnels d'inspection.

Une action a été relancée en 2005 : la formation des chargés de mission TICE auprès des Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (IADSDEN). Il s'agit de les aider à se construire une identité et une culture professionnelle de cadre dans la société de la connaissance et de moderniser leur formation à l'aide des TIC. À cette fin, un dispositif, sur le long terme, a été mis en place ; il fonctionne sur la base d'une organisation en alternance (« présence-distance », « synchrone-asynchrone ») et selon un principe de travail collaboratif en communauté et d'échanges entre pairs. Dans ce cadre, deux séminaires de travail ont réuni les chargés de mission en mai et novembre 2005 et ont, en particulier, traité du pilotage de la généralisation des TICE, des certifications (B2i® et C2i), de la veille technologique et des ENT.

Le même modèle de formation devrait s'appliquer aux IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre.

Une participation à la formation des nouveaux secrétaires généraux d'université est prévue en 2006.

3. Les environnements pour la formation

3. 1. Les ressources de formation pour les compétences TICE

Il s'agit de réaliser un inventaire (catalogue enrichi) de ressources numériques produites par les acteurs identifiables de l'enseignement supérieur et destiné à répondre aux attentes d'auto-formation des candidats à la certification C2i® de niveau 1.

L'inventaire des ressources collectées, identifiées et décrites par une cellule de veille constituée en octobre 2004 est accessible sur le portail C2i® (voir § 4 supra).

Ce recensement, idéalement exhaustif, concernera également, à terme, l'ensemble des C2i® de niveau 2.

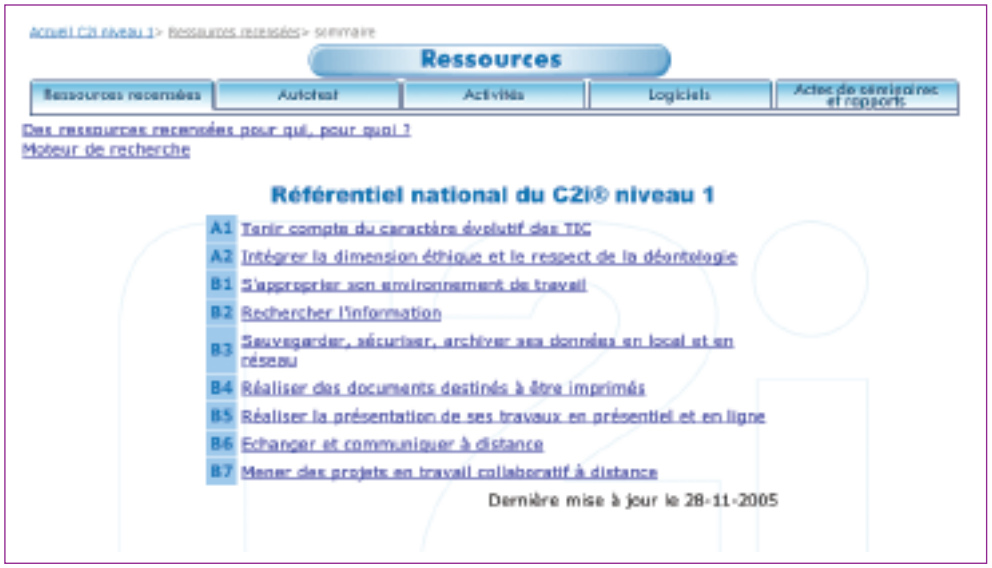
Ressources
Ressources recensées
Autotest
Activités
Logiciels
Actes de séminaires et rapports
Des ressources recensées pour qui, pour quoi ?
Moteur de recherche
Référentiel national du C2i® niveau 1
A1 Tenir compte du caractère évolutif des TIC
A2 Intégrer la dimension éthique et le respect de la déontologie
B1 S'approprier son environnement de travail
B2 Rechercher l'information
B3 Sauvegarder, sécuriser, archiver ses données en local et en réseau
B4 Réaliser des documents destinés à être imprimés
B5 Réaliser la présentation de ses travaux en présentiel et en ligne
B6 Echanger et communiquer à distance
B7 Mener des projets en travail collaboratif à distance
Dernière mise à jour le 28-11-2005

3. 2. Les modalités innovantes de formation

De nouvelles modalités sont expérimentées ou mises en œuvre depuis quelques années, et l'idée d'un environnement numérique de formation prend toute sa place dans le contexte plus global de généralisation des environnements numériques de travail (ENT).
Une « veille » sur ces nouvelles modalités a été mise en œuvre depuis 2004 ; elle sera poursuivie en 2006.

En 2005, l'expérimentation généralisée « plate-forme de classe virtuelle et de réunion en ligne » a concerné 48 projets (20 IUFM et 10 académies). Des formations pour les responsables ont été organisées et une structure décentralisée d'aide et de conseils a été créée.
Un bilan, réalisé en juin 2005 par le laboratoire CIVIIC de l'université de Rouen, a montré que cette plate-forme répondait aux attentes et qu'elle était désormais familière aux usagers qui l'utilisent régulièrement.
Les actions menées en 2006 permettront de mutualiser et de rendre visibles les usages pédagogiques associés à ces nouveaux outils.

En 2005, un nouveau projet a été mis à l'étude : il porte sur la conception et la mise en oeuvre d'un dispositif de formation-action pour des enseignants en poste. Il s'inspire du projet pilote allemand « Enseigner pour le futur 2, s'entraîner en ligne et apprendre en équipe » (EF2).
Il a pour objectif l'acquisition de compétences destinées à favoriser l'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques et à développer des aptitudes de travail en réseau, en adéquation avec les référentiels B2i® et C2i®. Il mènera à une réflexion sur les usages, les ressources et contenus numériques, s'appuyant sur les services numériques mis en place.
EF2 sera un dispositif complet de dimension nationale avec une structure fédérative, qui nécessitera un soutien politique fort et une implication des acteurs du terrain. Il permettra de participer à l'effort important que doivent mettre en œuvre les académies pour former les enseignants actuellement en poste. Neuf académies se sont associées à ce projet pour étudier la faisabilité de sa transposition en France.

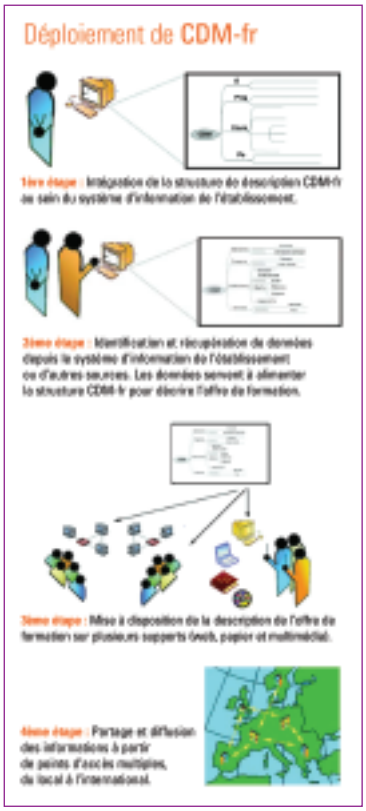

3. 3. La description de l'offre de formation de l'enseignement supérieur : le CDM-fr

Le CDM (Course Description Metadata) est un standard européen de description d'enseignements et de programmes d'études ; sa déclinaison française, le CDM-fr, permettra, dans le cadre des cursus Licence-Master-Doctorat (LMD) :
– d'améliorer l'information concernant les formations dans l'enseignement supérieur ;
– de faciliter l'accès à ces formations.
À terme, la structuration de l'offre de formation donnera aux étudiants la possibilité de se renseigner sur les cursus de toutes les universités françaises.
Une étape indispensable est la mise en cohérence de la structuration technologique de la description. Cette structuration permettra, par une saisie unique, l'affichage en ligne des cursus et améliorera ainsi la visibilité, aux plans national, européen et international de l'offre de formation française.
Le « Portail de l'étudiant », projet conduit par la DELCOM depuis octobre 2005, devrait à terme syndiquer les informations structurées au format CDM-fr en provenance des établissements de l'enseignement supérieur et donner aux étudiants la possibilité de se renseigner sur les cursus de tous ces établissements.

4. Diffusion et communication autour de la formation

4. 1. Le portail des C2i®

Le site portail : http://www.c2i.education.fr a été créé en 2005. Il regroupe toutes les informations concernant l'ensemble des C2i® et permet d'accéder, en ligne, aux ressources de formation, en libre accès, pour les compétences TIC proposées par les établissements d'enseignement supérieur (IUFM et universités).

Dans l'optique d'une mutualisation, un important travail a été effectué concernant le développement puis la mise à disposition vers les universités de deux plates-formes. L'une concerne le positionnement des étudiants par rapport à leurs compétences, l'autre permet la mise en place de tests « QCM » pour la certification. Une banque de questions, validées au niveau national, alimentant ces plates-formes a également été créée.

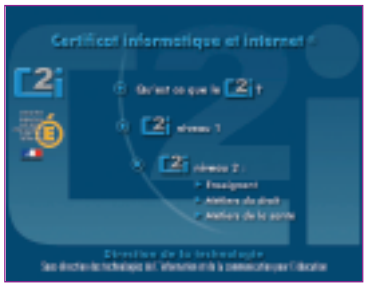

4. 2. Le portail des IUFM

Créé en 2002, en collaboration avec la Conférence des directeurs d'IUFM (CDIUFM) qui en assure désormais la maîtrise d'ouvrage, ce portail : http://www.iufm.fr regroupe l'ensemble des informations concernant le métier d'enseignant. Il propose des outils de travail collaboratif et de mise à distance de la formation. Il permet une mutualisation des travaux des IUFM et donne évidemment accès aux sites des 31 IUFM.

Une nouvelle version, plus ergonomique, est en ligne depuis le début de l'année 2006.

5. Actions diverses

5. 1. Les contrats quadriennaux

Le programme formation participe à l'étude des contrats quadriennaux des IUFM. Son expertise porte sur l'intégration des TICE dans la formation des enseignants et, dans ce cadre, il apporte aide et conseils aux équipes de direction des IUFM.

5. 2. Les accords-cadre

Ce sont des accords signés à la demande de sociétés souhaitant s'impliquer dans les activités de formation.

En 2005, Onlineformapro et les éditions ENI ont ainsi mis leurs outils de formation au service de l'Éducation nationale.

Les autres programmes concluent également des accords-cadre avec des entreprises, publiques ou privées, travaillant dans leur champ d'activités. Educnet détaille ces accords à l'adresse : http://tice.education.fr/educnet/Public/plan/entreprises

Programme “Qualité, veille et diffusion” de la SDTICE

Rappel des objectifs et de l’organisation mise en place

Le programme « Qualité, veille et diffusion » est chargé d’accompagner l’ensemble des programmes dans la gestion des projets et dans l’utilisation d’outils de pilotage. Avec la mise en place de l’organisation matricielle (voir l’organigramme en fin de volume) et la volonté de responsabiliser l’ensemble du personnel, le programme « Qualité, veille et diffusion » apporte un support transversal, technique et méthodologique, à l’ensemble de la sous-direction. Il agit en vue d’optimiser le fonctionnement général de la SDTICE et de la DUI et il participe à la professionnalisation des démarches en vue de la certification ISO 9001:2000 [1].

Les objectifs généraux sont :
- la définition d’une politique Qualité et du mode de pilotage de sa mise en œuvre ;
- l’écoute du personnel, sa responsabilisation, la valorisation de ses compétences et de ses talents ;
- la mise à disposition de l’ensemble du personnel de toutes les richesses du centre de ressources multimédia et d’outils de travail collaboratif performants ;
- en direction des usagers extérieurs, le développement des sites internet, en particulier Educnet et le site de la Délégation aux Usages de l’Internet.

1. Le management par la Qualité

Les objectifs spécifiques à la mise en place d’un management par la qualité sont :
- identifier, pour chaque projet, un niveau d’exigence qualité ; être en permanence en capacité de mesurer si ce niveau est atteint ;
- maîtriser les processus qui définissent le fonctionnement interne de l’organisation, les rendre plus performants et plus fluides, les simplifier ou les formaliser davantage lorsque nécessaire ;
- mettre en œuvre des dispositifs d’écoute des attentes des personnels de la sous-direction, mais aussi des bénéficiaires directs de notre action et les traduire en améliorations concrètes ;
- construire des dispositifs internes de maîtrise de la qualité : procédure d’audit Qualité, maîtrise de la gestion documentaire.

[1] La norme internationale ISO 9001:2000 spécifie des exigences relatives au management par la qualité, pour tout organisme visant à accroître la satisfaction de ses bénéficiaires.

Le plan d'action qualité (PAQ) 2005-2006 est déployé en trois phases :

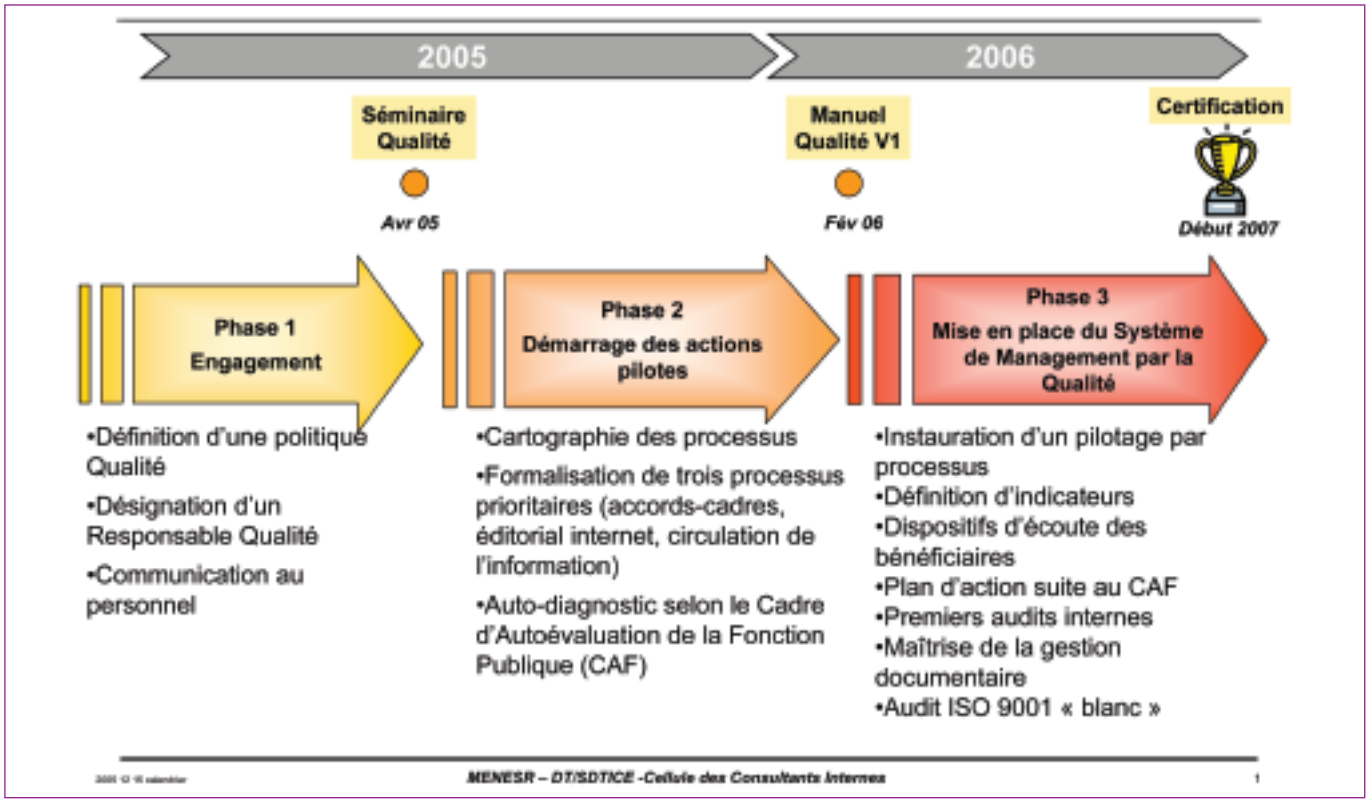

La phase d'engagement a permis de définir la politique qualité, de mobiliser l'ensemble des personnels lors d'un séminaire (avril 2005), et d'identifier trois processus prioritaires sur lesquels faire porter la démarche ;

La phase de démarrage des actions pilotes a permis, grâce à un travail inter-programmes auquel ont également participé des représentants des partenaires de la sous-direction (les conseillers des recteurs pour les TICE), formaliser les processus « partenariat avec le secteur privé », et « éditorial EducNet », et de définir le référentiel des outils de la SDTICE et de la DUI / Circulation d'informations en interne ;

En 2006, la phase de mise en place du Système de Management par la Qualité (SMQ)[2] permettra de consolider les efforts accomplis et de lancer de nouvelles améliorations, notamment au regard des résultats de l'autodiagnostic cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF)[3] et des enquêtes auprès de nos bénéficiaires.

L'objectif de la sous-direction est de se mettre en position d'être certifiée selon la norme ISO 9001 : 2000 au début de 2007.

[2] Le système de management de la qualité (SMQ) se rapporte à la structure dont une organisation dispose pour gérer ses processus ou activités, avec comme objectif, par exemple, la satisfaction des exigences qualité des bénéficiaires, la conformité aux règlements ou la réalisation d'objectifs environnementaux.

[3] Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) est un dispositif européen de mesure de la qualité réservé aux administrations publiques qui permet de :
- saisir les caractéristiques spécifiques des organisations du secteur public et en faire un diagnostic « qualité » ;
- aider les responsables administratifs à améliorer la performance de leur organisation ;
- faciliter les études comparatives de performances entre organisations du secteur public.

2. Educnet et le site de la Délégation

L'objectif général est de communiquer, via les sites web, notamment Educnet et les sites de la Délégation aux usages de l'internet (DUI), pour favoriser la généralisation de l'usage des TIC dans et hors l'école.
En novembre 2005 (mars, mai et novembre correspondent aux pics de consultation du site) Educnet a atteint 860 000 visites.
Pendant l'année 2005, Educnet et ses 20 sites disciplinaires ont évolué. Les contributeurs bénéficient désormais d'un outil de gestion de contenus et de publication dynamique, qui leur apporte autonomie et possibilité de travailler à distance.

Educnet a fait l'objet de l'élaboration d'une Charte de qualité et un comité éditorial a été créé. La nouvelle version du site Légamédia (sous-site d'Educnet dédié aux questions juridiques) paraîtra en début d'année 2006.
L'ensemble du site de la DUI a été entièrement re-structuré et la migration vers une publication de contenus dynamique a été entreprise. Il s'est enrichi d'un nouveau mini-site « Internet Accompagné ».

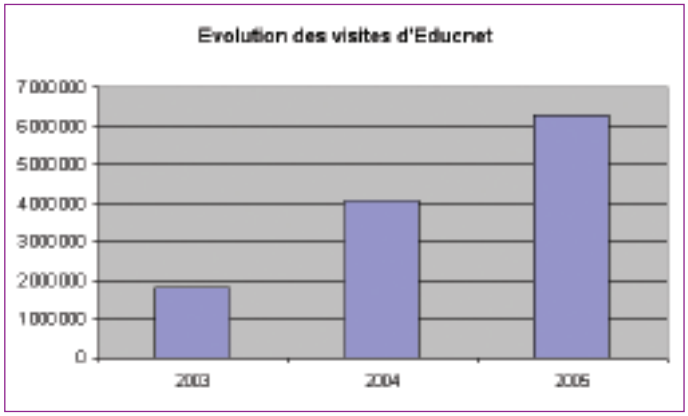

Nombre de visites annuelles cumulées

3. Le centre de ressources multimédias (CRM)

L'objectif général est d'assurer une veille documentaire pour informer sur les usages mais aussi les innovations émergentes et leurs applications possibles.
2005 : principaux chiffres

Notices bibliographiques	700
Revues de presse (papier et numérique)	40
Rubrique Educnet	1
Dossiers documentaires	3

Public destinataire (liste dt-crm)	250

En 2005, les principales réalisations :

- Veille constante, diffusion d'informations sur la liste dt-crm (environ 250 personnes), et sur profils d'utilisateurs.

- Commande d'ouvrages, analyse et traitement (700 notices intégrées dans la base), Publication de bulletins bibliographiques sur Educnet (2 Bibliotic)
  http://www.educnet.education.fr/documentation/bibliotic/00/edu.htm

- Une trentaine de revues de presse hebdomadaires sur papier, pour communication interne ainsi que des revues thématiques à la demande : Mipe, B2i® et C2i®, bureau virtuel, tableau interactif, protection des mineurs, usages des jeunes, clic-déclic, séniors, internet accompagné, net attitude, google et bibliothèques numériques,…

- 10 numéros de la revue de presse Infotic
  http://www.educnet.education.fr/actu/actualite.php?th=revue&rep=presse&fic=edu

- 3 nouveaux dossiers sur Educnet :
  - Le portfolio numérique ;
  - Accompagnement à la scolarité, égalité des chances et TIC ;
  - Brevets, certificats, passeports,… informatique et Internet.
    ainsi que la mise à jour des dossiers déjà en ligne

- Une nouvelle rubrique sur Educnet : « Textes de référence »
  (textes réglementaires, discours et conférences de presse, rapports et études)
  http://www.educnet.education.fr/textes/default.htm

En 2005, le centre de ressources a optimisé son service aux usagers en travaillant à l'ergonomie du logiciel documentaire en vue de son accès, sur le portail intranet Educ@doc, en 2006.
À noter :
Un audit des centres de documentation de l'administration centrale a été effectué en octobre 2005.
En 2006, à l'occasion de l'ouverture d'Educ@doc, sera mise en place une diffusion ciblée et sélective de l'information, accompagnée d'un système d'alerte par courriel.

4. Les autres projets

4. 1. Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC)

L'application ETIC est une enquête de la DEP permettant la collecte d'indicateurs d'équipement des écoles, collèges et lycées, nécessaires pour le pilotage des TIC.

Le questionnaire de cette application, préparé par le programme « Qualité, veille, diffusion », met l'accent sur les priorités du ministère (environnements numériques de travail, brevet informatique et internet, sécurité des mineurs face à l'internet). Par ailleurs, afin de garantir une représentativité des résultats, un panel d'établissements a été défini, que les

conseillers TICE auprès des recteurs, dans chaque académie, suivent plus particulièrement. ETIC est désormais pérenne et l'exploitation graphique de ses résultats (voir le document « Annexe 2 ») est mis à disposition des académies.

4. 2. MURENE (MUtualisation de REssources Numériques pour l'Éducation)

Le projet MURENE a pour objectif de permettre de disposer d'un service permettant de mutualiser les ressources numériques de différents sites du ministère de l'Éducation nationale (sites du réseau Scérén / CNDP, site Educnet, sites académiques), en s'appuyant dans un premier temps sur les bases de données Educlic / Educasource, ainsi que sur les bases disciplinaires du site Educnet.

MURENE doit permettre à l'ensemble des sites fédérés de disposer d'outils leur donnant la possibilité d'afficher une sélection de ces ressources selon leurs propres critères et en « marque blanche », par exemple via des canaux RSS. L'affiliation en marque blanche permet de proposer un service externe personnalisé sous la propre charte graphique du site utilisant le service et selon ses propres critères de sélection, afin de donner un sentiment de cohérence à l'internaute qui navigue parmi des services offerts par différents partenaires sur un même site.

Un appel d'offre, lancé en fin d'année 2005, devrait conduire à la mise en place d'un premier prototype opérationnel au début de l'année 2006.

4. 3. La logistique

Son objectif fondamental est évidemment d'assurer le bon fonctionnement de la SDTICE et de la DUI. La cellule interne de coordination et d'organisation (CICO) a organisé, au plan matériel

– le séminaire « Qualité » d'avril 2005 ;
– le colloque européen « Eminent » de décembre 2005.

La CICO met également en place et édite les tableaux de bord ETIC, l'agenda de la sous-direction, suit enfin les missions et le plan de formation des membres de la SDTICE et de la DUI.

Séminaire « Qualité » : Intervention de Mme Geraldine Keegan, Headmistress d'un Collège à Derry dans le Londonderry en Irlande du Nord, relatant l' expérience de certification EFQM de son établissement.

Réseau international

de la SDTICE

Rappel des objectifs et de l'organisation mise en place

Le réseau international assure une mission transversale au service des différents programmes de la SDTICE. Ses objectifs principaux sont :

– d'assurer une veille internationale pour informer sur les politiques et pratiques innovantes des autres pays en matière de TICE ;
– de contribuer à la mutualisation de l'offre de formation « e-Learning » de l'enseignement supérieur français pour répondre à la demande des pays tiers (voir supra le projet Ciesel) ;
– de promouvoir l'expertise et les positions françaises sur les TICE dans les instances internationales, en particulier auprès de la commission européenne.

1. La veille internationale

- Le réseau International contribue à faire connaître le réseau European Schoolnet (EUN) dont la France assure la présidence. EUN fédère plus de 25 ministères de l'éducation européens ;
- Le réseau a élaboré le rapport annuel sur la situation des TICE en France sur le site Insight d'EUN et réalisé et mis en ligne le rapport de la Mission de veille et d'étude en Scandinavie NORTECH ;
- Il a conduit des réunions de présentation sur des projets européens majeurs, en particulier sur le projet CELEBRATE, portail de ressources multilingue ;
- Il participe au travail mené au sein du Policy Innovative Committee (PIC) d'EUN sur des thèmes d'actualité (en 2005 les thèmes retenus ont été l'innovation et le leadership).

En 2006, un parangonnage (benchmarking) sera proposé dans le cadre du S3IT (voir le programme « Infrastructures et services ») et le réseau international poursuivra la transmission d'informations pertinentes en publiant régulièrement sur Educnet des dossiers et en diffusant des notes d'actualité sur les programmes intéressant la sous direction (tel que la politique finlandaise, le plan de développement britannique, l'état des opportunités sur les appels d'offres,...).

2. La mutualisation des connaissances et des compétences

- Le réseau international a étudié la plus-value d'un dispositif de mise en relation de l'offre e-Learning de l'enseignement supérieur et de la demande de pays tiers. Ce projet, baptisé **Ciesel** (Charte internationale de l'enseignement supérieur pour l'e-Learning), bénéficie du soutien du Ministère des Affaires Étrangères et de l'intérêt des établisse-

ments d'enseignement supérieur. Des contacts avec des pays potentiellement demandeurs ont été pris, notamment dans le cadre du Sommet mondial pour la société de l'information (SMSI). L'objectif pour 2006 est, en sensibilisant les UNT et les UNR (voir supra programmes « Infrastructures » et « Usages »), de mettre en place un socle de services de base afin d'expérimenter le réseau. Il est prévu de toucher 10% des établissements d'enseignement supérieur et de leur associer l'ANVAR et des entreprises concernées pour former des groupes d'intérêts partagés (« clusters »).
La mise en place d'une structure d'accueil et d'un site est envisagée dans les prochains mois, ainsi que la mise en commun d'informations sur les appels d'offres internationaux par l'intermédiaire de canaux RSS.

Le colloque Eminent

- Le réseau International a participé activement au projet européen **Peer to Peer** - P2P. Celui-ci a pour but d'étudier les conditions d'une généralisation des TICE dans trois dimensions : politique de développement des pays visités, pratiques d'évaluation des usages des TICE par les corps d'inspection et étude des pratiques de terrain par des chefs d'établissement et enseignants actifs dans le domaine des TICE. Le **colloque Eminent,** organisé à Paris les 8 et 9 décembre 2005 a rassemblé plus de 200 experts sur le thème de l'exploitation optimale de toutes les potentialités des nouvelles technologies et permis des échanges sur le projet P2P. Les thèmes importants présentés lors de la conférence d'Eminent ont été : les nouveaux environnements scolaires, les critères de qualité pour les ressources et la certification des compétences des élèves et des enseignants ainsi que le rôle levier de l'encadrement. Un cadre commun d'évaluation des usages (modalités, usages, résultats) a été adopté par les inspections de six pays.

- Le réseau international a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'action **e-Twinning,** mise en œuvre par le SCEREN-CNDP, qui vise à jumeler, grâce aux TICE, 35 000 écoles et établissements d'Europe d'ici à 2007. À ce jour, 10 000 établissements sont inscrits en Europe, la France qui occupe le troisième rang, avec plus de 1100 inscriptions, bénéficie de la force de ses réseaux.

Les axes de développement, prévus en 2006 sont :
– l'amélioration de la communication, en particulier auprès du personnel d'encadrement ;
– le renforcement de l'implication de l'enseignement primaire en réalisant des scénarios PrimTICE sur des partenariats réalisés ;
– la promotion du B2i® ;
– la sensibilisation des partenaires d'accords franco-allemands et des projets Comenius à la plus-value apportée par le projet eTwinning ;
– l'articulation avec d'autres programmes d'échanges francophones.

3. La promotion des positions et du savoir-faire français en matière de TICE

- Le réseau International a promu les projets prioritaires de la SDTICE à la Conférence e-Learning à Bruxelles (500 participants membres d'institutions et d'entreprises privées) et à la 33e conférence de l'Unesco. Il a permis, à la demande de la Direction des relations internationales et de la coopération (DRIC), la prise en compte des TIC dans les accords bilatéraux avec certains pays européens.

- Le réseau participe à l'accueil de nombreuses délégations étrangères à la demande de la DRIC ou d'Ubifrance et leur présente la politique TICE du ministère.

- Il a également participé au pilotage du programme e-Learning de la commission européenne.

Compte rendus, rapports, sites consultables en ligne :

– Compte rendu **Eminent** : http://www.educnet.education.fr/articles/eminent-cr.htm
– Observatoire **Insight** : http://insight.eun.org/ww/en/pub/insight/index.htm
– Rapport **Nortech** : http://emlkmi.free.fr/tiki-index.php?page=RapPort
– Projet européen **P2P** :
- P2P visite d'étude Paris, mars 2005 :
http://www.eun.org/insight-pdf/P2P/Briefing_Note_French%20P2P_visit_June_final.pdf
- P2P rapport sur l'Irlande du Nord :
http://insight.eun.org/shared/data/insight/documents/P2P_Northern_Ireland.pdf
- P2P : Rapport sur la Finlande :
http://insight.eun.org/shared/data/insight/documents/P2P_Finland.pdf
– Projet **Celebrate** :
http://tice.education.fr/educnet/Public/international/europe/eun?affdoc=3
– Action **eTwinning** :
http://tice.education.fr/educnet/Public/international/actions?affdoc=2

Organigramme
de la Délégation aux Usages de l'Internet et de la Sous-Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation

Délégué et sous-directeur : Benoît SILLARD
Adjointe au sous-directeur : Béatrice du LAU d'ALLEMANS

<table>
<tr><th></th><th>Réseau CTICE Béatrice du Lau 99 25</th><th>Réseau 1er degré</th><th>Réseau 2nd degré M-Christine Milot 81 28</th><th>Réseau Universités Jean-Pierre Nougier 86 28</th><th>Réseau public/privé Pierre Pérez 99 69</th><th>Réseau Collectivités</th><th>Réseau Europe/intern. Odile de Chalendar 80 06</th><th>En commun pour la SDTICE et la DUI :</th></tr>
<tr><td>Délégation
Secrétaire général :
Pierre Pérez
99 69</td><td colspan="7">Programme « Jeunes et Familles »
Responsable : Pierre Pérez : 99 69
Adjoint : Christian Vanin : 80 04</td><td rowspan="5">Communication
Geneviève Cuisset
98 32

Cellule financière
Catherine Capradossi
85 18</td></tr>
<tr><td rowspan="2">B1
Bureau « Usages et Services »
Chef de bureau :
Catherine Fabreguettes
80 50</td><td colspan="7">Programme « Infrastructures et services »
Responsable : Alain Bethuys : 80 03</td></tr>
<tr><td colspan="7">Programme « Usages des TIC dans l'enseignement »
Responsable : Catherine Fabreguettes : 80 50
Adjointe : Marie-Christine Milot : 81 28</td></tr>
<tr><td>B2
Bureau « Ressources numériques »
Chef de bureau :
Gilles Braun
80 29</td><td colspan="7">Programme « Ressources numériques »
Responsable : Gilles Braun : 80 29
Adjoint : Alain Lambert : 81 36</td></tr>
<tr><td rowspan="2">B3
Bureau « Formation, TIC et Qualité »
Chef de bureau :
Jean-Paul Bellier
88 72</td><td colspan="7">Programme « Formation aux TICE et accompagnement »
Responsable : Jean-Paul Bellier : 88 72
Adjointe : Annie Le Gouriérès : 97 00</td></tr>
<tr><td colspan="7">Programme « Qualité, veille et diffusion »
Responsable : Jean-François Pillou : 81 43</td></tr>
</table>

Tous les numéros de téléphone commencent par 01 55 55 suivi des 4 chiffres ci-dessus
Toutes les adresses mél sont de la forme : prenom-compose.nom@education.gouv.fr

Programmes et Projets

responsables et adjoints

DUI (Délégation aux usages de l'internet)

Programme « Jeunes et Familles »

Pierre PEREZ **99 69**
adjoint Christian VANIN

Projets :

- Développement des infrastructures et des équipements
  Christian VANIN (et P. PEREZ) 80 04
- Charte « NETPUBLIC » et accès public à l'internet
  Edwige CORNET (et P. PEREZ) 85 53
- Actions de formation
  Claude REYNIE (et C. VANIN) 99 42
- Règles de civilité, sécurité et confiance en l'internet
  Pierre PEREZ et Yves LABOREY 80 68
- Baromètre des usages de l'internet
  Yves LABOREY 80 68

SDTICE (sous-direction des TICE)

Programme : « Infrastructures et services »

Alain BETHUYS **80 03**

Projets :

de type « Infrastructures »

- SDI – Schéma directeur des infrastructures (SDI dont S2i2e)
  Dorothée DANIELEWSKI 83 37
  pour écoles primaires : Jérôme DUBROMELLE 80 25
  (dont l'opération Kidsmart pour les écoles maternelles)
- Sécurité des systèmes d'information (SDSSI)
  Benoît LABROUSSE 85 73
- Normes et standards
  Dorothée DANIELEWSKI 83 37

de type « Environnements numériques de travail »

- SDET – Schéma directeur des environnements de travail
  Benoît LABROUSSE et Jean-Michel LECLERCQ

- ENT – Espaces numériques de travail
  pour l'enseignement scolaire
  Jean-Michel LECLERCQ 82 94

  pour l'enseignement supérieur
  Benoît LABROUSSE 85 73

- UNR – Universités numériques en régions
  Benoît LABROUSSE
  Michel MOREAU-BELLIARD 96 17

de type « Accompagnement des utilisateurs »

- Assistance aux utilisateurs
  Alain BETHUYS 80 03
  adjointe : Marie-Christine MILOT 81 28

- Accompagnement technique et pédagogique
  Alain BETHUYS 80 03
  adjointe : Marie-Christine MILOT 81 28

Programme : « Incitation à la production de ressources numériques pour l'enseignement scolaire et supérieur »

Gilles BRAUN **80 29**
adjoint : Alain LAMBERT 81 36

Projets :

- SCHENE – Schéma de l'édition numérique pour l'enseignement
  Alain LAMBERT 81 36

- Soutien à l'édition numérique pour l'enseignement scolaire et supérieur
  Béatrice SICHEZ 96 62

- ENS – Espace numérique des savoirs
  Gilles BRAUN 80 29

- Priorités ministérielles
  Amaury VILLE 81 76

Programme « Usages des TIC dans l'enseignement »

Catherine FABREGUETTES **80 50**
adjointe : Marie-Christine MILOT 81 28

Projets :

- Usages des TIC dans l'enseignement primaire
  Laurent ODIC 80 39
- Usages des TIC dans l'enseignement secondaire
  Marie-Christine MILOT 81 28
  adjointe : Chantal FACCA 86 35
- Usages des TIC dans l'enseignement supérieur
  Catherine FABREGUETTES 80 50

Programme : « Formation aux TICE et accompagnement »

Jean-Paul BELLIER **88 72**
adjointe : Annie Le Gouriérès 97 00

Projets :

- B2i – Brevets informatique et internet
  Premier degré : Laurent ODIC 80 39
  Second degré : Marie-Christine MILOT 81 28
  adjointe : Elisabeth COUNIL 81 04
- C2i – Certificat informatique et internet niveau 1
  Gérard-Michel COCHARD 81 94
  adjoint : Rachid EL BOUSSARGHINI 81 04
- C2i niveau 2 « Métiers du droit »
  Philippe AMBLARD 98 62
  adjoint : Fabrice PAPY 81 26
- C2i niveau 2 « Métier enseignant »
  Jean-Louis CHARPILLE 81 87
  adjoint : Ivan LE NOANE 81 26
- C2i niveau 2 « Métiers de la santé »
  Daniel PAGONIS 81 26
- Formation et accompagnement de formateurs
  Ivan Le NOANE 81 26
  adjoint : Claude BERTRAND 81 87
- Accompagnement des personnels du supérieur
  Gérard-Michel COCHARD 81 94
  adjoint : Francis ROGARD 81 26

- Formation et accompagnement des personnels d'encadrement
  Jean-Louis CHARPILLE 81 87
  adjoint : Jean HEUTTE 81 35

- Formation des enseignants des 1er et 2nd degrés
  Annie LE GOURIERES 97 00
  adjoint : Jean-Paul BELLIER 88 72

- Ressources de formation pour les compétences TIC
  Fabrice PAPY 81 26
  adjoint : Ivan LE NOANE 81 26

- Modalités innovantes de formation
  Annie LE GOURIERES 97 00
  adjointe : Elisabeth COUNIL 81 04

- Description de l'offre de formation du supérieur
  François LEDOUX 81 73
  adjoint : Gérard VIDAL 82 27

- Portail des C2i
  Rachid EL BOUSSARGHINI 81 04
  adjointe : Anne BEDEL 16 25

- Portail des IUFM
  Rachid EL BOUSSARGHINI 81 04
  adjointe : Anne BEDEL 16 25

Programme : « Qualité, veille et diffusion »

Jean-François PILLOU **81 43**

Projets :

- Management par la qualité
  Jean HEUTTE 81 35

- Sites Web : Educnet, Delegation internet, et Mineurs
  Marie-Louise LECLAIR 98 06
  Adjoint : Hervé MAZA 98 77

- Centre de ressources multimédia
  Annie BASSINET 80 34

- Cellule interne de coordination et d'organisation
  Patrice CLODORE 81 75

- ETIC (Enquête sur les TIC dans les établissements et écoles)
  J-F PILLOU 81 43

- MURENE (Mutualisation de ressources numériques pour l'éducation)
  J-F PILLOU

Quelques définitions

Maître d'ouvrage

On appelle maître d'ouvrage (parfois maîtrise d'ouvrage, notée MOA) l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage. La maîtrise d'ouvrage maîtrise l'idée de base du projet, et représente à ce titre les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné. Ainsi, le maître d'ouvrage est responsable de l'expression fonctionnelle des besoins mais n'a pas forcément les compétences techniques liées à la réalisation de l'ouvrage.

Maître d'ouvrage délégué

Lorsque le maître d'ouvrage ne possède pas l'« expérience métier » nécessaire au pilotage du projet, il peut faire appel à une maîtrise d'ouvrage déléguée (dont la gestion de projet est le métier). On parle ainsi d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) ou maîtrise d'ouvrage déléguée. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargée de faire l'interface entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage afin d'aider le maître d'ouvrage à définir clairement ses besoins et de vérifier auprès du maître d'œuvre si l'objectif est techniquement réalisable. La maîtrise d'ouvrage déléguée ne se substitue pas pour autant à la maîtrise d'ouvrage et n'a donc pas de responsabilité directe envers le maître d'œuvre.

Maître d'œuvre

Le maître d'œuvre (ou maîtrise d'œuvre, notée MOE) est l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat. La maîtrise d'œuvre est donc responsable des choix techniques inhérents à la réalisation de l'ouvrage conformément aux exigences de la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'œuvre a ainsi la responsabilité dans le cadre de sa mission de désigner une personne physique chargée du bon déroulement du projet, il s'agit du chef de projet.

Schéma récapitulatif

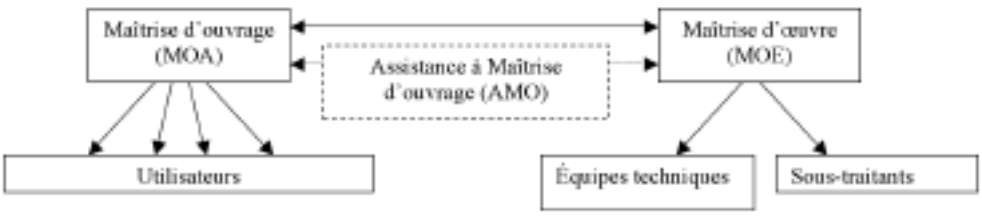

Distinction des rôles du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage

La distinction entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre est essentielle dans le déroulement du projet, car elle permet de distinguer les responsabilités des deux entités. Il convient ainsi de s'assurer que la définition des besoins reste sous l'entière responsabilité de la maîtrise d'ouvrage. En effet, il arrive dans certains cas que la maîtrise d'ouvrage délègue à la maîtrise d'œuvre des choix d'ordre fonctionnel sous prétexte d'une insuffisance de connaissances techniques (de façon concrète le service informatique d'une organisation prend la main et pilote le projet dès la phase d'expression des besoins). Or seul le maître d'ouvrage est en mesure de connaître le besoin de ses utilisateurs. Une mauvaise connaissance des rôles des deux entités risque ainsi de conduire à des conflits dans lesquels chacun rejette la faute sur l'autre.

La distinction entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage est encore plus difficile lorsque que les deux entités font partie de la même structure d'entreprise. Dans de pareils cas, il est d'autant plus essentiel de bien définir contractuellement les rôles respectifs des deux entités.

Communication entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage

Pour le bon déroulement du projet, il est nécessaire de définir clairement les rôles de chaque entité et d'identifier au sein de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre un représentant. Un groupe projet associant les chefs de projet de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, ainsi que de la maîtrise d'ouvrage déléguée éventuelle doit ainsi se réunir lorsque cela est nécessaire pour résoudre les conflits liés aux exigences de la maîtrise d'ouvrage ou à la coordination du projet.

Enfin, il est essentiel d'établir un plan de formation permettant à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage d'avoir un langage commun et de s'entendre sur une méthode de conduite de projet, de conduite d'entretiens ou de réunions, etc.

Liste des sigles utilisés

ADF	Association des Départements de France (http://www.departement.org)
AFNOR	Association Française de NORmalisation
AMF	Association des Maires de France (http://www.amf.asso.fr)
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi (http://www.anpe.fr)
B2i®	Brevet informatique et internet (http://www.educnet.education.fr/formation/B2i.htm)
BOEN (BO)	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (http://www.education.gouv.fr/bo/)
C2i®	Certificat informatique et internet (http://www.educnet.education.fr/formation/C2i.htm)
CERIMES	Centre de Ressources et d'Information sur les Multimédias pour l'Enseignement Supérieur (http://www.cerimes.fr)
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CISI	Comité Interministériel pour la Société de l'Information (http://www.ddm.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=80)
CNDP	Centre National de Documentation Pédagogique (http://www.cndp.fr)
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance (http://www.cned.fr)
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (http://www.cnil.fr)
CNOUS	Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (http://www.cnous.fr)
CNS	Canal Numérique des Savoirs (http://www.cns-edu.net/)
CRU	Comité Réseau des Universités (http://www.cru.fr)
CTICE	Conseillers pour les TICE des recteurs d'académie
DEP	Direction de l'Évaluation et de la Prospective du MENESR
DES	Direction de l'Enseignement Supérieur du MENESR
DESCO	Direction de l'Enseignement Scolaire du MENESR
DPMA	Direction des Personnels, de la Modernisation et de l'Administration du MENESR
DT	Direction de la Technologie du MENESR
DUI	Délégation aux Usages de l'Internet (http://www.delegation.internet.gouv.fr)
ENS	Espace Numérique des Savoirs (http://www.educnet.education.fr/res/ens.htm)
ENT	Environnement Numérique de Travail (http://www.educnet.education.fr/equip/ent.htm)
EPLE	Établissement Public Local d'Enseignement (collège et lycée)
EPN	Espace Public Numérique (http://delegation.internet.gouv.fr/acces/index.htm)
ESEN	École Supérieure de l'Éducation Nationale (http://www.esen.education.fr/)
GIP	Groupement d'Intérêt Public
IGAENR	Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche
IGEN	Inspection Générale de l'Éducation Nationale
INA	Institut National de l'Audiovisuel (http://www.ina.fr)
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres (http://www.iufm.fr)
KNE	Kiosque Numérique de l'Éducation (http://www.kiosque-edu.com)
MENESR	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (http://www.education.gouv.fr)
PCRD	Programme Cadre de Recherche-Développement
PIM	Passeport Internet et Multimédia (http://delegation.internet.gouv.fr/pim/index.htm)
RESO/2007	plan pour une RÉpublique numérique dans la SOciété de l'information (http://www.internet.gouv.fr)
RIP	label Reconnu d'Intérêt Pédagogique (http://www.educnet.education.fr/res/projets.htm)
SCEREN	Services Culture, Éditions, Ressources pour l'Éducation Nationale (CNDP-CRDP-CDDP)
SCHENE	Schéma de l'Édition Numérique pour l'Éducation (http://www.educnet.education.fr/res/schene.htm)
SDTICE	Sous-Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation
SFRS	Service du Film de Recherche Scientifique (http://www.sfrs.fr)
SMSI	Sommet Mondial pour la Société de l'Information (http://www.internet.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=329)
TIC(E)	Technologies de l'Information et de la Communication (pour l'Enseignement)
TOS	personnels Techniques, Ouvriers et de Services
UNR	Université Numérique en Région (http://www.educnet.education.fr/superieur/unr.htm)
UNT	Université Numérique Thématique (http://www.educnet.education.fr/superieur/unt.htm)
Wi Fi	Wireless Fidelity (label d'un consortium industriel américain le Wi Fi alliance) (http://www.educnet.education.fr/dossier/wifi/default.htm)